



**QUELQUES DONNEES STATISTIQUES
SUR LES FAMILLES
ET LEURS EVOLUTIONS RECENTES**

Version du 10 octobre 2012

Avant propos

La présente note a pour objet de présenter de façon relativement synthétique les principales données quantitatives disponibles sur les familles et leurs évolutions.

Son objectif est de rassembler dans un même document les données qui peuvent être utiles aux personnes qui travaillent sur le champ familial, au premier rang desquels, les membres du Haut Conseil de la famille.

Cette note actualise en les complétant les chapitres consacrés aux évolutions relatives à la démographie, aux structures familiales et au travail des femmes de la note réalisée par le Haut Conseil de la famille sur la présentation générale des dispositifs en faveur des familles, en octobre 2009.

La douzaine de pages écrites alors s'est transformée en une cinquantaine de pages, compte tenu

- des approfondissements qui ont été rendus possibles par l'avancée des connaissances sur les familles grâce à la mobilisation d'instances comme l'INSEE, l'INED, la CNAF et la DREES dont les données ont été utilisées dans cette note ainsi que d'autres sources de connaissances statistiques ;
- des différents sujets sur lesquels le Haut conseil de la famille a travaillé depuis sa création et qui lui ont permis de questionner les producteurs de statistiques sur les familles, d'approfondir les connaissances et de mobiliser différentes sources statistiques, en particulier sur le complément de libre choix d'activité (CLCA), sur les ruptures familiales et sur les aidants familiaux des personnes âgées dépendantes.

Les connaissances ont particulièrement progressé sur les PACS et sur les familles recomposées : deux sujets pour lesquels, dès ses premiers travaux, le Haut Conseil de la Famille avait souligné le manque de données.

SOMMAIRE

PREAMBULE [3
CHAPITRE I - LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES	4
A. Croissance démographique et natalité	4
1. Les composantes de la croissance démographique	4
a) Les composantes de la croissance démographique	4
b) Le nombre de naissances et le taux de fécondité	5
c) Les projections	6
2. Les déterminants de la natalité	8
a) Le nombre de femmes en âge fécond	8
b) Le nombre d'enfants souhaité et la concrétisation de ces souhaits	8
c) L'infécondité	11
3. L'âge des mères à la naissance des enfants	16
a) L'âge des mères à la naissance des enfants	16
b) Niveau de diplôme et indice de fécondité	17
c) Niveau de diplôme et âge des mères à la naissance des enfants	17
B. Des éléments sur la composition de la population vivant en France	18
1. Répartition par âge	18
a) Les évolutions récentes et la situation actuelle	18
b) Les projections démographiques	19
2. Français, immigrés et étrangers	19
a) La part de la population étrangère et/ou immigrée dans la population vivant en France	19
b) Les naissances issues de couples français, de couples mixtes et de parents étrangers	20
C. Les familles et leur constitution	22
1. Le nombre de familles et le nombre d'enfants	22
2. La situation familiale des jeunes de 18 à 24 ans	23
3. La descendance finale et le nombre d'enfants par famille	24
a) La descendance finale corrélée à la fréquence du troisième enfant	24
b) Le nombre d'enfants par famille	25
4. Le calendrier des naissances	26
D. L'allongement de la durée de vie et ses conséquences sur les familles	27
1. L'allongement de la durée de vie	27
2. Davantage de grands-parents et arrière-grands-parents	27
3. Un nombre croissant de personnes âgées dépendantes avec des impacts sur la vie familiale	28
a) Les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie	28
b) Les aidants familiaux	29
CHAPITRE II - LES STRUCTURES FAMILIALES	31
A. Unions et désunions : une diversification des statuts et des situations des parents et des enfants	31
1. Les unions	31
a) Les mariages	31
b) Les Pactes civils de solidarité (PACS)	32
c) Les cohabitations sans mariage	32
d) Quelques caractéristiques sociodémographiques des différentes formes d'unions	32
2. Le veuvage et les orphelins	33
a) Le veuvage avec des enfants à charge	33
b) Estimation du nombre d'orphelins	33
c) Le lieu de vie des orphelins	34
3. Les divorces et les séparations	34
a) Les divorces	34
b) Les ruptures de Pactes civils de solidarité (PACS)	35

c) Les décisions de justice concernant la garde des enfants suite à un divorce ou à une séparation	36
B. Le cadre parental dans lequel vivent les enfants et ses déterminants	37
1. La répartition des enfants en fonction du type de famille dans lequel ils vivent et du nombre de frères et sœurs	37
a) La répartition des enfants en fonction des types de familles	37
b) La non-reconnaissance des enfants par un des parents ou par les deux parents	38
b) La taille des familles	39
2. Les foyers monoparentaux	40
a) Un nombre important de foyers monoparentaux mais une situation familiale souvent transitoire	40
b) Un nombre croissant d'enfant vivant dans un foyer monoparental	41
3. Les familles recomposées	42
a) Le nombre de familles recomposées et son évolution	42
b) Le nombre d'enfants vivant dans une famille recomposée et son évolution	43
4. Les couples qui ne vivent pas ensemble	44
5. Les parents adoptifs et les enfants adoptés	44
6. Les familles homoparentales	45
a) L'homoparentalité : une notion assez récente	45
b) Une quantification délicate	46
CHAPITRE III - L'EVOLUTION DU TRAVAIL DES FEMMES : UNE TOILE DE FOND POUR L'ANALYSE DES POLITIQUES FAMILIALES	47
A. L'activité professionnelle des femmes comparée à celle des hommes	47
1. Les taux d'activité, d'emploi et de chômage des femmes et des hommes	47
a) Les taux d'activité et d'emploi des femmes sont inférieurs à ceux des hommes ; le taux de chômage est supérieur	47
b) Les taux d'activité et d'emploi des femmes varient en fonction du nombre et de l'âge des enfants	48
c) Le taux d'activité des femmes varie également en fonction de leur situation familiale	51
2. Importance du temps partiel (choisi ou contraint)	52
a) Une augmentation rapide du travail à temps partiel concernant en premier lieu les mères	52
b) Un temps partiel fréquemment subi	53
3. La précarité de l'emploi et les horaires de travail dits « atypiques »	53
a) Des horaires de travail dits "atypiques" concernent de nombreux parents	53
b) Une précarisation de l'emploi qui touche particulièrement les femmes	53
B. Les revenus des femmes	54
1. Les revenus salariaux	54
a) De fortes disparités entre hommes et femmes	54
b) une durée de travail plus faible pour les femmes	54
c) des salaires horaires faibles pour les femmes	54
2. Les revenus non salariaux	55
3. Les retraites	55
C. Le partage des ressources financières au sein des couples	55
D. Le partage des tâches domestiques au sein des couples	56
2. Le travail domestique reste inégalement réparti entre hommes et femmes	57
3. L'organisation de la journée diffère en fonction de la composition familiale	57
ANNEXES	59
LISTE DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	75

PREAMBULE¹ [

Lieu de la filiation, la famille, au sens générique, est avant tout – et dans la très grande majorité des cas - un lieu d'amour où s'exercent les premières solidarités. C'est au sein de leur famille que les enfants font l'apprentissage de leurs droits et de leurs devoirs, même si cet apprentissage dépend tout particulièrement de la diversité des familles.

C'est dans ce cadre et dans cette diversité que les enfants et les adultes de demain acquièrent des repères et des valeurs qui fondent notre société, même si d'autres acteurs extra-familiaux contribuent également à leur socialisation. C'est enfin le cadre où se croisent trois, voire quatre générations avec leurs apports, leurs capacités et leurs charges propres.

Le cadre familial doit, ou devrait, garantir aux adultes et aux enfants un espace où il fait bon vivre et où chacun peut développer sa personnalité. Il est également fondateur du désir d'enfant dont l'importance n'est plus à démontrer pour permettre l'équilibre démographique entre les générations.

Les familles exercent une fonction sociale. La force des solidarités familiales permet d'amortir les conséquences liées aux difficultés socio-économiques.

Les familles produisent directement de la richesse, à travers la production non marchande qu'elles réalisent. Et, avec le développement du travail professionnel des femmes, un nombre croissant de tâches auparavant assurées exclusivement par les familles ont été externalisées et prises en charge par des acteurs publics ou privés. Les familles deviennent ainsi de plus en plus créatrices d'emplois.

Les familles constituent une richesse et un lieu de création de richesses, dans toutes les acceptions de ce terme.

¹ Extrait de la première partie du préambule de la note d'octobre 2009 – les autres parties du préambule portaient sur la politique familiale et n'ont donc pas être reprises ici.

CHAPITRE I - LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES²

Au 1^{er} janvier 2012, la population vivant en France¹ s'élève à 65,35 millions d'habitants :

- 97% en métropole ;
- 3% dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte)

Elle a augmenté de 13% depuis 1990, soit une augmentation de 7,35 millions d'habitants en un peu plus de 20 ans.

A. Croissance démographique et natalité

1. Les composantes de la croissance démographique

a) Les composantes de la croissance démographique²

La France est le pays d'Europe où la contribution de l'accroissement naturel à la progression d'ensemble de la population est la plus élevée. La contribution du solde migratoire à la croissance démographique est minoritaire. Le solde migratoire peut très fortement varier d'une année sur l'autre (il était par exemple de 17% en 2006 et de 27% en 2008) mais, sous réserve de cette précaution, on constate pour 2011 que :

- Plus des trois quart de la croissance démographique tient à l'excédent des naissances sur les décès ;
- Moins du quart tient à l'excédent migratoire.

Solde naturel et solde migratoire

Le solde naturel de la population est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

Le solde naturel dépasse 200 000 personnes par an depuis plusieurs décennies.

Ce solde naturel élevé est en partie lié à l'histoire démographique française : les générations en âge d'avoir des enfants sont relativement nombreuses car leurs parents appartenaient aux classes elles aussi nombreuses du baby-boom alors que les générations âgées sont de taille nettement moins importante car nées avant le baby-boom³.

² **Liste des références bibliographiques en fin de document**

Entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2012, la France a compté 349 000 personnes de plus, avec :

- 827 000 naissances en 2011 ;
- 555 000 décès la même année (nombre qui varie autour de ce niveau depuis plusieurs décennies : l'augmentation des décès qu'entraîne le vieillissement de la population est compensé par la hausse de l'espérance de vie) ;
- et un excédent migratoire estimé à 77 000 personnes.

Dans l'Union européenne (à 27), ces trois dernières années, seul le Royaume Uni est dans la même situation que la France avec une croissance démographique élevée, tirée par le solde naturel plutôt que par le solde migratoire.

La Belgique et la Suède ont un taux d'accroissement de leur population supérieur à celui de la France mais il repose sur l'excédent migratoire plus que sur l'excédent naturel.

Quant à l'Allemagne, en 2010 son solde naturel était négatif (- 182 000) et non compensé par le solde migratoire (+130 000), soit une diminution de la population de 52 000 personnes. En 2009, le solde démographique allemand était encore plus négatif avec un solde naturel de -189 000 personnes et un solde migratoire de -10 700 personnes⁴.

b) Le nombre de naissances et le taux de fécondité

Quelques définitions

Taux de natalité = rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année. Il est généralement exprimé pour mille habitants.

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) = somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là. D'un niveau souvent comparable à la descendance finale des générations, cet indicateur peut s'en écarter durablement lorsque le calendrier de la fécondité se modifie : un retard de calendrier conduit ainsi à une baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité, même si la descendance finale des générations n'est pas modifiée.

Descendance finale = nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une génération de femmes tout au long de leur vie féconde, si on ne tenait pas compte de leur mortalité. Il est calculé en additionnant les taux de fécondité par âge d'une génération.

Source : PQE Famille – PLFSS 2012

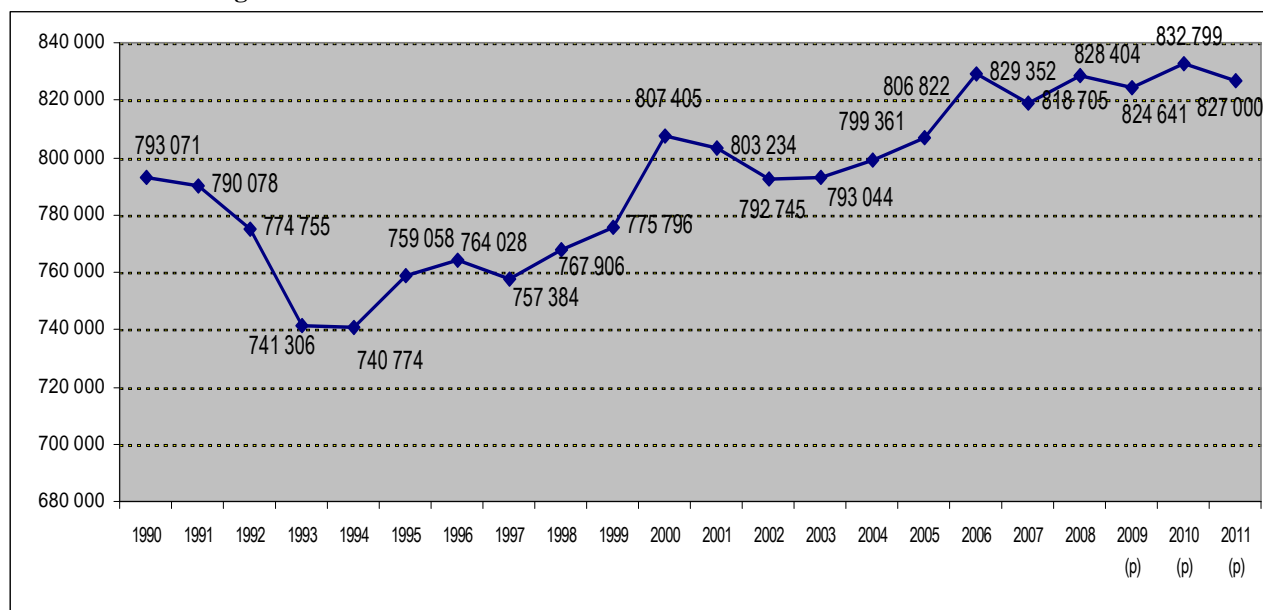
b1) Le nombre de naissances

Avec 827 000 naissances en 2011 – dont 797 000 en métropole -, la France poursuit sa progression depuis « le point bas » de 1994 (740 774). Voir Figure 1 ci-après.

Ce n'est qu'en 2010 qu'elle a de nouveau atteint un niveau équivalent à celui de 1974. Il est à noter qu'à la différence des récessions économiques de 1975 et 1993, la récession de 2009 ne s'est pas accompagnée d'une diminution du nombre des naissances.

Annexe 4 Evolution du nombre de naissances en France depuis 1901

Figure 1 - Evolution du nombre de naissances vivantes de 1990 à 2011



Source : Insee- Estimations de population et statistiques d'état civil. Champ : Métropole et DOM

b2) L'indicateur conjoncturel de fécondité

Depuis 2008, l'indicateur conjoncturel de fécondité dépasse ou est très proche du seuil de 2 enfants par femme en France.

Avec l'Irlande, la France est le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte⁵.
Annexe 2 - Les taux de fécondité de l'ensemble des 27 pays de l'UE.

Après la période du baby boom où il avait presque atteint 3 enfants par femme, cet indice de fécondité avait diminué pour atteindre son niveau le plus bas en 1993 (1,66) et remonter progressivement ensuite (voir Tableau 1 ci-après)⁶.

Tableau 1- Evolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité depuis 1950

	1950	1960	1970	1980	1990	1993	2000	2005	2008	2011
Indicateur conjoncturel de fécondité	2,95	2,74	2,48	1,94	1,78	1,66	1,87	1,92	1,99	2,00

Champ : France métropolitaine

Source : Insee, estimations et population et statistiques de l'état civil

c) Les projections

Selon le scénario central de l'INSEE, si les tendances démographiques récentes se maintiennent, l'augmentation de la population française de métropole serait d'environ 130 000 en 2060 et serait due principalement à l'excédent migratoire : sur la base d'une

hypothèse³ de + 100 000 de solde migratoire, l'excédent naturel ne serait que de l'ordre de 30 000 personnes en un an (avec 800 000 naissances et 770 000 décès).

c1) Les projections concernant le nombre de naissances

Dans l'hypothèse centrale étudiée par l'INSEE (retenant une hypothèse de 1,95 enfant par femme)⁷, le nombre des naissances en France métropolitaine serait de l'ordre de 795 000-800 000 entre 2045 et 2060.

L'INSEE a également travaillé sur des scénarios alternatifs, selon des hypothèses hautes et basses d'évolution de la fécondité, de mortalité et du solde migratoire.

Tableau 2 - Nombre de naissances en France métropolitaine selon les scénarios de l'INSEE

	2007 (année de départ de la projection)	2011 ⁴	2025	2050	2060	Taux d'évolution 2007/2060
Scénario central	785 968	784 221	769 948	796 344	800 116	+1,8%
Scénario bas	785 898	761 075	693 801	651 102	637 541	-18,9%
Scénario haut	786 037	816 837	848 384	960 782	960 742	+22,2%

Source : INSEE. Projection de population à l'horizon 2060, octobre 2010

Dans le scénario central, le nombre de naissances se réduit progressivement à partir de 2008 pour atteindre un point bas en 2025 avant de remonter progressivement. Dans le scénario bas, la chute du nombre de naissances est ininterrompue. Dans le scénario haut en revanche, l'augmentation du nombre de naissances s'interrompt entre 2020 et 2023 avant de reprendre sa pente haussière.

Annexe 1 : hypothèses retenues par l'INSEE.

c2) Les projections concernant le nombre de décès

Le vieillissement progressif de la population française et l'arrivée aux âges avancés des générations de plus en plus nombreuses devraient mécaniquement entraîner une croissance du nombre de décès dans les prochaines années.

Ainsi, d'après le scénario central des projections de l'INSEE, qui repose sur l'hypothèse d'une poursuite de la progression de l'espérance de vie selon le rythme observé par le passé, le nombre de décès augmente sans interruption entre 2007 (première année de la projection) et la fin de la période de projection où il se situerait à environ 770 000 (France métropolitaine).

c3) Les projections concernant le solde migratoire

L'INSEE souligne que les estimations relatives à l'évolution du solde migratoire sont très incertaines et propose plusieurs scénarios. Dans le scénario central, le solde migratoire est

³ Hypothèse malgré tout très fragile comme l'indique l'INSEE – voir point c3) ci-après.

⁴ Les dernières estimations de l'INSEE concernant le nombre de naissances en métropole en 2011 (797 000 naissances ; source : estimation de population arrêtées à fin 2011, Insee Première n°1385) se situent entre l'hypothèse haute (816 837) et l'hypothèse centrale (784 221) retenues pour la projection réalisée un an plus tôt, en octobre 2010. Elles sont plus proches de l'hypothèse centrale que de l'hypothèse haute. Rappelons que les projections démographiques visent à décrire les évolutions de long terme que connaîtrait la population française sous différentes hypothèses démographiques afin de décrire les futurs les plus vraisemblables et les conditions de leur réalisation. Elles ne visent pas à refléter les évolutions à court terme de la fécondité.

supposé égal à +100 000 personnes par an jusqu'en 2060 et deviendrait ainsi le principal moteur de la croissance démographique pour la France métropolitaine.

2. Les déterminants de la natalité

a) Le nombre de femmes en âge fécond

Selon les méthodologies retenues, on considère que les femmes en âge fécond sont les femmes de 20 à 40 ans ou les femmes de 15 à 50 ans.

En 2012, selon l'INSEE, le nombre de femmes en âge fécond (15-50 ans) en France métropolitaine s'élève à 14,7 millions.

b) Le nombre d'enfants souhaité et la concrétisation de ces souhaits

b1) Un nombre idéal d'enfants élevé en France

Les données longitudinales issues des enquêtes GGS (generation and gender studies) conduites en deux vagues (2005 puis 2008)⁵ montrent que le nombre d'enfants souhaité "à titre personnel" en moyenne en France par les femmes de 20 à 40 ans s'élèverait à 2,4.

En 2011, selon l'Eurobaromètre⁸, le nombre idéal d'enfants en France ("à titre personnel") est de 2,6 pour les femmes et de 2,5 pour les hommes. Il existe donc un différentiel de plus de 0,5 avec l'indicateur conjoncturel de fécondité qui est de 2,0. Autrement dit, les parents ont moins d'enfants qu'ils ne le souhaiteraient dans l'idéal.

La France est un des pays de l'OCDE où le nombre idéal d'enfants qu'indiquent les femmes est le plus élevé. En 2006, elle se situait en cinquième position des 34 pays renseignés (après la Nouvelle Zélande, le Mexique, la Suède et Chypre).

Au plan européen, il en est de même en 2011 : la France se situe en quatrième position derrière l'Irlande, Chypre et le Danemark pour le nombre idéal d'enfants indiqué par les femmes de 25 à 39 ans et en troisième position (devant le Danemark) pour les femmes de 40 à 54 ans⁹.

Voir Annexe N°5.

b2) Des préférences pour 2 ou 3 enfants

Rares sont les personnes de plus de 15 ans interrogées dans l'enquête GGS qui ne souhaitent qu'un seul enfant (11%)¹⁰. Encore plus rares sont les femmes ne souhaitant aucun enfant: de 0 à 2,5% selon les enquêtes.

⁵ En France, la première vague d'enquête (rebaptisée Etudes des relations familiales et intergénérationnelles, Erfi) a été réalisée fin 2005 par l'Ined et l'Insee auprès de 10 079 hommes et femmes âgés de 18 à 79 ans. Parmi elles, 6 534 ont été réinterrogées 3 ans plus tard (fin 2008)

Sur l'ensemble de la population française âgée de plus de 15 ans, le nombre idéal personnel d'enfants est de ⁶:

- zéro pour 2,5%
- un pour 5,5%
- deux pour 44%
- trois pour 32%
- quatre et plus pour 11% ⁷.

Jusqu'en 2000, les jeunes de moins de 30 ans mentionnaient plus fréquemment que leurs aînés un nombre idéal de deux enfants. Mais depuis, ce nombre diminue au profit de ceux qui affichent un idéal de trois enfants : de 27% en 2000 à 39% en 2006 (cet idéal de trois enfants n'étant partagé que par 37% des personnes de plus de 30 ans en 2006 contre 49% en 1979)¹¹.

Tableau 3 - Evolution du nombre idéal d'enfants – Comparaison entre jeunes et plus âgés (en %)

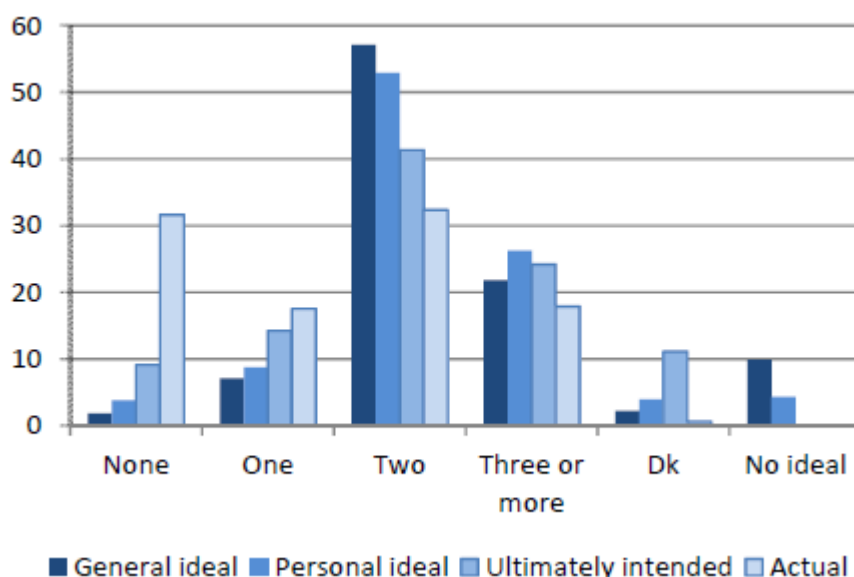
	Aucun enfant		Un enfant		Deux enfants		Trois enfants ou plus	
	18-29 ans	30 ans et +	18-29 ans	30 ans et +	18-29 ans	30 ans et +	18-29 ans	30 ans et +
1979	4	3	6	3	54	45	36	49
1990	ns	2	ns	2	53	51	39	44
2000	ns	1	4	3	68	58	27	37
2003	ns	1	4	2	55	55	39	40
2006	ns	1	ns	3	56	58	39	37

Source : CREDOC - Enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français

Lecture : En 2006, 56% des 18 à 30 ans déclarent que le nombre idéal d'enfants est de deux et 39% de trois enfants ou plus.

En moyenne, au plan européen, l'idéal de deux enfants est le plus élevé mais il est plus fort en tant qu'idéal général qu'en tant qu'idéal personnel ; c'est le contraire pour l'idéal de trois enfants ou plus. Voir Figure 2 ci-après.

Figure 2 - Nombre idéal d'enfants dans l'Europe des 27



(Traduction dans l'ordre : idéal en général, idéal personnel, prévisions, actuel)

Source : Eurobaromètre 2011

⁶ Eurobaromètre 2006

⁷ Ne sait pas = 5%.

Par ailleurs, en matière de nombre d'enfants les idéaux personnels tendent à être plus élevés que les idéaux généraux pour les femmes tandis que c'est le contraire pour les hommes de moins de 40 ans.

b3) Un écart entre les souhaits et leur réalisation

L'enquête internationale Generations and Gender Surveys (GGS, intitulée Etude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) en France) permet de comparer les intentions de fécondité (en 2005) et leur réalisation trois ans plus tard (en 2008)¹².

L'intention d'avoir un enfant ou un enfant supplémentaire varie en fonction de l'âge :

- moins de 25 ans = 91%
- 25-29 ans = 71%
- 30-35 ans = 50%
- 35 ans et plus = 24%

Dans cette enquête, les personnes ont été interrogées à deux reprises, en 2005 puis en 2008, ce qui a permis de voir comment se réalisaient ou non les intentions exprimées dans un délai de trois années. Voir Tableau 4 ci-après.

Tableau 4 – Les intentions d'avoir un enfant et leur réalisation trois ans plus tard

	Intention d'avoir un enfant exprimée en 2005	Naissance entre 2005 et 2008	Taux de naissances
Oui	15%	65%	9,75%
Oui probablement	13%	55%	7,15%
Non probablement pas	5%	32%	1,6%
Non	67%	6%	4%
Total	100%		22,5%

Champ : Couples dont la femme avait moins de 50 ans à la première vague d'enquête et dont les deux membres pensaient pouvoir avoir des enfants.

Source : INED-INSEE - Etude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) – 2003 et 2008

Rares sont les personnes qui déclaraient ne plus vouloir d'enfant et en ont quand même eu un (6%). Mais seulement deux tiers des personnes qui avaient l'intention ferme d'avoir un enfant supplémentaire ont concrétisé ce projet⁸.

Certains facteurs permettent d'expliquer le décalage entre la composition de la famille souhaitée et la composition de la famille réalisée :

* *Le premier facteur est sans nul doute l'état des relations* et le degré de stabilité prévu entre les deux membres du couple.

* *Le statut matrimonial* : d'après l'étude GGS, les couples mariés ont plus souvent concrétisé leur projet d'enfant que les couples non mariés. « Le mariage étant en perte de vitesse, il concerne d'une certaine manière des couples de plus en plus « sélectionnés » aux valeurs familiales plus affirmées »¹³.

⁸ La comparaison France-Italie réalisée par l'INED dans le cadre de l'article cité ici montre que parmi les personnes qui avaient répondu ne probablement pas avoir d'enfant supplémentaire, seulement 9% en ont quand même eu un dans les trois ans suivant la première enquête en Italie mais 32% en France. L'INED avance l'hypothèse que la politique familiale française pourrait contribuer à lever des obstacles à l'arrivée d'un enfant, contrairement à l'Italie où cette politique est peu développée.

* *La stabilité de l'emploi* : la probabilité estimée d'avoir eu un enfant pour un couple dont la femme occupe un emploi en CDD n'est que de 53%, elle est de 62% si elle est titulaire d'un CDI et 71% si elle travaille dans le secteur public¹⁴.

D'autres facteurs sont indiqués par l'INED comme la proximité géographique des ascendants et en particulier de la mère (cette proximité serait un facteur favorable) ou encore le statut d'occupation du logement (la réalisation des intentions étant plus fréquente chez les locataires que chez les accédants ou les propriétaires).

L'INED a un projet d'étude et de recherche concernant les motifs de la fécondité et de l'infécondité qui devrait donner lieu à de premiers résultats d'ici 2014¹⁵.

c) L'infécondité

c1) L'évolution de l'infécondité en France et dans d'autres pays européens

Avec 11,7% des femmes terminant leur vie féconde sans enfant, la France a un des taux d'infécondité le plus bas d'Europe¹⁶ tandis que l'Allemagne a le plus élevé. Ces taux d'infécondité tendent à augmenter au cours des dernières années. Ainsi, entre les générations de 1950 et celles de 1965, le taux d'infécondité des femmes est passé de 9,8% à 11,7% en France et de 14,8% à 26,5% en Allemagne¹⁷.

Annexe 3 : L'infécondité dans plusieurs pays européens.

Les définitions de l'infécondité

Les définitions médicales

- *Infécondité* : période d'un an de recherche de grossesse sans succès
- *Infertilité (ou stérilité)* : incapacité biologique à concevoir un enfant

Les définitions statistiques de l'infécondité utilisées par l'INED ou l'INSEE :

- Proportion de femmes qui atteignent la fin de leur vie féconde sans avoir mis d'enfant au monde ; selon les sources, il peut s'agir de l'ensemble des enfants mis au monde ou des seuls enfants nés vivants¹⁸. C'est cette dernière définition qui sera retenue dans les données présentées dans cette note.
- Absence de naissance vivante chez les femmes ou les hommes au cours d'une période donnée : sachant que le taux d'infécondité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, le taux d'infécondité moyen est alors plus élevé que dans les définitions qui ne s'appuient que sur les femmes.
- Proportion de femmes qui n'ont pas eu d'enfant, biologique ou adopté, au cours de leur vie¹⁹.

Les taux d'infécondité varient selon les tranches d'âge retenues :

- plus ces tranches d'âge sont larges, plus le taux d'infécondité est élevé (le taux d'infécondité sera ainsi plus élevé si l'on retient la tranche d'âge 15-50 ans que si l'on retient la tranche d'âge 15-40 ans car peu de femmes ont des enfants entre 40 et 50 ans) ;
- est généralement retenu un âge limite correspondant à la fin de la vie reproductive chez la femme mais cet âge varie selon les données statistiques disponibles.

Les données peuvent varier selon les sources statistiques : enquête histoire de vie familiale de 1999 ; Etude des relations familiales et intergénérationnelles » (ERFI) (*) ou certaines enquêtes épidémiologiques plus ciblées.

(*) Version française de l'enquête GGS (Generations and Gender Surveys) s'intégrant dans le programme GGP (Generations and Gender Project) lancé par l'ONU dans 17 pays. Ces enquêtes ont eu lieu en France en 2005, 2008 et 2011 complétées par des entretiens qualitatifs en 2012.

c2) Les caractéristiques des personnes "infécondes"

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à ne pas avoir d'enfant : 15% des hommes des générations de 1952 à 1961 (44 à 53 ans au moment de l'enquête) et 11,4% des femmes des mêmes générations²⁰.

- Parmi les hommes, ne pas avoir d'enfant est plus fréquent pour les moins diplômés qui forment moins souvent une union que les diplômés. D'après l'enquête famille menée en 1999, les hommes qui n'ont pas d'enfant recherchent avant tout l'indépendance et sont motivés par le refus des contraintes liées à une vie familiale²¹.

- Pour les femmes, à l'inverse, ce sont les plus diplômées qui restent le plus souvent sans enfant. Elles vivent moins souvent avec un conjoint que les femmes peu diplômées, mais elles donnent aussi moins souvent naissance à un enfant lorsqu'elles vivent en couple²².

En France, ce sont les couples avec des revenus moyens (autour de 2500 à 3000€) qui ont les taux d'infécondité les plus élevés. En Allemagne, ce sont les couples aux revenus les plus élevés (plus de 5000€) : couples biactifs, ce sont ceux qui ont le plus de difficultés à concilier leur vie professionnelle avec la présence d'enfants²³

c3) Les motifs de l'infécondité

Trois grands motifs permettent d'expliquer l'infécondité : l'absence de vie stable en couple aux âges de fécondité féminine, le souhait de ne pas avoir d'enfant et l'impossibilité d'en avoir.

* *L'absence de vie stable en couple pèse sur l'infécondité* : en France, le taux d'infécondité des femmes qui n'ont jamais vécu en couple est près de dix fois plus élevé que pour celles qui ont une expérience de vie en couple d'au moins dix ans (62% contre 7% pour les générations de 1952 à 1961). Il est beaucoup moins fréquent pour les Françaises que pour les Allemandes de ne jamais avoir vécu en couple et lorsqu'elles ont vécu une histoire de couple durable, elles ont un taux d'infécondité plus faible. Voir tableau 5 ci-après.

Tableau 5 - Infécondité et unions en France et en Allemagne
Pour les générations 1952-1961 (44 à 53 ans au moment de l'enquête)

	Proportion de femmes dans chaque catégorie			Proportion de femmes sans enfant		
	France	Länder Ouest	Länder Est	France	Länder Ouest	Länder Est
Au moins une histoire de couple d'au moins 10 ans	86%	79%	79%	7%	11%	8%
Au moins une histoire de couple mais de moins de 10 ans	9%	8%	7%	27%	30%	8%
Jamais vécu en couple	5%	13%	14%	62%	28%	33%
Ensemble	100%	100%	100%			

Source : Enquête GGS – in Breton – Prioux – Op.cit.

Nota : Pour l'Allemagne, il se peut que la donnée "jamais vécu en couple" soit surestimée dans la mesure où les vies de couples sont assez mal déclarées dans l'enquête GGS

* *L'infécondité volontaire* reste faible en France et tend à diminuer : selon la méthode d'estimation retenue, entre 4,3% et 5,8% des femmes nées dans la génération 1953-1955 et entre 2,5% et 4,3% pour les générations nées entre 1956 et 1958 (ces données ne sont pas disponibles pour l'Allemagne)²⁴. D'après l'étude GGS, les personnes qui

déclaraient ne pas du tout vouloir d'enfant sont très rares à avoir eu un enfant dans les années qui ont suivi (6% ont eu un enfant en France). Il apparaît ainsi que les intentions négatives sont un très bon indicateur des comportements futurs, tandis que les intentions positives surestiment la fécondité observée.

* *L'impossibilité d'avoir des enfants* toucherait au moins 4 à 5% des couples qui sont considérés comme définitivement stériles. Les causes d'infertilité sont dues pour 40% aux femmes, 30% aux hommes, 15% aux deux partenaires et 15% sont d'origine inexplicite²⁵. On observe pourtant en France, un développement du recours à l'aide médicale à la procréation, avec désormais 5% des naissances qui sont obtenues suite à un traitement médical. Dans la moitié des cas, il s'agit uniquement d'une stimulation hormonale, mais pour 1,8% des naissances, la fécondation a été obtenue par fécondation in vitro (FIV)²⁶.

c4) Les opinions vis a vis de l'infécondité volontaire

Les opinions négatives vis a vis de l'infécondité volontaire sont relativement plus fréquentes en France que dans d'autres pays européens : 25% des personnes interrogées y sont défavorables pour les femmes et 36% pour les hommes²⁷.

La proportion d'opinions négatives est du même ordre en Allemagne (24% lorsque cette infécondité volontaire concerne les femmes) ou en Espagne (23%). Dans le Nord de l'Europe, en particulier en Suède, les taux sont beaucoup plus bas (autour de 10%) mais dans le même temps, la Suède est également un des pays européens qui connaît des taux de natalité relativement élevés. Ce faible taux qui caractérise les pays nordiques est sans doute à corréliser avec une très grande tolérance vis a vis des choix de vie et des opinions personnelles. Quant à la Russie et à l'Ukraine, 80% des personnes interrogées expriment une opinion négative vis a vis de l'infécondité volontaire alors que le taux de natalité y est très faible.

Le lien de causalité entre un taux de natalité élevé et la fréquence des opinions négatives concernant l'infécondité volontaire est donc à relativiser mais il a sans doute un impact - même faible - sur la natalité française.

Il faut également souligner que le fait de n'avoir aucun enfant n'est considéré comme un idéal personnel que pour une minorité de femmes de 15 à 39 ans (3% en France, 1% en Suède)²⁸, ce qui vient limiter l'impact de cette "norme sociale".

d) Naissances planifiées et désirées ; contraception et IVG

d1) Naissances planifiées et naissances désirées/naissances mal planifiées ou non désirées

"A la fin des années 1960, 15 % des grossesses ayant donné lieu à une naissance étaient «mal planifiées» (...), 15 % survenaient alors que la femme «n'y pensait pas» et 11 % étaient «non désirées»⁹. Trente ans plus tard, dans les années 1990, ces proportions n'étaient plus respectivement que 7 %, 9 % et 2 %. Le taux de naissances bien programmées est ainsi passé de 59 % en 1970 à 83 % en 1995"²⁹.

⁹ Naissances planifiées = souhaitées « à ce moment-là » ou « plus tôt » * ; "naissances mal planifiées = souhaitées « plus tard » ; "naissances non désirées = « pas souhaitées du tout ».

Le nombre de naissances non désirées a ainsi beaucoup diminué en une trentaine d'années et plus particulièrement entre 1970 et 1980. Ces données devraient être réactualisés en 2013, avec la nouvelle édition de l'enquête Histoires Familiales.

"La composante planifiée des naissances n'évolue plus que légèrement depuis le milieu des années 1980, se maintenant autour de 80 à 85 % des naissances. Il reste donc 15 à 20 % de naissances mal planifiées ou non désirées"³⁰.

d2) La contraception

Les méthodes contraceptives, en particulier la pilule, se sont largement diffusées au sein de la population française. Aujourd'hui, 90,2 % des femmes sexuellement actives au cours des 12 derniers mois, non stériles, ayant un partenaire homme, non enceintes et ne cherchant pas à avoir un enfant utilisent une méthode de contraception³¹.

La pilule est de loin le contraceptif le plus utilisé par les femmes en France. En 2010, 70,8 % des femmes de moins de 35 ans qui déclarent « faire quelque chose pour éviter une grossesse » utilisent la pilule. Ceci n'est pas du tout le cas dans d'autres pays comme le Canada, le Brésil, la Chine ou les Etats-Unis, où la stérilisation est le premier moyen de contraception.

Tableau 6 – Les méthodes de contraception les plus utilisées dans quelques pays du monde
Pour 100 couples mariés pratiquant la contraception en 2000

	Stérilisation	Stérilet	Pilule	Autre méthode
France	11	27	47	15
Etats-Unis	49	1	20	30
Canada	61	4	19	16
Brésil	56	1	27	16
Chine	50	43	2	5
Japon	0	6	4	90

Source : Nations Unies – World contraception use, 2003.

« La France se trouve dans une situation paradoxale : en dépit d'une diffusion et utilisation massive de méthodes de contraception médicales efficaces, le taux de grossesses non désirées reste élevé. Ainsi, environ un tiers des grossesses intervient alors qu'elles n'étaient pas prévues »³².

d3) Les IVG¹⁰

* Un nombre relativement élevé d'IVG concernant des femmes ayant déjà eu un enfant

On compte un peu plus de 222 000 IVG en 2009 : un peu plus d'un avortement pour cinq naissances chaque année. La proportion d'interruptions thérapeutiques de grossesses étant très faible (de l'ordre de 2%), il s'agit essentiellement de grossesses non désirées.

Sur 20 pays européens pour lesquels les statistiques sont disponibles et homogènes et dans lesquels l'IVG est autorisée¹¹, la France – avec 1,45 IVG pour 100 femmes en âge de procréer

¹⁰ Les taux d'IVG sont le plus souvent exprimés pour 1000 femmes mais nous les avons convertis en % (sauf pour l'annexe N°7) afin de faciliter la lecture et d'éviter des interprétations erronées.

¹¹ L'Interruption Volontaire de Grossesse n'est pas autorisée – sauf exceptions – en Irlande, à Chypre, à Malte et en Pologne.

- se situe en 14^{ème} position, devant la Suède qui se situe à 1,77 pour 100 (entre la Grèce ou l'Allemagne qui se situent aux alentours de 0,6 pour 100 et la Bulgarie, la Roumanie et l'Estonie qui dépassent le taux de 2,5 pour 100³³).

Annexe 5 - Recours à l'IVG dans 20 pays européens.

En moyenne, 24% des femmes vivant en métropole auraient recours une seule fois dans leur vie à une IVG et 12% au moins deux fois. Dans les DOM, ces taux sont respectivement de 33% et de 27%³⁴.

La moitié des femmes ayant recours à l'IVG ont déjà eu au moins un enfant auparavant (et à partir de 30 ans, 8 femmes sur 10)³⁵.

Le mois où la grossesse a débuté, près des deux tiers des femmes ayant eu recours à une IVG utilisaient un moyen de contraception (26% utilisaient la pilule, 16% utilisaient un préservatif, près de 3% un implant, un DIU, un patch ou un anneau, moins de 2% une contraception d'urgence et 18% utilisaient d'autres méthodes contraceptives dites "naturelles" notamment)³⁶.

La proportion d'IVG est la plus forte entre 20 et 24 ans (2,69% des femmes de cet âge).

Tableau 7 - Taux de recours à l'IVG pour 100 femmes – par tranches d'âge (2010)

Age	Taux pour 100 femmes
15 - 17 ans	1,06
18 - 19 ans	2,21
20 - 24 ans	2,69
25 - 29 ans	2,40
30 - 34 ans	1,95
35 - 39 ans	1,36
40 - 44 ans	0,6
45 - 49 ans	0,06
15 - 49 ans	1,45

Source : DREES - INSEE

** Un nombre d'IVG de mineures qui se stabilise depuis 2006*

Le nombre d'IVG chez les mineures a été en hausse continue entre 2000 et 2006 pour se stabiliser ensuite autour de 14 500 IVG avec un taux moyen de 1,2% des jeunes filles mineures (mais de 2,8% en Martinique et de 11,1% en Guyane).

- 17% de ces jeunes filles sont sorties du système scolaire, ce qui n'est le cas que de 3% de l'ensemble des jeunes filles de 15 à 17 ans³⁷;
- 11% ont quitté le domicile parental (la moitié vivant en couple) contre 2% de l'ensemble des mineures ;
- près de la moitié des jeunes filles qui ont avorté l'ont fait sans l'accord de leurs parents : 38% ne les en ont pas informés, 9% les en ont informés sans leur demander leur accord et 2% les en ont informés mais n'ont pas obtenu leur accord³⁸.

Le taux de grossesses de jeunes de moins de 19 ans est plus faible en France qu'au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Inde ou dans un certain nombre de pays d'Afrique (201 en République démocratique du Congo) mais un peu plus élevé qu'en Suisse ou qu'aux Pays-Bas.

Annexe 6 : Taux de grossesses précoces dans différents pays.

3. L'âge des mères à la naissance des enfants

a) L'âge des mères à la naissance des enfants

A leur naissance, tous rangs de naissance confondus :

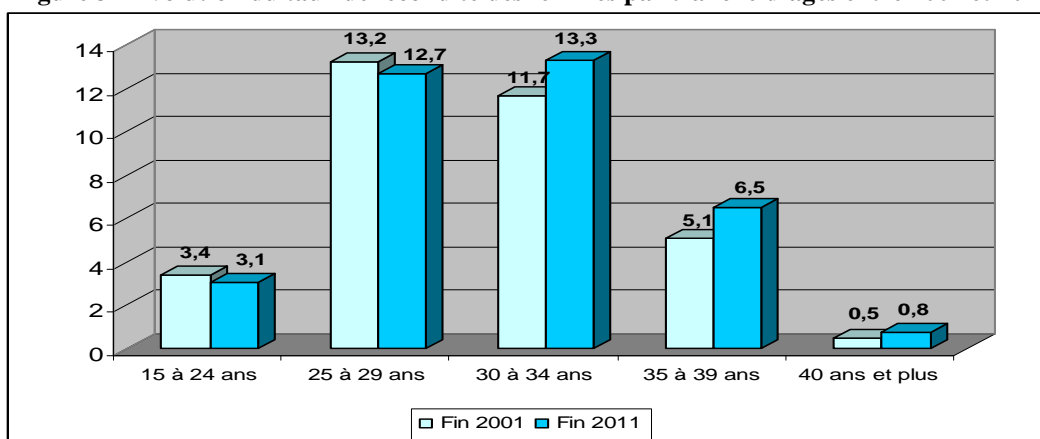
- 14% des enfants ont une mère de moins de 25 ans ;
- 70% ont une mère de 25 à 35 ans
- 16% ont une mère de plus de 35 ans.

En raison notamment de l'allongement de la période de vie à deux avant d'avoir des enfants, l'âge moyen à la maternité continue d'augmenter : 30,1 ans³⁹, soit près de deux années de plus qu'il y a 20 ans. Mais cette progression se ralentit.

Annexe 7 : Evolution de l'âge à l'accouchement et du nombre de naissances par âge depuis 1994.

Au cours des 10 dernières années, les femmes de 30 ans ou plus ont eu davantage d'enfants que les générations précédentes- Voir figure 3 ci-après.

Figure 3 - Evolution du taux de fécondité des femmes par tranche d'âges entre 2001 et 2011



Source : Graphique réalisé à partir de Insee, Première - Bilan démographique 2011 - .N°1385 – janvier 2012

Lecture : en 2011, 100 femmes âgées de 30 à 34 ans (âge atteint dans l'année) ont eu en moyenne 13,3 enfants ; 10 ans plus tôt, 100 femmes du même âge avaient donné naissance à 11,7 enfants. En 2011, 100 femmes de 40 ans ou plus ont donné naissance à 0,8 enfant ; 10 ans plus tôt, 100 femmes du même âge avaient donné naissance à 0,5 enfant.

Le nombre de naissances dites « tardives », issues de mères de 40 ans ou plus, augmente progressivement mais, en dépit de ce que pourrait laisser penser la médiatisation de cette évolution, ces naissances "tardives" ne représentent que 3,6% de l'ensemble des naissances⁴⁰.

Les naissances issues de mères de moins de 20 ans, que l'on peut qualifier de naissances « précoces » représentent, quant à elles, 2,6% de l'ensemble des naissances en France en 2010⁴¹.

Ces naissances ont été divisées par quatre entre 1973 et 1997, conséquence directe des lois "Neuwirth" libéralisant la contraception et "Veil" autorisant l'avortement. Elles restent stables depuis lors⁴² : 7 femmes de 15 à 19 ans sur 1000 ont eu un enfant en 2010¹².

Les naissances précoces se situeraient entre 4000 et 4500 naissances par an⁴³.

Les maternités précoces dans le monde (*)

En 2010, en moyenne, 54 enfants sont nés en monde pour 1000 jeunes filles ayant entre 15 et 19 ans.

Le taux de fécondité des jeunes filles de 15 à 19 ans varie presque de 1 à 100 selon les pays : il est

- le plus bas en Lybie : 3 naissances/an pour 1000
- le plus élevé au Congo : 201 naissances/an pour 1000

En Europe, il est

- le plus bas en Suède : 6 pour 1000
- le plus élevé en Roumanie : 37 pour 1000.

Avec un taux de 0,7% de grossesses de jeunes filles de moins de 18 ans, la France métropolitaine se situe dans une position moyenne en Europe. Voir Annexe 7.

Cette fécondité précoce est en général élevée là où la fécondité d'ensemble est elle-même élevée, mais, en dehors de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud, elle ne correspond pas nécessairement aux pays en développement. Elle est notamment élevée dans les pays anglo-saxons : pour 1000 femmes de 15 à 19 ans, elle est de 41 aux Etats Unis et de 30 au Royaume Uni.

La tendance est globalement à la diminution de ces maternités précoces parallèlement au recul de l'âge du mariage ou de la première union, à la montée de la scolarisation et de l'emploi féminin et, globalement à l'évolution du statut des femmes dans la société.

(*) Encadré réalisé à partir de *Population et Société N°490 - Juin 2012 - Pison Gilles - Les maternités précoces en recul dans le monde.*

b) Niveau de diplôme et indice de fécondité

Les femmes non diplômées ont plus d'enfants que les autres. En 2008, l'indice conjoncturel de fécondité est de :

- 2,5 pour les mères sans diplôme ;
- 2,0 avec un diplôme inférieur au Baccalauréat ;
- 1,8 avec le Baccalauréat ou un diplôme supérieur¹³⁴⁴.

c) Niveau de diplôme et âge des mères à la naissance des enfants

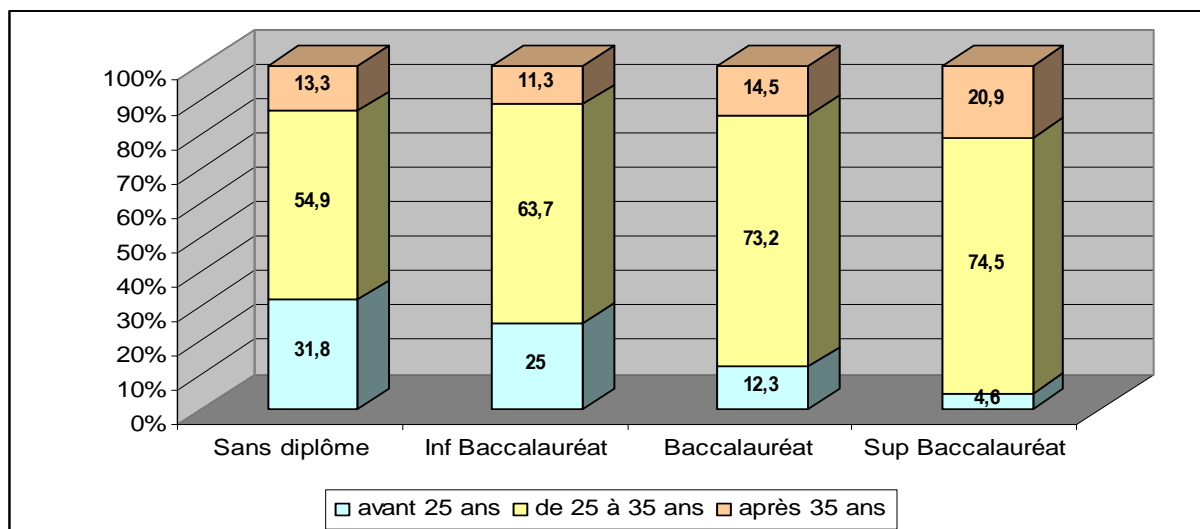
A la naissance de leurs enfants, les femmes sans diplôme sont en moyenne plus jeunes de 2 ans par rapport aux titulaires du Baccalauréat et de 3,5 ans par rapport aux diplômées du supérieur⁴⁵.

¹² Le taux de grossesses précoce peut varier selon la source, compte tenu essentiellement de l'âge retenu : 19 ans atteints au cours de l'année (ONU), 19 ans révolus (Eurostat). L'INSEE fournit les tables par âge détaillé permettant de reconstituer les calculs pour toutes les tranches d'âge souhaitées (généralement en âge atteint) mais retient généralement l'âge limite de 20 ans.

¹³ France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire. Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2009 (méthode des enfants au foyer).

32% des femmes non diplômées ont un enfant avant 25 ans, ce qui n'est le cas que d'à peine 5% des femmes qui ont un diplôme supérieur au Baccalauréat. Voir figure 4 ci-après.

Figure 4 – Contribution des groupes d'âge à la fécondité par niveau de diplôme (en %)



Source : graphique réalisé à partir de l'INED – Davie E. et Mazuy M. – RP 2009 – Métropole – femmes de 15 à 49 ans. Population-F, 65 (3), 2010.

Lecture : Pour les non diplômées, les femmes âgées de 25 à 35 ans contribuent à plus de la moitié de la fécondité (54,9%) alors que pour les diplômées du supérieur, les femmes de 25 à 35 ans contribuent à près des trois quart de la fécondité (74,5%).

Nota : En 2009, 13% des femmes de 20 à 49 ans n'ont aucun diplôme, 31% ont un diplôme inférieur au Baccalauréat, 22% ont le Baccalauréat et 34% ont un diplôme supérieur. Plus de 43 % des enfants nés en 2008 ont une mère ayant fait des études supérieures contre 34 % des enfants nés en 2000.

B. Des éléments sur la composition de la population vivant en France

1. Répartition par âge

a) Les évolutions récentes et la situation actuelle

En 2012, un quart de la population a moins de 20 ans, pourcentage en diminution compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus.

Tableau 8 – Evolution de la structure par âge de la population au 1^{er} janvier

	%					valeur absolue
	1991	2000	2005	2010	2012	2012
Moins de 20 ans	27,7	25,8	26,4	24,7	24,5	16 035 267
20 à 59 ans	53,2	53,8	53,7	52,7	52,1	33 973 892
60 ans et plus	19,1	20,4	19,9	22,6	23,4	15 341 022
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	65 350 181

Source : INSEE – France (métropole et DOM)

On compte 2,5 millions d'enfants de moins de 3 ans et 2,4 millions d'enfants de 3 à 6 ans. Cette donnée est particulièrement importante compte tenu des crédits considérables de la politique familiale française déployés pour les jeunes enfants, en particulier ceux de moins de trois ans.

b) Les projections démographiques

Dans le scénario central des projections de population réalisées par l'INSEE à l'horizon 2060¹⁴ (voir annexe 1 sur les hypothèses retenues), le nombre des moins de 20 ans augmenterait légèrement d'ici 2060, mais leur part dans la population baisserait jusqu'à atteindre 22% de la population en 2060, soit 14,7 millions d'individus.

Toujours selon ce scénario central, la France compterait en 2060 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans et toujours 2,4 millions d'enfants de 3 à 6 ans.

Cette stabilité en valeur absolue tranche avec la forte augmentation du nombre de personnes de 60 ans et plus dans les projections de l'INSEE. Selon le scénario central, en 2060, 23,6 millions de personnes (32% de la population) appartiendraient à cette classe d'âge, soit une hausse de 80% entre 2007 (année de départ des projections de l'INSEE) et 2060.

Enfin, le nombre de personnes composant la classe d'âges intermédiaire (20-59 ans) augmenterait peu et se situerait autour de 33 millions sur toute la période étudiée. De ce fait, elle ne représenterait plus que 46% de la population en 2060 (scénario central).

2. Français, immigrés et étrangers

En 2009, 94,1% des personnes vivant en France sont françaises⁴⁶.

a) La part de la population étrangère et/ou immigrée dans la population vivant en France

Globalement, la part de la population étrangère dans l'ensemble de la population vivant en France est inférieure à celle de la moyenne des pays européens (5,8% contre 6,5%)⁴⁷.

En 2008, 8,4% des personnes vivant en France sont immigrées : deux sur dix y vivent depuis au moins 40 ans et trois sur dix y sont arrivés depuis moins de 10 ans⁴⁸. Voir encadré ci-après.

¹⁴ Source : INSEE, Projection de population à l'horizon 2060, octobre 2010

Etranger et/ou immigré

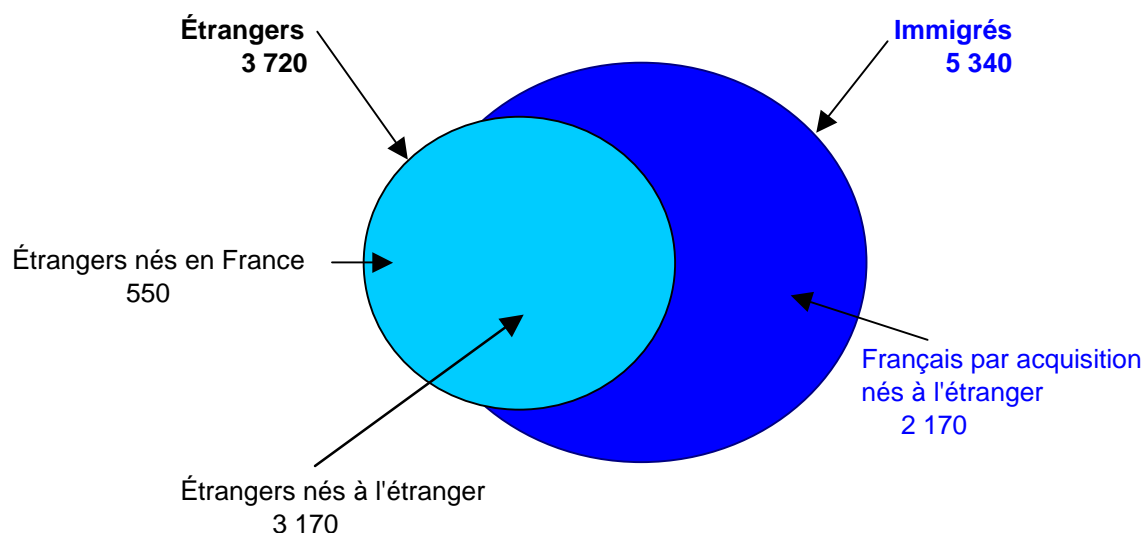
Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française.

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises.

Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France.

A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Etrangers et immigrés (milliers)



Champ : France

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

En 2010, 143 275 acquisitions de nationalité française ont été prononcées¹⁵. S'il a augmenté sur longue période, le nombre d'acquisitions de la nationalité française oscille entre 127 000 et 169 000 au cours des dix dernières années.

Les principales modalités d'acquisition de la nationalité française sont la naturalisation et la réintégration¹⁶ (66%), les acquisitions par déclaration anticipée de la part des enfants qui n'ont pas atteint leur majorité (16%) ainsi que les acquisitions par mariage (15%)⁴⁹.

b) Les naissances issues de couples français, de couples mixtes et de parents étrangers

En 2010, 8 naissances sur 10 sont issues de couples dont les deux parents sont Français. Au cours des dix dernières années, la proportion d'enfants nés de couples mixtes (13,3%) a

¹⁵ Il s'agit d'un flux annuel alors que les données du graphique ci-dessus sont exprimées en stock une année donnée.

¹⁶ La réintégration dans la nationalité française par déclaration concerne les personnes qui ont perdu la nationalité française en raison du mariage avec un étranger ou qui ont volontairement acquis une autre nationalité.

fortement augmenté (+57%), tandis que la proportion d'enfants nés de couples d'étrangers est restée stable (6,5%). Voir Tableau 9 ci-après.

Tableau 9- L'évolution des naissances selon l'origine des parents

Enfants nés vivants de :	VA		%	
	2000	2010	2000	2010
Deux parents français	684 681	667 707	84,8	80,2
Un parent français, un parent étranger	70 566	110 768	8,7	13,3
Deux parents étrangers	52 158	54 324	6,5	6,5
Total	807 405	832 799	100,0	100,0

Source : INSEE – Données détaillées de l'état civil 2000 - 2010 – Tableau T 37 – France entière

En 2010, les mères étrangères ont donné naissance à 108 000 bébés en France : 57% de ces mères sont de nationalité africaine, dont 35% ressortissantes des pays du Maghreb, et 17% sont de nationalité européenne hors ex-URSS⁵⁰.

Naissances issues de mères étrangères et/ou immigrées et apport au taux de fécondité en France (*)

En 2010, près d'une naissance sur cinq est issue d'un couple étranger ou d'un couple mixte.

En 2008, l'apport différentiel des femmes étrangères à l'indicateur conjoncturel de fécondité du pays n'est que de + 0,1 enfant par femme⁵¹.

« Le résultat peut surprendre : l'immigration contribue fortement aux naissances mais faiblement au taux de fécondité. On peut le montrer sur un exemple. Imaginons 75 françaises avec une moyenne de deux enfants par femme et 25 étrangères avec la même moyenne. Ces dernières contribueront aux naissances dans une proportion de 25%, mais sans rien modifier au taux de fécondité. Leur contribution à la natalité sera simplement due au fait qu'elles représentent 25 % des mères. C'est que le nombre de naissances est le produit de deux facteurs indépendants : le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et leur propension à en avoir. Il est erroné de croire que les étrangères alimentent forcément le taux de fécondité du pays d'accueil au prorata des naissances.

Mais imaginons une autre situation : un pays où 99 % des femmes auraient deux enfants, tandis qu'une minorité de 1 % en aurait sept. Ce surcroît de fécondité aurait peu d'effet sur le taux national, qui passerait seulement de 2,00 à 2,05. Pour que les étrangères contribuent fortement au taux de fécondité et pas seulement aux naissances, il faut à la fois qu'elles représentent une fraction importante des mères et que leur fécondité soit très supérieure à la moyenne".

Le taux de fécondité des femmes françaises est de 2,1 enfants en moyenne, celui des étrangères est de 3,3 et celui des immigrées est de 2,6 ; le comportement de fécondité des immigrées se rapprochant progressivement de celui des Françaises.

(*) Héran François et Pison Gilles - "Deux enfants par femme dans la France de 2006 : la faute aux immigrées ?" INED - *Population et société*. N°432 - Mars 2007.

C. Les familles et leur constitution

1. Le nombre de familles et le nombre d'enfants

Il est délicat d'utiliser comme unité de compte les familles, surtout pour les comparer entre elles. En comparant, par exemple, les totaux de familles ayant 1 enfant et celles en ayant 3 et plus, l'on compare des unités de poids démographique différent (2 à 3 personnes dans un cas, plus de 4 personnes et plus dans l'autre catégorie). Il est pour cette raison souvent plus significatif de comparer entre elles les situations des enfants.

La famille - les familles Quelques définitions

Pour l'INSEE, une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes. Il peut s'agir d'un groupe de personnes composé:

- d'un couple (marié ou non) sans enfant,
- d'un couple (marié ou non) avec des enfants,
- d'un seul adulte et de ses enfants.

Toujours pour l'INSEE, un couple est composé d'un homme (âgé de 18 ans au moins) et d'une femme (âgée de 15 ans au moins) qui vivent sous le même toit (autrement dit, partageant la même résidence principale), qui sont mariés ou déclarent vivre en couple.

Sont considérés comme « enfants » d'une famille, tous les individus célibataires, sans enfant, ne vivant pas en couple, et appartenant au même ménage que l'un au moins de leurs deux parents (il n'y a plus de limite d'âge depuis le Recensement de 1990).

Un ménage, qui regroupe l'ensemble des habitants d'un même logement, peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. Lorsque le ménage est constitué soit d'une personne seule, soit d'une unique famille, le ménage est dit simple.

Lorsque le ménage comprend plusieurs personnes qui ne font pas toutes partie de la même famille, le ménage est dit complexe.

Dans ses travaux, lorsqu'il traite des familles, le HCF retient généralement une définition :

- plus étroite que celle l'INSEE, en ne prenant pas en compte les couples sans enfants et qui est ainsi cohérente avec le code de la sécurité sociale qui dispose « qu'ouvre droit aux prestations familiales toute personne ayant la charge effective et permanente d'un enfant » (L.512-1 du code de la sécurité sociale) ;
- plus large que celle de l'INSEE, en retenant lorsque le sujet s'y prête, les membres de la famille par alliance ou filiation qui ne résident pas nécessairement sous le même toit (grands-parents, etc.).

Pour les juristes¹⁷

La famille n'a pas de définition juridique dans le code civil. En revanche, l'alliance et la parenté, qui sont en relation étroite avec la notion de famille, font l'objet de précisions plus importantes. Elles emportent des effets spécifiques, notamment en matière d'obligation alimentaire.

« Les différents projets de codification de l'ensemble du droit familial se sont toujours heurtés à un obstacle infranchissable : le fait que le droit civil de la famille est le socle de l'ensemble du droit civil. Impossible de dissocier le nom, l'état et la capacité des personnes de leur statut familial ». (...) « Bref, la famille est omniprésente en droit civil comme en droit social, mais il n'en existe aucune véritable définition et son étendue n'est déterminée nulle part, variant d'ailleurs selon les règles juridiques envisagées »⁵². Voir Annexe 12.

¹⁷ Voir en Annexe N° un extrait de l'article de Dekeuwer Defossez Françoise – La filiation en question in « *Inventons la famille* » ouvrage collectif – 2001 – Les classiques des sciences sociales – Publication en ligne -

a) Le nombre de familles

On compte, au 1er janvier 2009,

- 7,9 millions de familles vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans (leur nombre augmente modérément depuis 1990) ;
- 9,3 millions de familles vivant avec au moins un enfant ou un jeune adulte de moins de 25 ans ; leur nombre diminue légèrement depuis 1990 compte tenu et de la décohabitation plus forte à partir de 20 ans.

Voir tableau 10 ci-après.

2 % des moins de 18 ans (autour de 300 000) ne vivent pas dans un logement individuel avec au moins un de leurs parents: ils vivent dans un logement individuel sans au moins un de leurs parents (avec leurs grands-parents, une famille d'accueil,...) ou dans une collectivité avec ou sans un de leurs parents⁵³.

b) Le nombre d'enfants

Au 1^{er} janvier 2012, on compte 14,1 millions d'enfants de moins de 18 ans et 20,1 millions d'enfants et de jeunes de moins de 25 ans ; leur nombre diminue légèrement depuis 1990. Voir tableau 10 ci-après.

Tableau 10 - Evolution du nombre de familles et du nombre d'enfants et de jeunes adultes - France entière et métropole - en Milliers

Nombre de familles								
	avec au moins un enfant < 18 ans				avec au moins un enfant < 25 ans			
	1990	1999	2009	2009/1990	1990	1999	2009	2009/1990
France	7 652	7 628	7 919	3,5%	9 268	9 026	9 263	-0,1%
dont métropole	7 430	7 362	7 631	2,7%	9 010	8 726	8 934	-0,8%
Nombre d'enfants et de jeunes adultes								
	Moins de 18 ans				Moins de 25 ans			
	1990	1999	2009	2009/1990	1990	1999	2009	2009/1990
France	14,3	14,0	14,3	0	20,6	19,4	20,0	- 2,7%
dont métropole	13,8	13,4	13,8	0	19,9	18,8	19,3	- 3%

Sources : INSEE RP 1990 sondage au 1/4 - RP 1999 et 2009 exploitations principales pour le nombre d'enfants et de jeunes adultes et exploitations complémentaires pour les familles - Données mises en ligne sur le portail de l'INSEE

Quant aux enfants de moins de trois ans, 2,1 millions de familles vivent avec au moins un enfant de moins de trois ans et, début 2012, on estime que le nombre d'enfants de moins de trois ans est de 2,46 millions.

2. La situation familiale des jeunes de 18 à 24 ans

A l'âge de 23 ans, la moitié des jeunes adultes⁵⁴ ont quitté le foyer parental. Les jeunes femmes dé cohabitent plus tôt que les jeunes hommes. Voir Tableau 11 ci-après.

Un peu plus de la moitié des jeunes de 18 à 24 ans vivent encore avec leur(s) parent(s) et près d'un sur cinq vit en couple avec ou sans enfant.

Tableau 11 – le mode d'habitation des jeunes de 18 à 24 ans révolus

Mode de cohabitation	Effectifs en milliers	Répartition, en %		
		Ensemble	Hommes	Femmes
Avec son ou ses parents	2 881,40	51,0	57,0	44,7
En couple	986	17,4	11,9	23,1
<i>*dont en couple sans enfant</i>	<i>719,5</i>	<i>12,7</i>	<i>9,2</i>	<i>16,3</i>
<i>*dont en couple avec enfants</i>	<i>266,5</i>	<i>4,7</i>	<i>2,7</i>	<i>6,8</i>
Parent d'une famille monoparentale	75,0	1,3	0,1	2,6
En ménage avec d'autres personnes	523,7	9,3	9,5	9,0
Seul	862,8	15,3	14,3	16,2
Autres (en collectivité notamment)	328,4	5,8	7,1	4,4
Total	5 657,3	100,0	100,0	100,0

Champ : France, population totale âgée de 18 à 24 ans en âge révolu.

Source : INSEE – RP - 2009

3. La descendance finale et le nombre d'enfants par famille

a) La descendance finale corrélée à la fréquence du troisième enfant

La descendance finale des femmes est mesurée au terme de leur vie féconde (50 ans par convention) :

- elle a connu une diminution prononcée entre les générations nées entre 1931 (2,62) et 1949 (2,11) ;
- elle s'est stabilisée au dessus de 2,1 pour les générations nées entre 1950 et 1960 ;
- elle est descendue en dessous de 2,1 pour les générations suivantes (2,09 pour la génération de 1961 ; 2,08 pour la génération de 1962 ; 2,07 pour la génération de 1963).

Annexe 8 - Descendance finale en France selon les générations

L'apport des naissances de rang trois ou plus à la descendance finale est particulièrement élevé en France⁵⁵.

Lorsque l'on compare plusieurs pays européens, on observe que c'est en France que la descendance finale est la plus élevée et que l'apport des naissances de rang 3 ou plus est le plus important. "Le classement des pays suivant le niveau des descendance de rang élevé suit presque fidèlement le même ordre que celui des descendance finales". Cette considération a son importance dans la mesure où la politique familiale française accorde une attention particulière à la venue du troisième enfant.

Annexe 9 - Comparaisons européennes des descendance finale et des rangs de naissance

b) Le nombre d'enfants par famille

b1) Les familles avec deux enfants prédominent et leur nombre augmente

En termes de descendance finale, ce sont les familles avec deux enfants qui prédominent. Sur 100 femmes nées en 1960⁵⁶,

- 18 ont eu un seul enfant,
- 40 ont eu deux enfants,
- 22 en ont eu trois,
- 10 en ont eu quatre ou plus
- 10 n'en ont pas eu.

La taille des familles, telle qu'elle est observée dans les recensements de la population, diminue très sensiblement entre 1975 et 2009⁵⁷

- le nombre de familles avec deux enfants augmente fortement (+30%) ainsi que celui des familles avec un enfant (+15%) ;
- dans le même temps, le nombre de familles de trois enfants diminue légèrement (-4%) et celui des familles avec quatre enfants et plus diminue fortement (-61%).

Voir Tableau 12 ci-après

Tableau 12 - Evolution du nombre de familles par taille et nombre d'enfants vivant dans ces familles

	Nombre de familles avec au moins un enfant <25 ans célibataire faisant partie du ménage (millions)			Nombre d'enfants vivant dans ces familles
	1975	2009	2009/1975	2009
1 enfant	3,33	3,84	+15%	4,20
2 enfants	2,66	3,46	+30%	7,22
3 enfants	1,29	1,24	-4%	3,88
4 enfants et +	1,01	0,39	-61%	1,87
TOTAL	8,29	8,93	+8%	17,17

(*) Avec au moins un enfant de moins de 24 ans révolus, célibataire et faisant partie du ménage.

Source : à partir du PQE familles 2012 – INSEE RP – France métropolitaine et INSEE - RP 2009 et des bases INSEE - RP 2009. France entière

b2) Un tiers des enfants vit dans une famille nombreuse

Au total, 5,75 millions d'enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille nombreuse (trois enfants ou plus), soit un tiers de l'ensemble des enfants, alors que les familles nombreuses elles-mêmes ne représentent que 18% des familles.

La France est un des pays européens où la contribution des naissances de rang trois et plus à la descendance finale est la plus élevée.

Annexe 9 - Comparaisons européennes des descendances finales et des rangs de naissance

Ce sont les pères et les mères les plus jeunes et qui ont eu leurs deux premiers enfants rapprochés qui ont la probabilité la plus forte d'avoir un troisième enfant⁵⁸ :

- la probabilité d'avoir un troisième enfant se situe entre 60% et 70% pour les femmes qui ont eu leur deuxième enfant avant 25 ans et entre 10% à 20% lorsqu'elles ont eu ce deuxième enfant entre 35 et 45 ans ;
- la probabilité d'avoir un troisième enfant se situe entre 60% et 70% quand la naissance du deuxième enfant intervient l'année suivant la naissance du premier.

Le sexe des deux premiers enfants joue également un rôle : lorsque les deux premiers nés sont de même sexe, la probabilité d'avoir un troisième enfant se situe entre 46% et 50% selon les cohortes d'âge contre 41% à 42% s'ils sont de sexe différent⁵⁹.

Les décès d'enfants⁶⁰

Le taux de mortalité infantile (décès avant l'âge de un an) est passé de 52 pour 1000 enfants en 1950 à 18 pour 1000 en 1970, 7 pour 1000 en 1990 et 3,6 pour 1000 en 2008.

En 2008, un peu plus de 7 000 enfants et jeunes sont décédés avant d'atteindre leurs 25 ans : 38% sont des enfants de moins d'un an, 18% des enfants de 1 à 14 ans et 44% des jeunes de 15 à 24 ans révolus.

Entre 2000 et 2008, le nombre de décès annuel d'enfants et de jeunes de moins de 25 ans a diminué d'un quart, particulièrement pour les enfants de 5 à 14 ans (-36%) et les jeunes de 15 à 24 ans (-29%).

Près de la moitié de ces décès sont dus à un problème de santé (79% pour les enfants de moins d'un an, 48% entre 1 et 14 ans révolus). Entre 15 et 24 ans révolus, 33% des décès sont dus à un accident de transport, 17% à un suicide, 22% à un problème de santé et 29% à d'autres causes. Les causes de décès qui ont le plus diminué entre 2000 et 2008 sont les « autres causes » (accidents domestiques notamment) pour les enfants de moins de 14 ans et les accidents de transport (-44%) pour les jeunes de 15 à 24 ans.

En complément, voir la note du Haut Conseil de la Famille – Note N°2 sur le décès d'un enfant in « Ruptures et discontinuités de la vie familiale » en ligne sur le site du HCF

4. Le calendrier des naissances

Le délai moyen entre la première union et le premier enfant s'allonge.

- 2 ans pour les femmes qui ont eu une première union avant la fin des années 60 ;
- 3,5 ans pour les femmes qui ont eu une première union au début des années 80.

Le délai moyen entre les deux premières naissances s'allonge également mais, a priori, plus légèrement :

- 3,2 ans pour les femmes qui ont eu leur premier enfant entre 1940 et 1965 ;
- 3,8 ans pour celles qui ont eu leur premier enfant entre 1975 et 1984⁶¹.

Pour la cohorte des femmes qui ont eu leur deuxième enfant entre 1983 et 1987, le délai moyen entre la deuxième et la troisième naissance est de 4 ans⁶².

Bien que l'espacement moyen des naissances frôle les 4 ans, 178 000 familles ont au moins deux enfants de moins de trois ans (soit 8,8 % des familles avec au moins un enfant de moins

de 3 ans). Une partie de ces familles ont connu des naissances multiples : 14 000 en 2010 soit 1,8% des accouchements).

Quel que soit leur niveau de diplôme, les femmes ayant eu beaucoup d'enfants sont aussi celles qui sont les plus précoces à avoir leur premier enfant.

D. L'allongement de la durée de vie et ses conséquences sur les familles

1. L'allongement de la durée de vie

L'espérance de vie des hommes est de 78,2 ans et celle des femmes de 84,8 ans en 2011.

En dix ans, l'espérance de vie des hommes a progressé de trois ans et deux mois et celle des femmes de deux ans (au 31/12/2011). Depuis 1994, les gains moyens d'espérance de vie sont de 3 mois par an pour les hommes et de 2 mois par an pour les femmes⁶³.

Selon l'INSEE, d'ici 2060, le nombre de personnes de 80 ans ou plus va plus que doubler et le nombre de personnes de 90 ans ou plus va plus que quintupler.

Pour autant, en 1999, la moitié des personnes âgées de 45 ans avaient perdu leur père et la moitié des personnes âgées de 55 ans avaient encore leur mère en vie. L'âge auquel les personnes deviennent orphelines recule régulièrement⁶⁴.

L'allongement de la durée de la vie a un certain nombre de conséquences pour les familles.

D'une part les enfants connaissent plus longtemps leurs grands-parents, voire leurs arrière-grands-parents, ce qui a des conséquences en termes affectifs, en termes d'entraide familiale mais également en termes de transferts financiers entre générations.

D'autre part, la dépendance des personnes âgées entraîne généralement un besoin d'aide de la part de leur famille

2. Davantage de grands-parents et arrière-grands-parents

En 1999, l'INSEE évaluait à 12,6 millions le nombre de grands-parents, dont 2 millions qui sont également arrière-grands-parents et environ 30 000 arrière-arrière-grands-parents (soit cinq générations)⁶⁵. Ces chiffres ont vraisemblablement augmenté depuis 10 ans. Ainsi près d'un cinquième de la population française a des petits-enfants ou des arrière-petits-enfants.

La moitié des personnes de 56 ans étaient grands-parents en 1999 et les trois quarts de celles de 66 ans. Entre 80 et 89 ans, quatre personnes sur dix sont arrière-grands-parents et au delà de 90 ans, une personne sur deux. Du fait de la plus grande longévité des femmes, plus de 7 arrière-grands-parents sur 10 sont des femmes.

Autour de 30% des personnes de 55 à 59 ans sont à la fois grands-parents et en emploi⁶⁶.

Les femmes deviennent grands-mères plus tôt que les hommes ne deviennent grands-pères : respectivement 49,5 ans et 52 ans en moyenne (ce qui correspond à l'écart d'âge moyen entre conjoints). Les grands-mères vivent en moyenne 35 ans après qu'elles aient eu leur premier

petit-enfant, ce qui représente 8 ans de plus que les grands-pères. Selon l'INED, « la durée de la grand-parentalité devrait rester relativement stable pour les années à venir dans la mesure où l'âge à la transition devient de plus en plus tardif et que l'espérance de vie continue de croître »⁶⁷.

Les grands-parents ont en moyenne quatre petits enfants. Ce nombre augmente en fonction du nombre d'enfants qu'ils ont eus.

3. Un nombre croissant de personnes âgées dépendantes avec des impacts sur la vie familiale

Le nombre de personnes âgées dépendantes devrait augmenter de 75% d'ici 2040 et doubler d'ici 2060⁶⁸.

Définition des personnes dépendantes (loi 2001 créant l'APA)

« Les personnes qui, nonobstant les soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière».

Mais les degrés de dépendance sont très divers, ainsi que ce que peuvent recouvrir les « actes essentiels ». Dans le cadre de l'attribution de l'APA, la grille AGGIR (Autonomie gérontologique et groupes iso-ressources) est utilisée pour évaluer le degré de dépendance dans la réalisation des actes de leur vie quotidienne.

En France, l'espérance de vie sans incapacité (EVSI) ou "espérance de vie en bonne santé" s'est réduite récemment. Entre 2008 et 2010, elle est passée de 64,6 à 63,5 années pour les femmes et de 62,7 ans à 61,9 ans pour les hommes.

La France se situe dans une position intermédiaire en Europe entre des pays comme la République Slovaque, l'Estonie ou la Lettonie où cette espérance de vie en bonne santé est de moins de 54 ans et des pays comme la Suède (71,7 années) ou la Grèce (66,4 années)⁶⁹.

a) Les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie

Fin 2011, 1,2 millions de personnes bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Les trois quarts sont des femmes. 17% des personnes âgées de 75 ans ou plus sont allocataires de l'APA.

En moyenne, en 2007, les allocataires de l'APA ont 83 ans à l'ouverture du droit. Près d'un allocataire de l'APA sur deux a plus de 85 ans (et un quart des allocataires a plus de 89,5 ans). Seuls 5% des allocataires ont moins de 70 ans.

La durée moyenne de perception de l'APA est de 4 ans et 5 mois pour les femmes et de 2 ans et 11 mois pour les hommes⁷⁰.

Parmi les personnes percevant l'APA, 60% vivent à leur domicile et 40% en établissement⁷¹ ; le nombre d'allocataires vivant à leur domicile augmente rapidement (il était de 50% en 2002).

b) Les aidants familiaux

Ces évolutions ont un impact direct sur la vie familiale.

Selon le sondage mené chaque année par la Sofres depuis 2007, près des deux tiers des français de 35 à 75 ans, soit environ 21 millions, seraient actuellement ou auraient déjà été confrontés par le passé à la dépendance d'une personne âgée dans leur foyer ou leur entourage familial.

Selon l'étude HSA 2008, en tout, 8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus aident de façon régulière et à domicile un ou plusieurs de leurs proches pour raison de santé ou de handicap⁷².

L'étude HSM identifie 3,6 millions de personnes qui seraient des aidants familiaux de personnes de plus de 60 ans et près de 3 millions qui apporteraient une aide à la vie quotidienne dont la durée varierait entre 1h30 par jour (avec deux enfants aidant) et 8h30 lorsque la personne aidante est le conjoint⁷³.

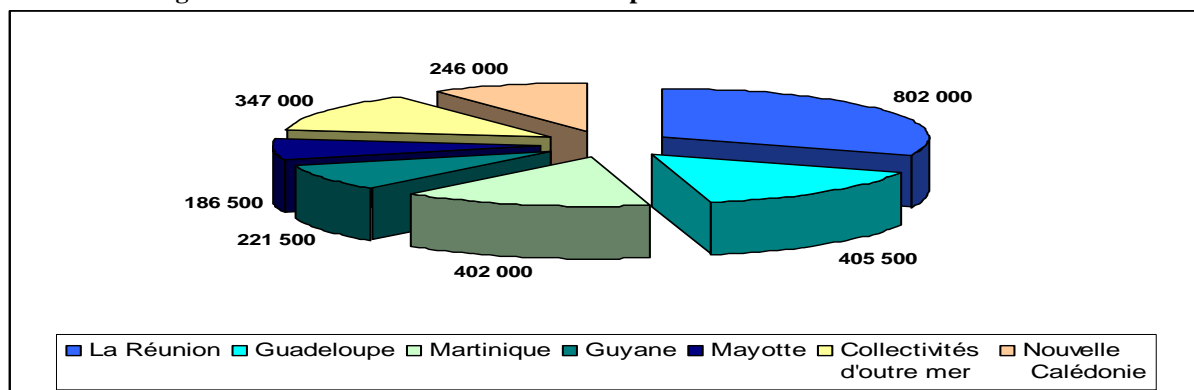
Dans un quart des cas, ces aidants familiaux ont encore des enfants à charge et 41% occupent un emploi. Dans plus de la moitié des cas, l'aidant est un enfant (une fille dans 69% de ces situations).

- *Pour des informations complémentaires, voir la Note du Haut conseil de la famille : « La place des familles dans la prise en charge de la dépendance des personnes âgées » en ligne sur le site du HCF.*

Quelques éléments démographiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer⁷⁴

2 millions de personnes habitent dans les départements d'outre-mer, 350 000 dans les collectivités d'outre mer (1) (dont 75% en Polynésie Française) et 246 000 en Nouvelle Calédonie (collectivité sui generis).

Figure 5 - Nombre d'habitants dans les départements et collectivités d'outre mer



Source : graphique réalisé à partir d'INSEE – Bilan démographique 2010

Collectivités d'outre-mer = Polynésie Française, St Barthélemy, St Martin, St Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

Les départements d'outre mer (hors Mayotte) ont une augmentation de la population deux fois supérieure à la métropole (11 pour 1000 en 2010), du fait d'une fécondité plus élevée et d'une structure par âge plus jeune. L'indice conjoncturel de fécondité y est de 2,4 enfants par femme. Les taux de fécondité des femmes de moins de 24 ans sont au moins deux fois plus élevés dans les DOM qu'en métropole.

Le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé dans les DOM qu'en métropole et les habitants ont une espérance de deux ans plus faible qu'en métropole.

La population y est plus jeune : un tiers de la population a moins de 20 ans contre moins d'un quart en métropole.

Mais la pyramide des âges y est marquée par un fort rétrécissement autour de l'âge de 30 ans : un tiers de la population native des DOM vit en métropole entre 20 et 34 ans, en particulier les jeunes hommes actifs et diplômés. Ce départ des jeunes et leur retour à des âges plus avancés conduit à un processus de vieillissement rapide. Seule la Guyane est moins marquée par un déficit de jeunes adultes, d'autant qu'elle connaît une immigration importante.

Selon les projections de l'INSEE, en 2040, la part de la population âgée de 60 ans et plus atteindrait 40% en Guadeloupe et en Martinique et seulement 12% en Guyane (31% en métropole).

Plus de trois quart des naissances sont le fait de couples non mariés (88% en Guyane), tandis que les PACS y restent assez marginaux (20% des unions officialisées en 2010 contre 45% en métropole).

CHAPITRE II LES STRUCTURES FAMILIALES

A. Unions et désunions : une diversification des statuts et des situations des parents et des enfants⁷⁵

1. Les unions

En France, en 2008, on comptait 15,1 millions de couples, dont 77% étaient mariés.

En 2009, 72,4% des personnes de 30 à 59 ans vivaient en couple : proportion en recul de 2 points depuis 1999. Pour sa part, la proportion des jeunes de moins de 25 ans vivant en couple est restée stable depuis 1999 alors qu'elle avait nettement baissé entre 1982 et 1999, les unions devenant plus tardives⁷⁶.

Le nombre d'unions officialisées entre hommes et femmes (PACS et mariages) est passé de 322 093 en 2000 à 456 596 en 2010¹⁸, soit une progression de 42%.

La population de plus de 20 ans n'ayant augmenté que de 10% au cours de la même période, il s'agit bien d'une augmentation des unions officialisées qui n'est pas imputable à un simple "effet volume». Il y a donc eu une régression du concubinage.

a) Les mariages

Le nombre de mariages a été de 241 000 en 2011 (251 000 en 2010). Ce nombre diminue depuis le pic de 2000 où il était de 305 234⁷⁷. Voir Figure 5 ci-après.

L'âge moyen au premier mariage est de 31,8 ans pour les hommes et de 30 ans pour les femmes¹⁹. La proportion de premiers mariages diminue tandis que la proportion de mariages de divorcé(e)s progresse.

Tableau 13 – Proportion de mariages en fonction de l'état matrimonial antérieur

	Hommes			Femmes		
	Célibataires	Divorcés	Veufs	Célibataires	Divorcées	Veuves
1990	83,2	15,2	1,6	84,1	14,4	1,5
2000	81,5	17,1	1,4	82,4	16,2	1,4
2010	79,4	19,2	1,4	80,7	18	1,3

Source : INSEE – Données de l'état civil

¹⁸ A ce stade, les statistiques relatives aux PACS conclus en 2011 sont trop incertaines pour retenir cette année (voir point b) ci-après.

¹⁹En 1998, il était de 29,8 ans pour les hommes et de 27,7 ans pour les femmes

b) Les Pactes civils de solidarité (PACS)

On compte au total plus d'un million de personnes Pacsées début 2010⁷⁸.

Depuis leur création en novembre 1999, les PACS ont rapidement progressé pour atteindre 205 596 en 2010.

Les données du Ministère de la Justice font état d'une diminution de 30% entre 2010 et 2011 (soit 144 098 en 2011) mais cette baisse semble avant tout liée à des problèmes de remontées statistiques imputables à la possibilité de contracter un PACS devant un Notaire (loi du 28 mars 2011)²⁰.

En 2010, les PACS ont constitué 44% des unions officialisées entre personnes de sexe différent. Voir Figure 5 ci-après. Mais, au total seuls 3% des personnes qui ont entre 18 à 39 ans sont pacsées²¹.

En 2010, 5% des PACS ont été signés entre partenaires de même sexe et en 2009, 6% de l'ensemble des personnes pacsées vivaient en couple avec une personne du même sexe⁷⁹.

Pour les couples de sexe différent, l'âge moyen à la conclusion d'un PACS est proche de celui du mariage. Il est au moins de 5 ans plus élevé pour les couples du même sexe²².

c) Les cohabitations sans mariage

L'INSEE estime qu'un couple sur cinq vit en union libre. Les écarts entre générations sont importants : 80 % des jeunes de 20-24 ans en couple vivent en union libre, contre 5 % des plus de 65 ans⁸⁰.

d) Quelques caractéristiques sociodémographiques des différentes formes d'unions

Parmi les 18-39 ans, 85% des personnes mariées ont un enfant à charge contre 54% pour les personnes liées par un PACS et 51% de celles qui vivent en union libre.

Il est fréquent que le mariage intervienne après qu'un couple pacsé ou vivant en union libre ait donné naissance à un ou plusieurs enfants. En 2004, 81 000 enfants premiers-nés ont ainsi précédé le mariage de leurs parents⁸¹ (soit 18% des naissances de premiers-nés).

En cas de conception hors mariage, les parents se marient beaucoup plus fréquemment après la naissance qu'au cours de la grossesse, ce qui n'était pas le cas il y a une trentaine d'années.

- Parmi les enfants de rang 2 nés entre 2000 et 2005, un quart des naissances ont été précédées par le mariage des parents après la naissance de leur frère ou sœur aîné-e-.

²⁰ Ce qui a conduit au décret du 22 août 2012 précisant les conditions d'enregistrement des PACS et dissolutions de PACS conclues devant des notaires.

²¹ en 2009

²² En 2010 : l'âge moyen pour les femmes est de 32,6 ans pour le mariage, 32,2 ans pour le PACS avec un homme et 38,2 ans pour un Pacs avec une autre femme ; pour les hommes, l'âge moyen est de 35 ans pour le mariage, 34,8 ans pour le Pacs avec une femme et 39,2 ans pour le Pacs avec un autre homme.

- En revanche, les conceptions suivies d'un mariage avant la naissance de l'enfant sont de plus en plus rares (5% des enfants nés entre 2000 et 2005 contre 23% au début des années 70)⁸².

Parmi les 18-39 ans, "les personnes pacsées appartiennent plus souvent aux catégories sociales supérieures : 26 % sont cadres, alors que 15 % des mariés du même âge le sont. Elles sont également plus diplômées. Les couples pacsés sont, plus souvent que les couples mariés, composés de personnes issues des mêmes catégories sociales"⁸³.

2. Le veuvage et les orphelins

a) Le veuvage avec des enfants à charge

Dans le cadre de ses travaux sur les ruptures familiales, le Haut conseil de la famille a estimé à 42 000 le nombre annuel de décès ayant pour conséquence un parent survivant de moins de 60 ans et au moins un enfant à charge de moins de 20 ans.

Dans 80% des cas, il s'agit du décès d'un des conjoints au sein d'un couple marié.

b) Estimation du nombre d'orphelins

L'enquête ERCV (enquête sur les revenus et les conditions de vie) 2004 actualisée à 2008, conduit à estimer qu'il y aurait au moins 270 000 orphelins de père ou de mère de moins de 20 ans vivant en ménages ordinaires, hors institutions⁸⁴:

- 62% sont orphelins de père avec une mère vivante ;
- 32% sont orphelins de mère avec un père vivant ;
- 6% sont orphelins de père et de mère⁸⁵.

L'enquête Histoire familiale de 1999 conduisait pour sa part à estimer le nombre d'orphelins de moins de 20 ans à 434 000⁸⁶. Il serait nécessaire de parvenir à préciser ces estimations lors de prochaines enquêtes, afin de réduire la marge d'incertitude qui va quasiment du simple au double selon la source.

"Si la perte d'un ou des deux parents reste très marginale dans la prime enfance (0,5 % des enfants de moins de 5 ans), elle devient plus fréquente avec l'âge : un enfant sur trente est orphelin entre 10 et 14 ans, plus d'un sur vingt entre 15 et 19 ans"⁸⁷.

Les Allocations de soutien familial (ASF) attribuées pour les orphelins de père ou de mère sont au nombre de 203 045 (dont 4% dans les DOM)⁸⁸. Ceci paraît cohérent avec le fait que tous les orphelins ne vivent pas dans un foyer monoparental.

En revanche le nombre d'ASF versées pour les orphelins de père et de mère (3 333) paraît très faible au regard des 17 000 orphelins de père et de mère vivant en ménages ordinaires, hors foyers de l'aide sociale à l'enfance. Dans son rapport et son avis sur les ruptures familiales, le HCF s'était déjà interrogé sur cet écart en souhaitant que cette question soit approfondie.

c) Le lieu de vie des orphelins

85% des orphelins de père et 62% des orphelins de mère passent leur enfance avec le parent survivant. Les autres sont généralement accueillis par un autre membre de la famille et plus rarement en Institution (6% des orphelins de mère, 4% des orphelins de père, soit 11 700).

En revanche, un quart des orphelins de père et de mère sont accueillis en Institution (soit un peu plus de 4000).

Ainsi un peu plus de 15 000 orphelins (d'un ou de deux de leurs parents) seraient accueillis en Institution de l'ASE, soit entre un enfant sur quatre et un enfant sur cinq placé en établissement de l'aide sociale à l'enfance.²³

- Pour plus d'informations, consulter la note du Haut Conseil de la Famille sur « Ruptures et discontinuités de la vie familiale » en ligne sur le site du HCF

3. Les divorces et les séparations

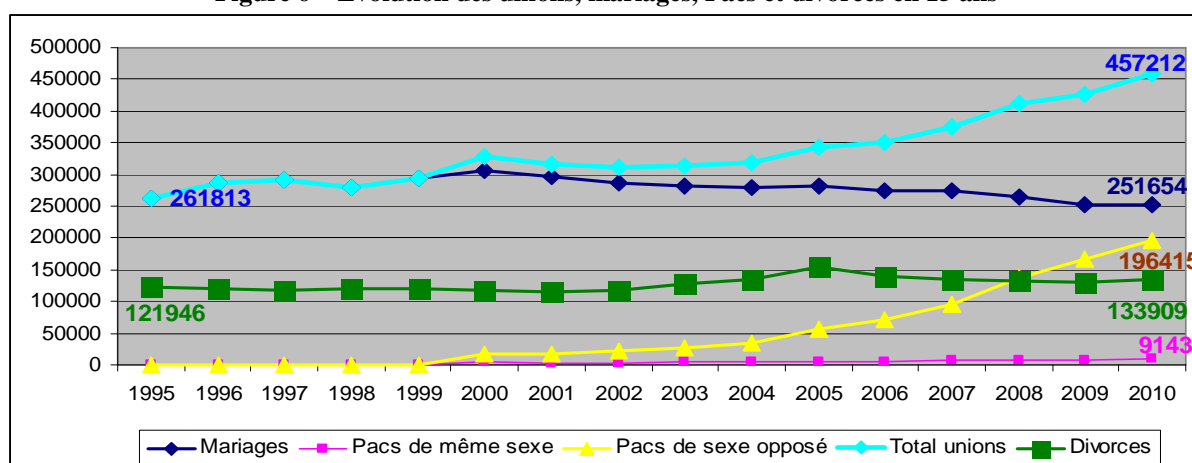
Au total, l'INED estime que le nombre total de ruptures de couples avec enfants (qu'ils soient mariés, pacsés ou en concubinage) se situe autour de 145 000 par an (avec une incertitude de + ou - 20 000)⁸⁹, dont 75 000 divorces avec enfants et aux alentours de 70 000 séparations de couples pacsés ou vivant en concubinage (ou union libre).

a) Les divorces

a1) L'évolution du nombre de divorces

Après avoir oscillé entre 105 000 et 120 000 entre 1990 et 2002, le nombre de divorces a augmenté entre 2002 et 2007 (avec un pic de 155 000 en 2005 suite à la réforme du divorce du 26 mai 2004) pour diminuer légèrement depuis et se situer à 132 977 en 2011.

Figure 6 – Evolution des unions, mariages, Pacs et divorces en 15 ans



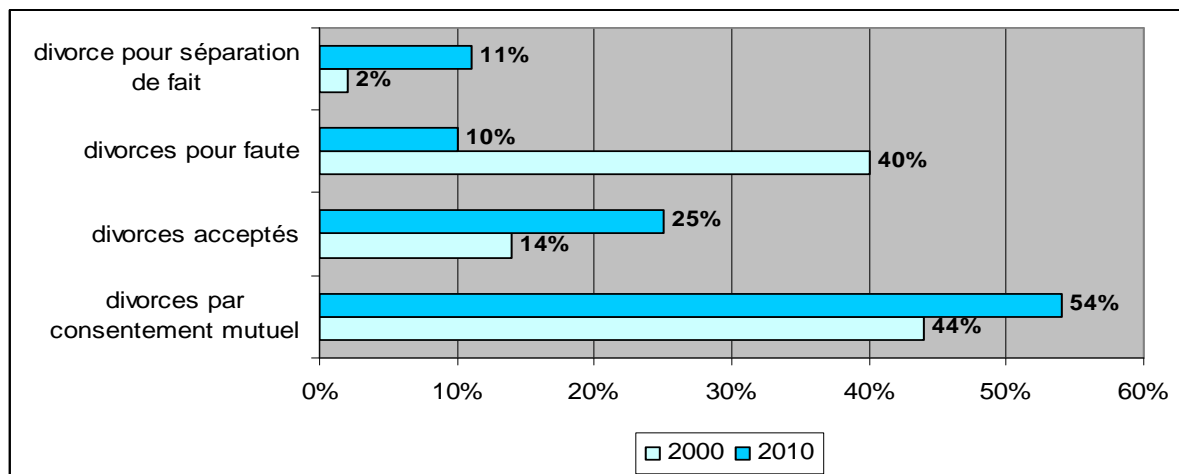
Champ : France entière (non compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; SDSE, Ministère de la Justice

²³ Les données disponibles sur les placements à l'aide sociale à l'enfance couvrent généralement les enfants de moins de 21 ans et non de ceux de moins de 20 ans ; l'estimation donnée ne peut conduire ainsi qu'à un ordre de grandeur.

Suite à la réforme de 2004, on observe une augmentation des divorces par consentement mutuel, des divorces acceptés et des divorces pour séparation de fait et une forte diminution des divorces pour faute – Voir Figure 7 ci-après.

Figure 7 – Evolution du type de divorces entre 2000 et 2010 (la législation ayant été modifiée en 2004)



Source : Statistiques du Ministère de la Justice

a2) Les risques de divorces en fonction de la durée de vie en couple marié

Les risques de divorce les plus élevés se situent toujours cinq ans après le mariage mais les divorces tardifs augmentent. Il faut actuellement attendre 34 ans de mariage pour que le risque de divorce soit inférieur à 5% contre 20 ans de mariage en 1980. Ceci explique que la durée moyenne de mariage au moment du divorce augmente, passant de 11,9 ans en 1980 à 14,4 ans en 2010⁹⁰.

La proportion de divorces est de 23,4% pour les mariages conclus en 1965. Selon l'INED, et dans l'hypothèse d'une prolongation sur dix ans de la tendance moyenne des dix dernières années, cette proportion serait de 44,6% des mariages conclus au début des années 1990 et devrait dépasser 45% des mariages conclus en 2000.⁹¹

a3) Les enfants et les divorces de leurs parents

56% des divorces impliquent au moins un enfant mineur. En 2010, 140 000 enfants ont connu le divorce de leurs parents (68% dans une famille avec un ou deux enfants, 32% dans une famille avec 3 enfants ou plus).

b) Les ruptures de Pactes civils de solidarité (PACS)

Depuis la création de cette nouvelle forme d'union en 1999, 186 736 PACS ont été dissous⁹², soit 16% de l'ensemble des PACS conclus²⁴.

²⁴ 911 935 PACS conclus depuis 1999.

Sur l'ensemble des dissolutions de PACS enregistrées depuis 1999 ⁹³ :

- 34% sont dues à un mariage
- 61% font suite à un commun accord des partenaires,
- 4% à la demande unilatérale d'un des partenaires ;
- 1% à un décès.

En 2011, le nombre de dissolutions a été de 41 732 en 2011. Le nombre de dissolutions de Pacs pour mariage augmente régulièrement ; il était de 38% en 2011.

Depuis 2005, le taux de ruptures de Pacs après trois ans d'union se rapproche de celui des divorces après trois ans de mariage : 3,6% des Pacs entre un homme et une femme et 3,3% des mariages⁹⁴

c) Les décisions de justice concernant la garde des enfants suite à un divorce ou à une séparation

Si l'on estime avec l'INED qu'environ 145 000 couples avec enfants se séparent chaque année, ce sont environ 250 000 enfants connaissent chaque année la séparation de leurs parents (dont 140 000 leur divorce). On ne connaît pas le nombre total d'enfants concernés ("en stock").

Par rapport aux divorces qui n'impliquent aucun enfant, ceux qui impliquent eu moins un enfant mineur sont moins fréquemment des divorces par consentement mutuel et plus fréquemment des divorces acceptés et des divorces pour faute⁹⁵. Voir Tableau 13 ci-après.

Tableau 14 – Divorces avec et sans enfant mineur selon le type de divorce

	Consentement mutuel	Divorce accepté	Divorce pour faute	Autres divorces
Avec enfant(s) mineur(s)	50,3	25,0	16,8	7,9
Sans enfant mineur	59,1	16,2	13,0	11,7

Source : Ministère de la Justice – SDBSE-BDSE-Répertoire civil
Champ : divorces prononcés entre 1996 et 2007

La proportion d'enfants dont la garde est confiée à la mère suite à une séparation ou à un divorce diminue avec l'âge de l'enfant⁹⁶ mais reste très majoritaire.

En moyenne, que ce soit suite à une séparation ou à un divorce, 13,5% des enfants concernés ont fait l'objet d'une résidence en alternance en application d'une décision de justice (possibilité inscrite dans la loi depuis mars 2002)⁹⁷.

* La garde alternée reste l'exception pour les enfants de moins d'un an (elle concerne en 2009 5 à 6 % des enfants de moins d'un an dans le cadre des divorces pour faute ou des divorces acceptés et 12 % des enfants dans les divorces par consentement mutuel).

* Les décisions de résidence alternée sont plus fréquentes suite à un divorce qu'à une séparation, en particulier s'il s'agit d'un divorce par consentement mutuel. Dans ce dernier cas, plus d'un cinquième des décisions de justice (concernant un ou plusieurs enfants) conduisent à une résidence en alternance. Voir tableau 16 ci-après.

Le Secrétariat Général du HCF a recherché en vain la durée moyenne des gardes alternées en France.

En revanche, des enquêtes canadiennes apportent des éléments d'information. « Si 85% des enfants faisant l'objet d'une garde partagée au moment de la séparation étaient toujours dans cette situation deux ans plus tard, la proportion d'enfants ayant changé de mode de garde augmente très rapidement par la suite : ils ne sont plus que 37% à connaître ce mode de garde trois ans après la séparation, et la proportion descend à 8% pour les enfants de parents séparés depuis plus de six ans.

Autrement dit, plus le temps écoulé depuis la séparation est important, plus la garde de l'enfant risque de se transformer en garde exclusive auprès du père ou de la mère »⁹⁸. Des modifications dans l'organisation de la garde alternée peuvent également survenir au fil du temps.

Tableau 15 - Les décisions de justice relatives à la garde des enfants selon le type de divorce

	Divorces par consentement mutuel (*)	Procédures contentieuses (*)	Ensemble divorces en 2009 (**)
Garde par la mère	71,8%	84%	74,6%
Résidence en alternance	21,5%	4,4%	16,9%
Garde par le père	6,7%	11,6%	8,5%
Total	100%	100%	100%

(*) Ministère de la Justice - Divorces prononcée de 1996 à 2007 - Info stat Justice 2009

(**) Ministère de la Justice - Statistiques des juridictions

B. Le cadre parental dans lequel vivent les enfants et ses déterminants

La non reconnaissance par un des parents, le décès d'un parent, le divorce ou la séparation des parents conduit généralement l'enfant à vivre dans un foyer monoparental qui peut ensuite devenir une famille recomposée.

1. La répartition des enfants en fonction du type de famille dans lequel ils vivent et du nombre de frères et sœurs

a) La répartition des enfants en fonction des types de familles

Trois quarts des enfants mineurs vivent avec leurs deux parents, les autres vivent principalement avec un seul de leurs parents (16%) ou dans une famille recomposée (6%).

Près de trois millions et demi d'enfants mineurs ne vivent donc pas avec leurs deux parents.

Tableau 16 - Répartition des enfants en fonction des types de familles dans lesquels ils vivent

	Effectifs 2006	Répartition moyenne des enfants de 2004 à 2008 en %
Enfant vivant avec son père et sa mère	10 250 000	75,4
Enfant des familles monoparentales	2 240 000	16,4
<i>avec sa mère vivant seule</i>	<i>1 940 000</i>	<i>14,2</i>
<i>avec son père vivant seul</i>	<i>300 000</i>	<i>2,2</i>
Enfant vivant avec un beau-parent	780 000	5,8
<i>et sa mère</i>	<i>600 000</i>	<i>4,4</i>
<i>et son père</i>	<i>180 000</i>	<i>1,4</i>
Autre personne de 17 ans ou moins*	320 000	2,4
Total des enfants de 0 à 17 ans	13 590 000	100

Champ : Population des 0 - 17 ans révolus - France métropolitaine

Source : Insee, Recensement de la population de 2006 et enquêtes emploi de 2004 à 2008 pour la répartition ses enfants par configuration familiale

La situation traditionnelle de parents vivant en couple et élevant leurs enfants jusqu'à leur autonomie reste très majoritaire. Les autres situations augmentent en France comme dans l'ensemble des pays européens.

Les enfants de moins de trois ans vivent plus fréquemment avec un couple parental non marié (un tiers d'entre eux)⁹⁹. En effet, la progression des naissances hors mariage se poursuit : 56% des naissances en 2011¹⁰⁰ (+11 points par rapport à 2001). Sur ce point, la France se situe au deuxième rang des pays européens (après l'Estonie).

Le mariage reste cependant très probablement le cadre privilégié à la naissance du deuxième enfant. En effet, 62,2% des enfants de rang 2 nés entre 2000 et 2005 avaient des parents mariés¹⁰¹.

Annexe 10 - Taux de naissances hors mariage en Europe.

b) La non-reconnaissance des enfants par un des parents ou par les deux parents

Sur la base des statistiques de l'état civil, l'INSEE indiquait qu'en 2004, un enfant sur cinq né hors mariage n'était pas reconnu par son père avant sa naissance ou au moment de celle-ci, ce qui représente près de 78 000 enfants (sur 379 300 naissances hors mariage)²⁵.

Pour sa part, l'INED estime que

- à l'âge d'un an, leur nombre est compris entre 25 000 et 30 000 par génération (entre 3% et 4% de l'ensemble des enfants) ;
- à l'âge de 20 ans, leur nombre pourrait être compris entre 15 000 et 20 000, soit 2% à 2,5% d'une génération²⁶.

²⁵ Estimation cohérente avec celle de Julien Damon : un enfant sur dix pour l'ensemble des enfants et pas uniquement pour les enfants des couples mariés comme dans les données statistiques citées ici.

Selon la même publication de l'INSEE¹⁰², 13,7% des enfants n'étaient reconnus par aucun de leurs parents au moment de leur naissance et 7% trois ans après (soit 32 000 par an). Mais ces données – qui sont a priori les seules publiées – semblent être largement surestimées concernant la non reconnaissance par la mère et donc par aucun des parents.

Comme l'indique l'INED²⁷, dans les faits, il n'y a en principe pas d'enfant sans filiation maternelle, en dehors des 600 à 700 enfants nés sans filiation (qui sont d'ailleurs assez rapidement adoptés), car l'indication du nom de la mère vaut aujourd'hui reconnaissance, et auparavant, la « possession d'état » valait aussi reconnaissance. Le nombre de « non reconnaissances » par la mère enregistrées à l'état civil ne reflète donc pas la réalité et est surestimée. Voir encadré ci-après.

Un nombre important d'enfants « non reconnus » dans les données de l'état civil, mais pas dans les faits

Jusqu'en juillet 2006, pour établir la filiation de son enfant, la mère devait procéder à l'enregistrement d'un acte de reconnaissance. On peut supposer que certaines mères aient omis de faire cette démarche sans pour autant refuser de reconnaître leur enfant. La « possession d'état » valait reconnaissance au plan juridique.

Depuis juillet 2006, l'acte de naissance tient lieu de reconnaissance par la mère qui n'a plus à accomplir de démarche spécifique pour reconnaître son enfant. La filiation maternelle est automatiquement établie dès lors que le nom de la mère figure dans l'acte de naissance²⁸, alors que la filiation paternelle suppose une démarche de la part du père.

Si la mère a accouché anonymement, le père peut reconnaître l'enfant né sous X dans les deux mois qui suivent la naissance. S'il ignore les dates et lieu de naissance de l'enfant, il peut saisir le procureur de la république qui recherchera la date et le lieu d'établissement de l'acte de naissance.

A partir de l'état civil, l'Insee a produit à partir de 1998 la statistique des enfants nés vivants hors mariage par mode de reconnaissance à la naissance. Mais cette production a cessé avec la réforme de la loi sur la filiation de 2006, la fiabilité de la répartition par mode de reconnaissance étant devenue insuffisante¹⁰³.

Lorsque leur mère a moins de 20 ans, seule la moitié des enfants nés hors mariage auraient une filiation paternelle¹⁰⁴.

Le ministère de la justice relève en outre en 2011¹⁰⁵ :

- 1211 actions en recherche de paternité ;
- 1936 actions en contestation de paternité.

b) La taille des familles

Près de la moitié des enfants qui vivent dans une famille « traditionnelle » vivent dans une famille de deux enfants.

²⁶ Ces estimations reposent sur les statistiques de naissances et de reconnaissances publiées par l'Insee (ces dernières ne sont plus disponibles depuis 2006) et une extrapolation des tendances observées à l'enquête sur le devenir des enfants nés hors mariage effectuée par l'Ined en 1997.

²⁷ Note rédigée pour le HCF en 2010 dans le cadre des travaux sur les ruptures familiales.

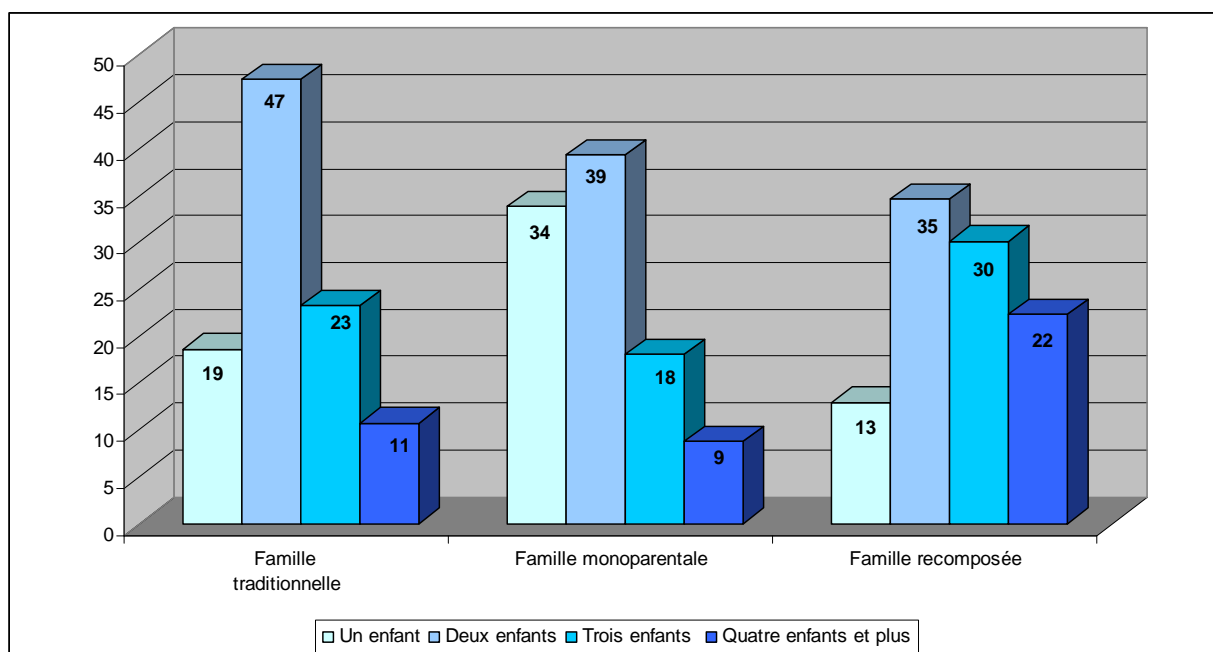
^{28[1]} Une mère peut refuser que son nom figure sur l'acte de naissance. Même lorsque la mère n'a pas accouché sous X, rien ne s'oppose à ce qu'elle donne son identité à l'hôpital mais refuse qu'elle soit portée sur l'acte de naissance.

Les enfants qui vivent avec un seul parent vivent dans des familles plus petites : un tiers d'entre eux sont des enfants uniques.

La moitié des enfants de familles recomposées vivent dans une famille de 3 enfants ou plus contre un tiers des enfants des familles « traditionnelles » et un peu plus d'un quart de ceux qui vivent dans un foyer monoparental (voir figure 8 ci-après).

Plus d'un enfant sur cinq vivant dans une famille recomposée vit dans une famille « très nombreuse » de 4 enfants ou plus.

Figure 8 - Répartition des enfants de moins de 18 ans selon le type et la taille de leur famille



Source : Enquêtes emploi 2004 à 2007 in INSEE Première N°1259 – Octobre 2009 – 1,2 millions d'enfants vivent dans une famille recomposée

2. Les foyers monoparentaux

a) Un nombre important de foyers monoparentaux mais une situation familiale souvent transitoire

Familles monoparentales et foyers monoparentaux

On préférera généralement parler de « foyer monoparental » à celui de "famille monoparentale" car l'autre parent - généralement le père - a le plus souvent reconnu ses enfants. Il a donc des liens de filiation, et généralement des liens affectifs avec ses enfants, même s'il ne vit pas au quotidien avec eux. Il fait donc partie de leur « famille », sauf en cas de non reconnaissance.

Or, le terme de "famille monoparentale" pourrait laisser penser que l'autre parent, même s'il n'habite pas au quotidien avec son enfant, ne fait pas partie de la "famille". Ce terme ne devrait a priori recouvrir que les situations familiales où un parent élève seul ses enfants qui n'ont pas été reconnus par leur autre parent (et n'ont donc aucun lien de filiation avec ce dernier).

La France est l'un des pays de l'Union européenne où la proportion de foyers monoparentaux est la plus élevée¹⁰⁶ (après le Royaume Uni, l'Allemagne de l'Est, le Danemark, la Bulgarie, l'Irlande et la Pologne²⁹) : 20,6% des foyers avec au moins un enfant de moins de 18 ans (contre 10% en 1975)¹⁰⁷.

On compte près de 2 millions de foyers monoparentaux avec un enfant de moins de 25 ans dont 1,3 million avec un enfant de moins de 18 ans.

Entre un quart et un tiers des femmes des générations ayant aujourd'hui entre 35 et 40 ans se trouveraient au moins une fois dans leur vie en situation d'élever seules un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

D'après des données remontant à 1999¹⁰⁸ (les résultats de l'enquête sur la famille associée au recensement, réalisée en 2011, ne sont pas encore disponible et ceux la prochaine enquête "Histoires familiales" de l'INED devrait être disponibles en 2013) :

- pour 15% des foyers monoparentaux, les parents n'ont jamais vécu ensemble et la filiation n'a pas été nécessairement reconnue par l'un des parents.
- près des 3/4 des foyers monoparentaux se sont constitués à la suite d'une séparation ;
- 11% sont dus à un veuvage ;

La situation de ces foyers est souvent transitoire : nombre de parents de ces foyers (re)prennent une vie de couple et la situation prend fin au départ des enfants. On estime la durée moyenne de monoparentalité des familles ayant des enfants de moins de 20 ans à près de 7 ans mais, pour un nombre élevé de ces familles, elles restent isolées pendant de nombreuses années (en particulier lorsque la mère est seule à la naissance de l'enfant).

b) Un nombre croissant d'enfant vivant dans un foyer monoparental

La proportion de mineurs vivant au sein d'un foyer monoparental ne cesse de croître depuis 40 ans ; elle était de 6% en 1968, elle est de 18% aujourd'hui¹⁰⁹. Ce sont donc au total 2,8 millions d'enfants de moins de 18 ans qui vivent avec un seul parent.

Les risques de rupture d'union, mais aussi de décès d'un conjoint, croissent au fil des années de la vie en couple. Les enfants en très bas âge vivent donc moins fréquemment dans des familles monoparentales : 12 % des enfants de moins de trois ans, contre 19% pour les enfants de 3 à 18 ans¹¹⁰.

Quand ils vivent dans un foyer monoparental, 92% des enfants de moins de 3 ans et 85% des enfants de moins de 18 ans vivent avec leur mère.

Un nombre conséquent d'enfants (40%) ne voient jamais leur père ou seulement quelques fois par an :

- 17% des enfants sont déclarés comme résidant avec leur père
- 25% des enfants le voient au moins une fois par semaine ;

²⁹ Les raisons de la monoparentalité diffèrent selon les pays : maternités précoces pour le Royaume Uni et l'Irlande, veuvage pour l'Europe du Sud dans la mesure où y a moins de familles monoparentales dans ces pays, célibataires ou séparations-divorces en Europe du Nord.

- 18% au moins une fois par mois ;
- 22% quelques fois par an ;
- 18% ne le voient jamais³⁰.

Les foyers monoparentaux ont moins d'enfants (1,6 en moyenne) que les couples (plus de 1,9). Voir Figure 8 ci-dessus.

- *Des données complémentaires sont disponibles dans la note du Haut conseil de la famille sur les « ruptures et discontinuités familiales »(Note 3 : L'éclatement géographique de la famille) en ligne sur le site du HCF.*

3. Les familles recomposées

Définition de la famille recomposée

"L'expression même de "famille recomposée», désormais bien établie, n'a pas de contenu ni, surtout, de circonférence juridiquement arrêtés. C'est la sociologie qui a ainsi approché et désigné comme recomposés des schémas familiaux dérivés d'unions successives, avec présence d'enfants".

(...)

"Pour l'INSEE et l'INED, une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, résidant avec au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leur deux parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée. (...) Cette définition est relativement restrictive, elle réfère la famille à sa résidence"¹¹¹.

Statistiquement, la famille cesse d'être considérée comme recomposée lorsque l'enfant ou les enfants qui ne sont pas issus du couple partent du foyer. « De ce fait, le nombre d'enfants qui ont vécu un épisode de leur vie en famille recomposée peut être en forte hausse sans que le nombre d'enfants en famille recomposée à un instant donné n'ait augmenté ». ¹¹²

a) Le nombre de familles recomposées et son évolution

Quatre ans après une rupture, 44% des pères et 28% des mères ont constitué un nouveau couple (mariage, pacs ou concubinage)¹¹³.

On estime à près de 590 000 le nombre de familles recomposées avec au moins un enfant de moins de 18 ans :

- 450 000 avec un beau-père ;
- 140 000 avec une belle-mère¹¹⁴.

Elles représentent donc 7,5% de l'ensemble des familles vivant en France.

Généralement, le fait de vivre une nouvelle union est associé à une relance de la fécondité. A l'âge de 35 ans, un homme ou une femme qui construit une nouvelle union et qui a eu des

³⁰ Champ : relations entre un adulte et ses enfants de 24 ans ou moins issus d'une union rompue, qu'ils soient cohabitants ou non (Enquête étude des relations familiales intergénérationnelles, INED-INSEE menée auprès de plus de 10 000 personnes de 18 à 79 ans) in Insee Première, N°1195 – juin 2008. Cette question est posée aux enfants dont les parents sont séparés, dont le père est toujours en vie et qui vivent avec leur mère biologique.

enfants d'une union précédente aura 2,5 fois plus de chance d'avoir un autre enfant que des personnes du même âge restées dans une première union.

Les personnes ayant vécu une seconde union sont à la fois plus nombreuses que celles qui n'ont vécu qu'une seule union à n'avoir aucun enfant ou un seul enfant ; elles sont également plus nombreuses à avoir quatre ou cinq enfants. Voir Figure 8 ci-dessus.

En 2009, on peut estimer que environ 15% des familles nombreuses (avec 3 enfants ou plus de moins de 18 ans) sont des familles recomposées, soit près de 250 000 familles³¹. Ce sont des familles qui vivent avec les enfants de la première union ou des deux premières unions (du père et de la mère) ainsi que ceux de l'union en cours. De plus en plus de familles nombreuses sont des familles recomposées.

Mais, au final, l'incidence des séparations et des recompositions familiales sur la fécondité reste relativement faible. Voir tableau 18 ci-dessous.

Tableau 17 – Descendance finale selon la trajectoire conjugale

Situation conjugale	Hommes	Femmes
Première union non rompue	2,17	2,20
Première union rompue	2,09	2,05
- sans nouvelle union	1,78	1,98
- avec nouvelle union	2,29	2,13
Ensemble	2,15	2,16

Source : Population et sociétés N°464 – Février 2010 à partir de Enquête « Etude de l'histoire familiale » INSEE-INED – 1999

Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans en 1999 et ayant vécu en couple

b) Le nombre d'enfants vivant dans une famille recomposée et son évolution

En 2006, 1,2 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée. La moitié vit avec leur mère et un beau-père, 15% avec leur père et une belle-mère. Plus du tiers vivent avec leurs deux parents mais aussi avec une demi-sœur ou un demi-frère¹¹⁵.

On note une progression du nombre d'enfants vivant dans des familles recomposées mais celle-ci est moins forte que celle des foyers monoparentaux. En effet, tous les monoparents, notamment les femmes, ne se remettent pas en couple et les recompositions peuvent être de courte durée et échapper à la statistique. Par ailleurs, les enfants, une fois majeurs, quittent plus précocement les familles recomposées et la famille redevient alors « traditionnelle » et n'est plus comptabilisée comme « recomposée » par l'INSEE (voir encadré ci-dessus).

L'étude de cohortes d'enfants conduit à des résultats plus significatifs en termes d'évolutions :

- 3% des enfants ont vécu une recomposition familiale avant leur 18^{ème} anniversaire dans les générations 1959-1962 et 11% dans les générations 1974-1978.
- Les changements les plus importants ont lieu dans la catégorie des employés : de 7% à 20% (3 à 10% chez les cadres)¹¹⁶.

³¹ 15% de 1 630 000 familles de trois enfants ou plus en 2009.

4. Les couples qui ne vivent pas ensemble¹¹⁷

La proportion de personnes de 18 à 79 ans vivant une relation stable non cohabitante - ce que les américains dénomment « LAT » ("Living Apart Together") - est de 8%, soit un peu plus de 3,8 millions d'individus.

L'essentiel de ces personnes a moins de 29 ans et vit dans une situation de transition avant la vie en couple. Entre 30 et 60 ans, la proportion de personnes concernées se situe autour de 5% ; elles vivent essentiellement sans enfant à charge.

Avec des enfants à charge, 180 000 personnes de 21 à 49 ans (soit 90 000 couples) ont ce mode de vie qui touche au final une faible proportion de familles qui sont comptabilisées par l'INSEE comme "familles monoparentales":

- 53% sont pacsés ou concubins,
- 41% sont divorcés,
- 4% sont mariés
- 2% sont veufs.

Pour environ la moitié de ces parents, cette situation résulte d'un choix et pour environ l'autre moitié, elle résulte d'une contrainte (situation financière, problèmes de logement, opposition des enfants,...). 61% ont l'intention de s'installer ensemble dans un délai de trois ans.

Les enfants dont un des parents est en détention

Très peu de femmes sont incarcérées (3,4% des détenus) et celles qui sont en détention avec leur enfant de moins de 18 mois sont très peu nombreuses (moins de 20 au 1^{er} janvier 2009).

Plus de la moitié des détenus ont un ou plusieurs enfants, en moyenne 2,1. Peu sont grands-parents (12%)¹¹⁸. On estime qu'entre 70 000 et 80 000 enfants ont un père ou un beau-père incarcéré. Leur âge moyen est de 16 ans mais un sur cinq a moins de 6 ans.

En 1999, la durée moyenne de séparation entre les enfants et leur père incarcéré était de 21 mois, sachant que dans un cas sur cinq, le lieu de l'incarcération se situe à plus de 150 km du domicile de l'enfant¹¹⁹.

- *Pour des informations complémentaires, voir la Note du Haut conseil de la famille N°3 – L'éclatement géographique de la famille in Ruptures et discontinuités de la vie familiale – en ligne sur le site du HCF.*

5. Les parents adoptifs et les enfants adoptés

Les enfants adoptés peuvent vivre dans un des trois cadres parentaux ci-dessus : couple parental, foyer monoparental ou famille recomposée. Lorsqu'ils sont adoptés plénièrement, ils ont les mêmes droits que les enfants dits « biologiques ». Mais ce sujet étant relativement médiatisé, même s'il touche très peu d'enfants chaque année (0,5% des naissances et 1,6% si l'on y rajoute l'adoption intrafamiliale), il paraît utile de l'évoquer dans cette note.

On peut distinguer trois grands types d'adoption :

- *l'adoption intrafamiliale* : 9 300 adoptions intrafamiliales ont été prononcées en 2007¹²⁰ :

- ces adoptions recouvrent en grande majorité l'adoption de l'enfant du conjoint ou de l'ex-conjoint ;
- les procédures peuvent être engagées en France ou à l'étranger ;
- elles débouchent généralement sur une adoption simple (8 900, soit 95% des adoptions intrafamiliales) qui ne rompt pas les liens avec la famille d'origine.

- *l'adoption nationale* concerne 890 enfants en 2010, soit 38% des pupilles de l'Etat³².

- *l'adoption internationale* concerne 3500 enfants en 2010 :

- la grande majorité ont fait l'objet d'adoptions plénières ;
- venant de plus de 70 pays différents, près des trois quarts venaient de six pays : Haïti, le Vietnam, la Colombie, l'Ethiopie, la Russie et le Mali ;
- 20% avaient moins d'1 an, 23% de 1 à 2 ans, 35% de 2 à 5 ans et 22% plus de 5 ans ;
- 43% des adoptions ont été réalisées par l'intermédiaire d'Organismes agréés pour l'adoption, le reste par l'intermédiaire de l'Agence Française pour l'Adoption ou par démarche totalement individuelle.

Le nombre d'enfants adoptés est très en deçà du nombre de candidats agréés pour l'adoption³³

6. Les familles homoparentales

a) L'homoparentalité : une notion assez récente

La notion d'homoparentalité est assez récente. Ce sont les débats sur le pacte civil de solidarité en 1998-1999, le militantisme d'associations et, plus largement, le mouvement de reconnaissance du couple de même sexe et des familles homoparentales par certains pays qui ont popularisé cette notion, qui n'existait pas il y a vingt ans.

L'INED définit une famille homoparentale de la façon suivante : « une famille homoparentale réunit un parent ou un couple de parents dont l'orientation homosexuelle est clairement reconnue et un ou plusieurs enfants légalement liés à l'un des parents au moins ».

« Certaines configurations homoparentales sont issues d'unions hétérosexuelles et résultent de recompositions familiales. Tel est le cas lorsqu'un ménage est composé d'un couple de deux adultes de même sexe et d'enfants conçus antérieurement, dans un couple hétérosexuel.

D'autres sont issues du projet d'un couple de même sexe ou d'une personne homosexuelle d'avoir des enfants. Ce projet passe alors par l'adoption (nécessairement sur une base

³² 2347 pupilles de l'Etat fin 2010 (source : ONED).

³³ Du côté des candidats à l'adoption (hors projets d'adoptions intrafamiliales), on a enregistré, en 2010, 9060 demandes d'agrément (90% déposées par un couple et 90% par des personnes qui ont entre 30 et 49 ans). Les deux tiers ont obtenu l'agrément ; le tiers qui ne l'a pas obtenu a renoncé à sa demande ou se l'est vu refuser. Près de 25 000 candidats à l'adoption agréés étaient en attente d'un enfant.

individuelle dans la loi française), par l'insémination avec donneur ou par un processus de gestation pour autrui (à ce jour illégal en France).

La coparentalité correspond au projet de plusieurs personnes (dont une au moins est homosexuelle) s'accordant pour avoir un enfant ensemble et l'élever conjointement. Tel est le cas lorsque le projet parental est conduit par un couple gay et un couple lesbien, une personne homosexuelle ou un couple de même sexe avec une tierce personne.»³⁴.

L'homoparentalité fait l'objet de travaux qui reposent sur des approches juridiques ou relèvent de la sociologie qualitative, mais elle reste difficile à quantifier, faute d'éléments de connaissance adaptés.

b) Une quantification délicate

Afin d'estimer le nombre de familles homoparentales, l'INED s'est appuyé sur le recensement de la population, en 1999 : 0,3 % des couples sont constitués de deux personnes de même sexe déclarant une vie en couple, à quoi s'ajoutent 0,6 % d'« amis » de même sexe qui ne se disent pas explicitement en couple mais en constituent vraisemblablement un¹²¹.

Au total, les couples corésidents de même sexe avoisineraient donc - il y a plus de dix ans - 1% du nombre total des couples, chiffre analogue à celui des pays voisins. Mais cette estimation privilégie la configuration la plus facile à saisir dans un recensement : le couple de même sexe vivant dans le même logement. En revanche, les couples non cohabitants et les enfants qui vivent ailleurs ne sont pas recensés.

En supposant qu'un couple de même sexe sur dix vit avec des enfants et que ces couples ont en moyenne deux enfants (à l'instar des couples de sexe différent), l'INED estimait alors que le nombre d'enfants résidant avec un couple de même sexe se situerait, en 2005, dans une fourchette de 24 000 à 40 000³⁵ ; la grande majorité vivant avec un couple de femmes¹²².

³⁴ http://www.ined.fr/fr/tout_savoir_population/fiches_actualite/difficile_mesure_homoparentalite/

³⁵ Certaines associations mettent en avant des chiffres bien plus élevés.

CHAPITRE III

L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL DES FEMMES : UNE TOILE DE FOND POUR L'ANALYSE DES POLITIQUES FAMILIALES

Trois éléments sont structurants :

- La place croissante prise par le travail rémunéré dans la vie sociale dans son ensemble, et en particulier au sein du foyer, du fait de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail rémunéré. Cet accroissement n'a été que partiellement compensé par la réduction du temps de travail individuel : l'emploi rémunéré occupe, en règle générale, une place nettement plus importante dans la vie d'un foyer aujourd'hui qu'il y a cinquante ans¹²³.
- La plus ou moins difficile conciliation - ou articulation - entre vie familiale et vie professionnelle constituerait une des principales explications des variations de la fécondité en Europe. La fécondité est la plus élevée dans les pays européens où le taux d'emploi des femmes est aussi le plus fort¹²⁴.
- Ce sont les femmes qui supportent plus que les hommes la charge de cette conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, avec deux conséquences majeures :
 - l'inégalité dans la vie professionnelle avec ses incidences en termes de revenu et de retraite ;
 - la lourdeur de la « double journée de travail » pour celles qui mènent de front une activité professionnelle et le travail domestique et éducatif.

A. L'activité professionnelle des femmes comparée à celle des hommes

1. Les taux d'activité, d'emploi et de chômage des femmes et des hommes

Plus de 70% des femmes en couple âgées de 15 à 64 ans sont présentes sur le marché du travail : 46% actives occupées à temps complet, 22% à temps partiel et 5% au chômage¹²⁵.

a) Les taux d'activité et d'emploi des femmes sont inférieurs à ceux des hommes ; le taux de chômage est supérieur

Le taux d'activité des femmes a fortement augmenté passant de 53% en 1975 à 66% en 2010 pour les femmes de 15 à 64 ans³⁶. C'est pour la tranche d'âge des 25/49 ans que cette progression a été la plus forte (le taux passant de 60 à 84,2%).

Mais si les taux d'activité et d'emploi des femmes sont relativement élevés, ils restent inférieurs à ceux des hommes, en particulier pour la tranche 25-49 ans où l'écart dépasse 10 points. Voir Tableau 18 ci-après^o.

³⁶ Selon Eurostat, en 2010 les taux d'activité de la population de 15 à 64 ans étaient de 59,7% pour les femmes et de 68,1% pour les hommes.

Le taux d'activité des femmes détenant un diplôme supérieur à Bac + 2 est de 90,5%, tandis qu'il est de 66% pour les femmes non diplômées³⁷. L'écart est deux et demi fois moindre pour les hommes (97,3% avec plus de Bac +2 contre 88,6% sans diplôme)¹²⁶.

Le taux d'emploi féminin est de 59,7% en 2010 : il se situe au dessus de la moyenne européenne mais passe, pour la première fois depuis 2008, légèrement en deçà de l'objectif stratégique dit « de Lisbonne » qui est de 60%. Pour autant, il faudrait tenir compte du type d'emploi dans la mesure où la France a un taux beaucoup plus faible d'emploi féminin à temps partiel que d'autres pays (29,9% contre par exemple, 38,7% en Suède, 45,1% en Allemagne et 76,5% aux Pays-Bas)

Annexe 11 : taux d'emploi à temps partiel des femmes et des hommes dans les 27 pays européens.

Par ailleurs, le taux de chômage féminin est un peu plus élevé que le taux de chômage masculin. Voir Tableau 18 ci-après.

Tableau 18 – Taux d'activité, d'emploi et de chômage par sexe et l'âge

En %	Femmes 15/64 ans	Femmes 25-49 ans	Hommes 15/64 ans	Hommes 25-49 ans
Taux d'activité	66,1	84,2	74,9	94,8
Taux d'emploi	59,7	76,7	68,1	87,3
Taux de chômage	9,7	8,9	9,1	7,9

Source : Insee, enquête emploi 2010 – séries longues sur le marché du travail. Données détaillées uniquement disponibles pour la métropole.

b) Les taux d'activité et d'emploi des femmes varient en fonction du nombre et de l'âge des enfants

Le taux d'emploi des pères varie peu en fonction du nombre et de l'âge des enfants alors que le taux d'emploi des mères y est très sensible : à nombre d'enfants identique, il augmente avec l'âge des enfants. Voir Tableau 19 ci-après.

Tableau 19 : Taux d'emploi des femmes et des hommes (15-64 ans) selon le nombre et l'âge des enfants

en %		Femmes	Hommes
Le plus jeune est âgé de 0 à 2 ans	1 enfant	68,9	89,3
	2 enfants	60,0	90,7
	3 enfants ou plus	37,4	85,2
Le plus jeune est âgé de 3 ans et plus (*)	1 enfant	74,2	82,6
	2 enfants	80,6	91,5
	3 enfants ou plus	65,1	87,1

Source : Insee – enquêtes emploi du 1er au 4ème trimestre 2008 – traitement Drees, in PQE famille 2012, page 72

(*) Est considérée comme enfant toute personne célibataire qui n'est pas en couple avec une personne de son ménage, ayant un parent (père ou mère) dans son ménage, et n'étant pas elle-même parent (père ou mère) d'une personne de son ménage.

Les taux d'emploi féminins plus faibles en cas de présence d'un enfant de moins de trois ans s'expliquent par la décision d'un certain nombre de mères de consacrer davantage de temps à

³⁷ La proportion de femmes diplômées du supérieur est de 48% tandis que celle des hommes est de 37%.

leur jeune enfant ainsi que par les contraintes auxquelles se heurtent un certain nombre d'entre elles pour articuler leur vie professionnelle avec leur vie familiale.

Pour réduire ou suspendre leur activité professionnelle, les parents peuvent alors avoir recours au congé parental total ou partiel et au Complément de libre choix d'activité (CLCA) (à taux plein ou partiel). Ils peuvent bénéficier de cette prestation versée par les Caisses d'allocations familiales et les Caisses de mutualité agricole (sous certaines conditions préalables d'activité) pendant 6 mois après une première naissance et pendant 3 ans pour les suivantes¹²⁷.

Les pères comme les mères peuvent en bénéficier dans les mêmes conditions mais très peu de pères optent pour cette solution, ce qui n'a pas d'impact sur leur taux d'emploi. Voir tableau 20 et encadré ci-après.

Tableau 20 - situation professionnelle des mères de jeunes enfants (2007)

	Nombre de mères de jeunes enfants	% selon chaque situation
Travaillent à temps plein	819 733	37%
Travaillent à temps partiel avec CLCA partiel	213 266	10%
Travaillent à temps partiel sans CLCA	247 834	11%
Sont en congé parental total avec CLCA à tx plein	202 248	9%
Sont en congé parental total sans CLCA	62 752	3%
Ne travaillent plus avec CLCA à tx plein (sans congé parental)	146 455	7%
Ne travaillent plus, sans CLCA (sans congé parental)	118 545	5%
Sont au chômage	265 000	12%
N'ont jamais travaillé	132 500	6%
TOTAL	2 208 333	100%

Source : Tableau réalisé par l'UNAF sur la base de données issues des Etudes et résultats N°750 et 751, des données du PQE familles et des statistiques annuelles de la CNAF.

Ainsi, 70% des mères de jeunes enfants bénéficient d'un contrat de travail (le congé parental n'y mettant pas fin) : 37% travaillent à temps plein, 21% travaillent à temps partiel (avec ou sans CLCA), 12% sont en congé parental.

Seules un peu plus d'un tiers des mères de jeunes enfants qui ne travaillent pas perçoivent le CLCA taux plein.

D'autres mères avec un enfant de moins de trois ans sont également sans activité professionnelle : elles peuvent – sous certaines conditions - bénéficier du RSA majoré si elles élèvent seules leur jeune enfant ou du RSA de base si elles vivent en couple.

Enfin, un certain nombre de mères de jeunes enfants sont sans activité professionnelle et ne perçoivent ni le CLCA, ni le RSA.

On peut chercher à estimer le nombre de mères de jeunes enfants qui n'ont pas d'activité professionnelle et n'ont ni CLCA, ni RSA de la façon suivante :

- 2,2 millions ont au moins un enfant de moins de trois ans ;
- 1,3 million sont actives ; une partie de ces actives sont en congé maternité ou en recherche d'emploi) ;
- 920 000 sont donc inactives ;

* 220 000 bénéficient du RSA socle, du RSA socle majoré ou du RMI/API dans les DOM³⁸ ;

* 350 000 bénéficient du CLCA à taux plein ;

* Il resterait donc environ 350 000 femmes qui ont un enfant de moins de trois ans, n'exercent pas d'activité professionnelle et ne perçoivent ni le CLCA, ni le RSA. Une partie d'entre elles est en formation. On peut supposer que la grande majorité de ces femmes n'est couverte par aucune prestation :

- elles vivent avec un conjoint actif (elles n'ont donc pas droit au RSA) ;
- elles ne réunissent pas les conditions d'activité antérieures nécessaires pour bénéficier du CLCA ;
- elles ont un enfant et ne sont couvertes par le CLCA que pour une durée limitée.

Activité professionnelle et perception du CLCA

Enquête menée, à la demande du HCF¹²⁸, par la DREES en collaboration avec la CNAF en avril-mai 2010

auprès de parents qui percevaient le CLCA en juillet 2009 mais ne le percevaient plus en octobre 2009¹²⁹.

Au 31/12/2011, 521 244 parents de jeunes enfants bénéficient du CLCA en métropole et dans les DOM. 58% le perçoivent à taux plein, 33% à taux partiel lorsqu'ils travaillent entre 50% et 80% d'un temps plein et 9% lorsqu'ils travaillent à mi-temps ou pour une durée inférieure. Plus de 96% des bénéficiaires sont des femmes.

L'activité professionnelle avant de percevoir le CLCA

72% des bénéficiaires d'un CLCA à taux plein travaillaient juste avant de commencer à le percevoir, 14% avaient cessé leur activité depuis moins d'un an et 14% depuis un an ou plus (seuls deux tiers des bénéficiaires du CLCA à taux plein avec trois enfants ou plus travaillaient juste avant de le percevoir).

Parmi ceux qui travaillaient juste avant de percevoir le CLCA, 7 sur 10 travaillaient à temps complet et 3 sur 10 à temps partiel. La grande majorité (85%) était en CDI ou titulaires de la fonction publique, contre moins de la moitié pour ceux qui étaient inactifs avant le CLCA.

Les bénéficiaires d'un CLCA à taux plein sont moins diplômées que l'ensemble des mères de jeunes enfants : 20% ont un diplôme supérieur à Bac + 2 contre 27% de l'ensemble des mères de jeunes enfants.

La durée de perception de la prestation

Plus d'un quart des sortants de la prestation cessent de percevoir le CLCA avant son terme, essentiellement pour reprendre une activité professionnelle.

Pour une première naissance, de même que pour la troisième naissance ou les suivantes, les allocataires du CLCA perçoivent la prestation jusqu'à son terme, compte tenu de la durée des congés maternité (la durée moyenne de perception du CLCA est de 5 mois pour un enfant, et de 33 mois pour 3 enfants ou plus).

C'est pour le deuxième enfant, que la durée de perception moyenne est inférieure à la durée maximale : 25 mois sur 36 mois. Un tiers des allocataires du CLCA avec 2 enfants interrompent sa perception avant son terme possible afin de reprendre une activité professionnelle. Les raisons principales de cette sortie précoce sont le souhait d'améliorer leur situation financière (78%) et l'envie de reprendre un emploi (68%).

³⁸ CNAF - Prestations légales - statistiques détaillées au 31/12/2010 : 66 087 le RSA socle en couple, 121 533 le RSA socle majoré en raison de leur situation monoparentale et autour de 33 000 percevaient encore l'Allocation de parent isolé ou le RMI en même temps que la PAJE dans les DOM

La reprise d'une activité professionnelle à la sortie du CLCA

Après leur sortie du CLCA à taux plein, 87% des allocataires travaillent (62% des bénéficiaires retravaillent dans les 6 à 9 mois suivants) ou recherchent un emploi.

Si l'on compare la proportion des parents qui travaillaient juste avant l'entrée dans le CLCA et ceux qui travaillent dans les 6 à 9 mois après leur sortie, elle passe de 83% à 80% avec 1 enfant, de 70% à 61% avec 2 enfants et de 65% à 49% avec 3 enfants ou plus.

Le retour à l'emploi dans les 6 à 9 mois après la sortie de la prestation :

- diminue avec le nombre d'enfants, le taux de chômage augmentant au contraire avec le nombre d'enfants ;
- est moins fréquent pour les monoparents (seulement 2/3 d'entre eux) ;
- augmente avec le niveau de diplôme (78% des titulaires d'un diplôme supérieur à Bac +2 contre 51% des non titulaires du Baccalauréat) ;
- est deux fois plus important pour ceux qui travaillaient juste avant de percevoir le CLCA que pour les autres (quel que soit le nombre d'enfants et le niveau de diplôme).

Les parents au chômage après leur sortie du CLCA

Parallèlement, si l'on compare la proportion de parents au chômage juste avant le CLCA et celle au chômage après, le taux de chômage déclaré passe de 4 % à 16 % pour les parents d'un seul enfant ; de 16 % à 31 % pour les parents de deux enfants ; de 16 % à 39 % pour les parents de trois enfants ou plus. Il faut souligner que l'importance du chômage quelques mois après la sortie du dispositif s'inscrit toutefois dans un contexte conjoncturel particulièrement défavorable au moment de l'enquête, réalisée en 2009 (le taux de chômage au sens du BIT étant passé de 7,6% au premier trimestre 2008 à 9,6% au 3ème trimestre 2009 ; moment de sortie du CLCA des personnes enquêtées)¹³⁰. Il serait donc abusif de s'emparer des chiffres issus de l'enquête de la DREES sans apporter ces précisions concernant l'augmentation du chômage au cours de la période d'observation.

"Lorsqu'on interroge quelques mois après leur sortie du CLCA les sortants qui recherchent un emploi, 61 % indiquent que les horaires de travail proposés ne sont pas conciliables avec leur vie de famille, 58 % que leur difficulté à trouver un emploi pourrait venir du fait qu'ils n'ont pas travaillé depuis longtemps et 36 % qu'ils n'ont pas la formation, la qualification ou l'expérience requises. Enfin, 38 % avancent une difficulté relative à la garde des enfants, notamment les parents de trois enfants ou plus"¹³¹.

Le rôle protecteur du congé parental

A l'issue du CLCA, 69% des bénéficiaires d'un congé parental retravaillent dans les 6 à 9 mois suivant leur sortie du dispositif contre 42% de ceux qui ne sont pas couverts par ce congé ; ces derniers ont une probabilité deux fois plus faible que les autres de retravailler dans les 6 à 9 mois suivants. Le congé parental joue ici un rôle protecteur. (il concerne par définition des personnes déjà bien intégrées dans leur emploi). En revanche, les sortants du CLCA qui n'ont pas bénéficié conjointement d'un congé parental ont des caractéristiques qui réduisent également leur probabilité de retravailler¹³².

c) Le taux d'activité des femmes varie également en fonction de leur situation familiale

Lorsqu'elles ont au moins un enfant de moins de 18 ans, les femmes ont un taux d'activité qui dépasse 80% lorsqu'elles sont divorcées ou en couple non mariées.

Leur taux d'activité est plus faible lorsqu'elles sont veuves (67%) ou célibataires (78,7%).

**Tableau 21 – Le taux d’activité des femmes avec au moins un enfant de moins de 18 ans
En fonction de leur situation conjugale**

	Population active (en milliers)	Répartition selon leur situation familiale (en %)	Taux d'activité des femmes avec au moins un enfant <18 ans (en %)
En couple, mariée	6 178	46%	79,8
En couple, non mariée	2 933	22%	82,4
Célibataire	1 818	13%	78,7
Veuve	214	2%	66,6
Divorcée	1 185	9%	85,7
Vivant chez leurs parents	919	7%	*
Autre situation	263	2%	68,1
Ensemble	13 509	100%	80,5

* Donnée non disponible

Source : Enquête emploi en continu - à partir de Tableau PAC T08_2010 en ligne sur le site de l'INSEE

2. Importance du temps partiel (choisi ou contraint)

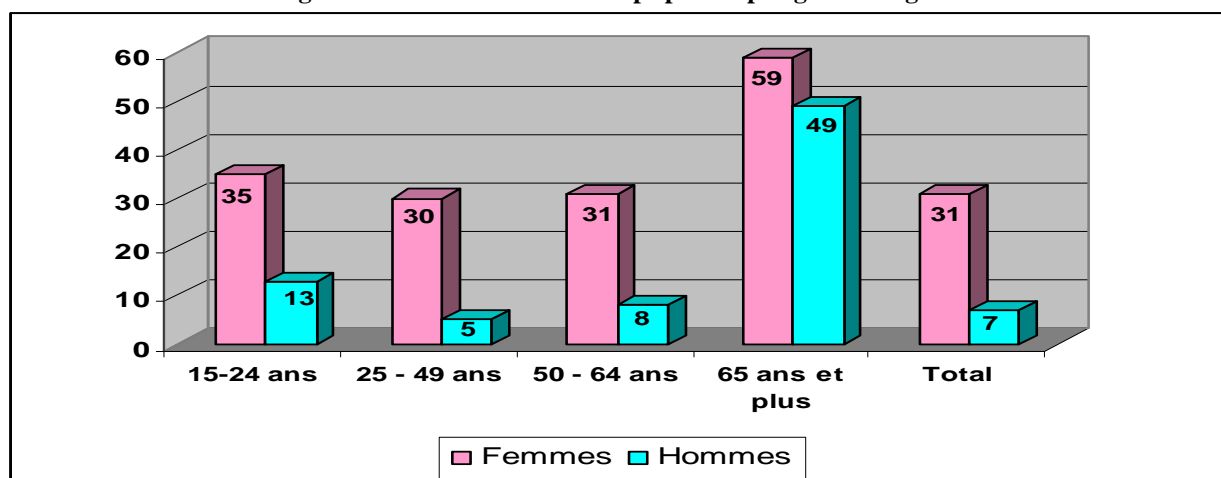
a) Une augmentation rapide du travail à temps partiel concernant en premier lieu les mères

La proportion de femmes travaillant à temps partiel a augmenté entre 1980 et 2011, passant de 17% à 30% (la mise en place de l'allocation parentale d'éducation à taux partiel en 1994 remplacée par le CLCA en 2004 a contribué à cette augmentation en permettant à des femmes qui le souhaitaient de diminuer leur temps de travail – voir encadré ci-dessus).

Au cours de ces 30 années, les effectifs de femmes travaillant à temps partiel ont augmenté trois fois plus vite que ceux des femmes en activité³⁹¹³³. De leur côté, seulement 6,5% des hommes travaillaient à temps partiel en 2011¹³⁴.

Les taux les plus élevés de travail à temps partiel concernent les femmes de moins de 25 ans et de plus de 50 ans

Figure 9 - Taux d'activité à temps partiel par genre et âge



Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail, extraction 2010 – 1^{er} trimestre - France

³⁹ Entre 1980 et 2010, le nombre de femmes à temps partiel est passé de 1,5 million à 3,7 millions tandis que le nombre de femmes actives passait de 9,2 millions à 13,6 millions.

Mais l'arrivée des enfants influe également sur la réduction du temps d'activité. Dès le deuxième enfant, 45% des femmes qui exercent une activité professionnelle l'exercent à temps partiel ; au troisième enfant, elles sont 55%.

Sur l'ensemble des femmes qui travaillent à temps partiel, leur durée hebdomadaire de travail est de :

- plus de 30 heures pour 29% d'entre elles ;
- entre 15 et 30 h (le plus souvent à mi-temps) pour 57% ;
- moins de 15h pour 14%¹³⁵.

b) Un temps partiel fréquemment subi

Pour une part importante, il s'agit d'un travail à temps partiel « subi » : en 2007, 8,8% des femmes et 3,3% des hommes sont en sous-emploi dans la majorité des cas il s'agit de temps partiel contraint. Entre 25 et 49 ans, 30% des femmes à temps partiel souhaitent travailler plus¹³⁶.

Les femmes à temps partiel contraint sont concentrées dans les secteurs de l'hôtellerie restauration, des commerces, en particulier la grande distribution, des services à la personne et des services domestiques, tout particulièrement les services de nettoyage, des services de la santé et de l'action sociale¹³⁷.

3. La précarité de l'emploi et les horaires de travail dits « atypiques »

a) Des horaires de travail dits "atypiques" concernent de nombreux parents

80% des enfants de moins de sept ans et demi dont les parents exercent une activité professionnelle ont au moins un parent concerné par des horaires irréguliers ou décalés¹³⁸ :

- 46% ont au moins un parent qui travaille de manière habituelle en horaires décalés (avant huit heures ou après dix-neuf heures ou le weekend)
- 68% ont au moins un parent concerné par des horaires de travail irréguliers (susceptibles de changer d'un jour à l'autre ou d'une semaine sur l'autre)
- 34% vivent dans un ménage où se cumulent horaires décalés et horaires de travail irréguliers.

Professionnels et membres de la famille (dont le conjoint) se partagent alors la garde des enfants.

Parmi les emplois qui ont des horaires de travail atypiques, on observe en France, entre 2001 et 2005, une diminution du travail posté (qui passe de 9,7% à 8,4%) mais une augmentation du travail de nuit (qui passe de 9,7% à 14%, avec une progression très forte pour les femmes) et du travail le dimanche (qui passe de 4,6% à 7,1%)¹³⁹.

b) Une précarisation de l'emploi qui touche particulièrement les femmes

L'évolution de l'emploi salarié a ainsi été marquée par une individualisation des temps de travail mais également par une précarisation touchant particulièrement les femmes.

Au cours des 25 dernières années, contrats à durée déterminés et intérim se sont développés. Les contrats à durée déterminée représentent 9% de l'emploi salarié et sont majoritairement féminins (59% des CDD sont signés par des femmes). A l'inverse, l'intérim est davantage masculin (70% des contrats d'intérim sont signés par des hommes)¹⁴⁰.

Le développement de la mobilité professionnelle (chaque année, un salarié sur quatre change d'activité) entraîne aussi une fluctuation des contraintes et des besoins des familles vis à vis de la garde de leurs enfants¹⁴¹ mais aussi, plus généralement, pour ce qui concerne toute la vie familiale et de couple¹⁴².

B. Les revenus des femmes

1. Les revenus salariaux

a) De fortes disparités entre hommes et femmes

Depuis la fin des années 60, le salaire moyen des femmes s'est rapproché de celui des hommes mais ce rapprochement s'est interrompu dans les années 90.

En 2009, le revenu salarial moyen des femmes représente trois quart ce celui des hommes (16 430 € contre 21 880 € par an¹⁴³).

Cet écart tient d'une part à un volume horaire de travail plus faible et à des salaires horaires inférieurs.

b) une durée de travail plus faible pour les femmes

Les femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel (30% des femmes ; 6,5% des hommes). De plus, les hommes sont plus nombreux à recevoir des rémunérations pour heures supplémentaires (53% des hommes et 37% des femmes)¹⁴⁴.

c) des salaires horaires faibles pour les femmes

"Le salaire horaire moyen des femmes est inférieur d'environ 20 % à celui des hommes. Une partie de cet écart vient de ce que les femmes occupent des postes moins qualifiés ou situés dans des secteurs moins rémunérateurs ; une autre partie s'explique par le fait qu'elles s'arrêtent plus souvent momentanément de travailler et accumulent ainsi moins d'expérience sur le marché du travail. Mais ces facteurs n'expliquent pas tout : un écart résiduel de salaire demeure, après prise en compte de ces différences de trajectoires d'emploi"¹⁴⁵.

En 2009, dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, les écarts de salaires entre hommes et femmes sont plus forts pour les catégories percevant des salaires élevés (21% pour les cadres contre 14% pour les ouvriers et 7% pour les employés). De plus, 9% des femmes exercent des fonctions d'encadrement contre 13% des hommes ; 50% des femmes exercent des fonctions d'employées contre 13% des hommes et 18% occupent des fonctions d'ouvriers contre 50% des hommes¹⁴⁶.

2. Les revenus non salariaux

L'emploi non salarié constitue 9% de l'emploi total. Il se remet à augmenter depuis 2004 avec la progression des emplois dans le secteur tertiaire (62% des emplois non salariés) et après un recul lié à celui de l'emploi non salarié agricole (qui ne représente plus que 17% de l'emploi non salarié).

Les trois quarts des femmes non salariées travaillent dans le secteur tertiaire, en particulier dans les secteurs des services à la personne et les professions de santé.

En 2009, les femmes non salariées gagnent en moyenne 28 100 € par an, et les hommes 38 400 € par an¹⁴⁷.

3. Les retraites¹⁴⁸

En 2010, tous régimes de retraite confondus, les femmes percevaient en moyenne une pension de retraite de 1138€ contre 1589€ pour les hommes.

Cet écart s'explique par la moindre présence des femmes sur le marché du travail, compte tenu de leurs interruptions pour se consacrer aux enfants et du travail à temps partiel : entre 15 et 60 ans, le temps qu'une femme consacre au total à son activité professionnelle représente 67% de celui d'un homme¹⁴⁹. L'écart s'explique également par les écarts salariaux entre hommes et femmes.

Une partie de ces écarts est compensé grâce aux droits familiaux liés aux enfants (majoration de durée d'assurance, assurance vieillesse du parent au foyer, etc.)⁴⁰.

Par ailleurs, compte tenu de leur durée de vie en moyenne plus longue, les femmes bénéficient plus fréquemment des pensions de réversion que les hommes.

C. Le partage des ressources financières au sein des couples¹⁵⁰

Quand ils vivent ensemble depuis plus d'un an et qu'au moins un des deux conjoints est actif, 64% des couples déclarent mettre leurs revenus entièrement en commun. Ceux qui n'en mettent en commun qu'une partie représentent 18% des couples et ceux qui les séparent totalement représentent également 18% des couples.

En cas de bi activité, 59% des couples mettent leurs revenus en commun, contre 75% des couples où un conjoint est inactif.

La mise en commun des ressources est d'autant plus faible que leur niveau de vie et le niveau des études des conjoints sont élevés (la moitié des diplômés de Bac plus 2 contre les trois quart des personnes sans diplôme).

La mise en commun totale est plus fréquente quand les couples sont mariés et ont des enfants :

⁴⁰ DREES (2010) sachant que les pensions de droit direct sont respectivement de 899 € pour les femmes et de 1552€ pour les hommes.

- Les trois quart des couples mariés mettent tous leurs revenus en commun, contre 37% des couples vivant en union libre et 30% des couples pacsés ;
- Par ailleurs, 80% des couples ayant au moins 20 ans de vie commune mettent leurs revenus en commun contre 31% des couples qui vivent ensemble depuis moins de 5 ans (ce qui « va de pair avec le fait que la part des couples mariés est plus élevée parmi les couples ayant plus d'ancienneté de vie commune »¹⁵¹).
- 67% des couples qui ont des enfants mettent leurs revenus en commun, contre 38% de ceux qui n'en ont pas.

La mise en commun des revenus est moins fréquente pour les familles recomposées (52% - et 42% quand un des membres du couple doit payer une pension alimentaire ou une prestation compensatoire - contre 68% des couples dont c'est la première union).

D. Le partage des tâches domestiques au sein des couples

Le travail domestique connaît une évolution de fond mais conserve une répartition inégale.

1. Le temps consacré au travail domestique diminue¹⁵²

Grâce aux enquêtes emplois du temps de l'INSEE, on peut suivre l'évolution du travail domestique sur une assez longue période⁴¹:

- entre 1974 et 1986, le travail domestique a augmenté de trois heures par semaine pour les hommes et a diminué de quatre heures par semaine pour les femmes ;
- entre 1986 et 1999, on n'observe plus aucun changement chez les hommes, tandis que le temps consacré au travail domestique continue de diminuer pour les femmes (- 1/2 h par jour) ;
- entre 1999 et 2010, le temps consacré au travail domestique par les femmes continue de diminuer (une demi-heure de moins par jour entre 1999 et 2010) et de rester stable pour les hommes.

L'heure journalière de travail domestique gagnée par les femmes entre 1986 et 2010 s'est transformée pour un quart en temps de travail et de trajet, un quart en temps physiologique (dormir, se laver, manger) et pour la moitié en temps libre (1/2 h supplémentaire par jour).

Au cours de la même période, les hommes gagnent un peu moins de temps libre que les femmes (+ 20 minutes par jour) : leur temps d'activité et de formation diminue d'une demi heure mais ils consacrent 6 minutes de plus au travail domestique. Mais au final, en 2010, les femmes ont encore une demi-heure de temps libres en moins que les hommes.

Au total, la réduction de l'écart entre hommes et femmes est davantage due à la diminution de l'ensemble du temps consacré au travail domestique, qui bénéficie en premier aux femmes, qu'à l'augmentation du temps consacré à ces tâches par les hommes¹⁵³.

La diminution de ce temps consacré au travail domestique est imputable au meilleur équipement électroménager des ménages et au recours accru à certains services marchands, en particulier pour l'achat et la livraison de plats cuisinés.

⁴¹ Ces statistiques se rapportent aux personnes de 15 à 60 ans, ni étudiantes, ni retraitées.

Il est intéressant de noter qu'entre 1986 et 2010, le temps consacré aux enfants par les pères et les mères a augmenté de 12 minutes par jour. Entre 1999 et 2010, les pères de jeunes enfants leur consacrent une demi-heure supplémentaire par jour (5 à 10 minutes supplémentaires lorsque leurs enfants ont tous plus de 3 ans).

2. Le travail domestique reste inégalement réparti entre hommes et femmes

Les femmes continuent à consacrer beaucoup plus de temps au travail domestique que les hommes : 4 heures par jour contre 2 heures 13.

Plus il y a d'enfants dans le ménage, plus le partage des tâches domestiques reste inégal, les femmes consacrant également moins de temps à leur activité professionnelle.

Tableau 22 – Evolution des temps sociaux quotidiens des femmes et des hommes entre 1986 et 2010

	Femmes		Hommes	
	1986	2010	1986	2010
Temps physiologique	11h25	11h36	11h12	11h17
Travail, études, formation, trajets (*)	3h16	3h31	5h47	5h15
Temps domestique	5h07	4h01	2h07	2h13
<i>Ménage, courses</i>	4h10	3h01	1h10	1h17
<i>Soins aux enfants</i>	0h42	0h45	0h10	0h19
<i>Jardinage, bricolage</i>	0h15	0h15	0h47	0h37
Temps libre	3h28	3h58	4h09	4h28
Trajets	0h44	0h55	0h45	0h48
Total	24h00	24h00	24h00	24h00

(*) Trajets domicile-travail

Source : INSEE – enquêtes emploi du temps 1986 et 2010

Lorsqu'ils s'occupent des jeux et de l'instruction de leurs enfants, pères et mères y consacrent le même temps (un peu moins d'une heure par jour).

Lorsqu'elles donnent des soins corporels ou médicaux à leurs enfants, les mères y consacrent en moyenne une demi heure de plus par jour que les pères.

En 2010, les enfants scolarisés en école préélémentaire sont accompagnés dans 60% par leur mère, dans 20% des cas par leur père et dans 12% des cas par les deux parents alternativement. Il en est globalement de même pour les enfants scolarisés en élémentaire.

Pour le collège, les enfants rentrent le plus souvent seuls ou accompagnés par d'autres adultes que leurs parents mais lorsqu'ils rentrent chez eux, ce sont leurs mères qui sont au domicile dans 42% des cas et les deux parents en alternance dans 20% des cas¹⁵⁴.

3. L'organisation de la journée diffère en fonction de la composition familiale¹⁵⁵

Lorsqu'ils ont au moins un enfant de moins de trois ans, mères comme pères consacrent moins de temps à leur activité professionnelle et à la formation et plus de temps au travail domestique :

- les pères consacrent davantage de temps aux enfants lorsqu'ils en ont au moins un de moins de trois ans : 1h20 par jour avec un enfant de moins de trois ans (et 55 minutes

par jour avec trois enfants dont un de moins de trois ans) contre 16 à 25 minutes lorsque tous les enfants ont plus de trois ans ;

- les mères consacrent au moins 2h42 par jour aux enfants lorsqu'elles en ont un de moins de trois ans (3h29 avec 3 enfants) et entre une demi heure et 1 heure lorsque les enfants ont tous plus de trois ans ;
- quel que soit leur nombre d'enfants, les femmes consacrent entre deux et trois fois plus de temps que les hommes aux courses et au ménage.

Les foyers monoparentaux consacrent un peu plus de temps que les mères en couple à l'activité professionnelle et à la formation et un peu moins de temps au travail domestique.

ANNEXES

ANNEXE N°1	PROJECTIONS DE POPULATION A L'HORIZON 2060 HYPOTHESES DE PROJECTIONS RETENUES
ANNEXE N°2	INDICE CONJONCTUREL DE FECONDITE EN EUROPE DES 27 EN 2010
ANNEXE N°3	LES TAUX D'INFECONDITE DANS PLUSIEURS PAYS EUROPEENS
ANNEXE N°4	L'EVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES EN FRANCE DEPUIS 1901
ANNEXE N°5	LE NOMBRE MOYEN IDEAL D'ENFANTS DANS LES PAYS DE L'OCDE
ANNEXE N°6	LES IVG EN EUROPE
ANNEXE N°7	LES GROSSESSES PRECOCES - LA FECONDITE DES FEMMES DE 15 A 19 ANS DANS UNE SELECTION DE PAYS
ANNEXE N°8	EVOLUTION DE L'AGE MOYEN A L'ACCOUCHEMENT ET DU NOMBRE DE NAISSANCES PAR AGE
ANNEXE N°9	DESCENDANCE FINALE EN FRANCE SELON LES GENERATIONS
ANNEXE N°10	DESCENDANCE FINALE DE LA GENERATION 1960 DANS DIFFERENS PAYS EUROPEENS ET NOMBRE D'ENFANTS PAR FEMME SELON LE RANG DE NAISSANCE
ANNEXE N°11	TAUX DE NAISSANCES HORS MARIAGE EN EUROPE
ANNEXE N°12	« POUR UN JURISTE : QU'EST CE QUE LA FAMILLE ? »
ANNEXE N°13	TRAVAILLEURS A TEMPS PARTIEL DANS L'EUROPE DES 27

ANNEXE N°1

PROJECTIONS DE POPULATION A L'HORIZON 2060

Hypothèses de projections retenues

En 2006, l'Insee a produit des projections démographiques à l'horizon 2050 avec comme point de départ la pyramide d'âges au 1^{er} janvier 2005. Ces projections portaient sur la France métropolitaine. En 2010, l'Insee a élaboré de nouvelles projections de population pour la France métropolitaine entre 2007 et 2060. Elles actualisent les anciennes projections réalisées en 2006 et intègrent les révisions de population liées aux recensements 2006 et 2007.

Techniquement, ces projections sont réalisées selon une méthode consistant à projeter la population année par année, en ajoutant les naissances, en ôtant les décès, et en ajoutant le solde migratoire. Cette méthode suppose donc des hypothèses de fécondité et de mortalité et des hypothèses de solde migratoire. Pour chaque composante (fécondité, mortalité, solde migratoire), l'exercice de projection retient trois hypothèses : une hypothèse « centrale », une hypothèse « basse » et une hypothèse « haute ».

Les nouvelles hypothèses diffèrent de celles de 2006 essentiellement sur une composante : la fécondité. Désormais, dans le scénario central, l'indice conjoncturel de fécondité est maintenu au niveau moyen observé depuis début 2004, soit 1,95 enfant par femme en moyenne (contre 1,90 lors de l'exercice 2006). L'âge moyen à la maternité se stabilise à 30,4 ans en 2015.

Les hypothèses de la projection 2010 pour la France métropolitaine

	Situation au dernier recensement	Hypothèse centrale	Variante basse	Variante haute
Indice conjoncturel de fécondité*	1,98 enfant par femme	1,95 à partir de 2015	1,80 à partir de 2015	2,10 à partir de 2015
Espérance de vie à la naissance* des femmes	84,2 ans	91,1 ans en 2060	88,6 ans en 2060	93,6 ans en 2060
Espérance de vie à la naissance* des hommes	77,2 ans	86,0 ans en 2060	83,5 ans en 2060	88,5 ans en 2060
Valeur du solde migratoire*	+ 115 000 personnes	+ 100 000 par an à partir de 2007	+ 50 000 par an à partir de 2015	+ 150 000 par an à partir de 2015

Source : Insee – Projections de population à l'horizon 2060, octobre 2010

ANNEXE N°2

INDICE CONJONTUREL DE FECONDITE EN EUROPE DES 27 EN 2010 (Nombre d'enfants par femme)

Irlande	2,07
France	2,03
Suède	1,98
Royaume Uni	1,98
Danemark	1,87
Finlande	1,87
Belgique*	1,84
Pays-Bas	1,79
Estonie	1,63
Luxembourg	1,63
Moyenne UE*	1,59
Slovénie	1,57
Lituanie	1,55
Grèce	1,51
Bulgarie	1,49
Rep Tchèque	1,49
Chypre	1,44
Autriche	1,44
Italie	1,41
Slovaquie	1,4
Allemagne	1,39
Espagne	1,38
Malte	1,38
Pologne	1,38
Portugal	1,36
Roumanie	1,33
Hongrie	1,25
Lettonie	1,17

*en 2009

Source : Eurostat – mise à jour au 24 août 2012

ANNEXE N°3

LES TAUX D'INFECONDITE DANS PLUSIEURS PAYS EUROPEENS

en %

	Génération 1950	Génération 1965
Rep Tchèque	6,6	7,2
Hongrie	9,1	9,6
Slovaquie	9,8	11,1
Roumanie	6,3	11,5
France	9,8	11,7
Danemark	11,1	12,7
Suède	13,9	12,9
Espagne *	9	13,1
Pologne	9,5	15,5
Grèce	9,6	16,3
Pays-Bas	14,6	18,3
Irlande	12,2	18,4
Finlande		19,9
Angleterre- Galles	13,9	20,5
Autriche	12,6	21,1
Allemagne	14,8	26,5
<i>Etat -Unis</i>	<i>15,1</i>	<i>14,4</i>

*Génération 1955 et non 1950 ; le taux d'infécondité serait à 21,9 pour la génération 1970

Sources :

- Sardon J.P. – La conjoncture démographique : l'Europe et les autres pays développés – INED – Population 3 – juillet 2006

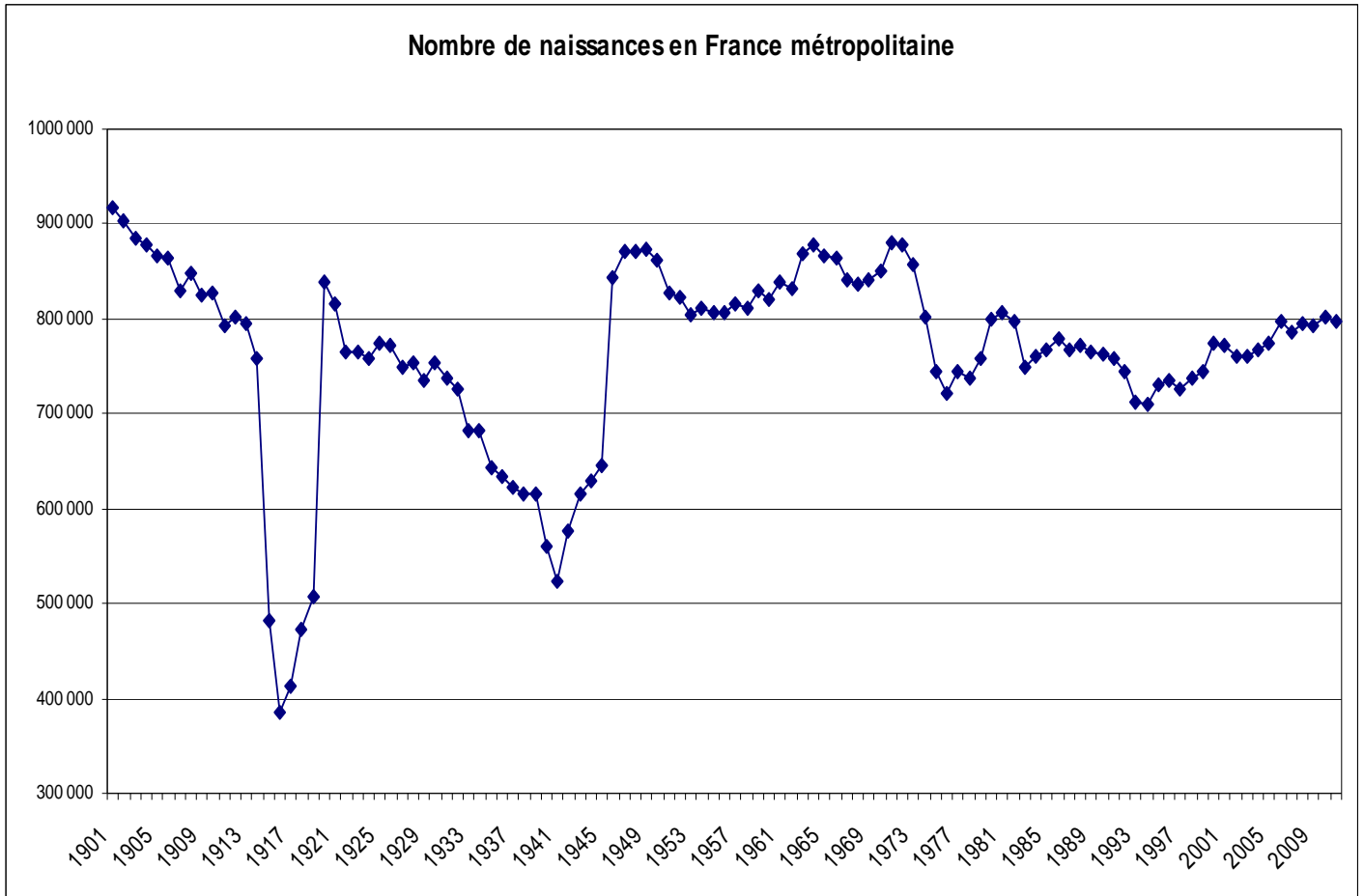
et

- pour la France : Breton D. et Prioux France - Analyse de l'infécondité en France et en Allemagne : des lectures différentes d'un phénomène de plus en plus fréquent ? – Communication XXVI IUSSP International conference - INED – 2009 - Version provisoire mise en ligne.

ANNEXE N°4

EVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES EN FRANCE DEPUIS 1901

Source : Insee⁴²



⁴² Dans la publication « Données détaillées des statistiques d'état civil sur les naissances en 2010 ».

ANNEXE N°5

LE NOMBRE MOYEN IDEAL D'ENFANTS DANS LES PAYS DE L'OCDE

Question posée : Quel nombre d'enfants souhaiteriez-vous personnellement avoir ou auriez-vous personnellement souhaité avoir ?

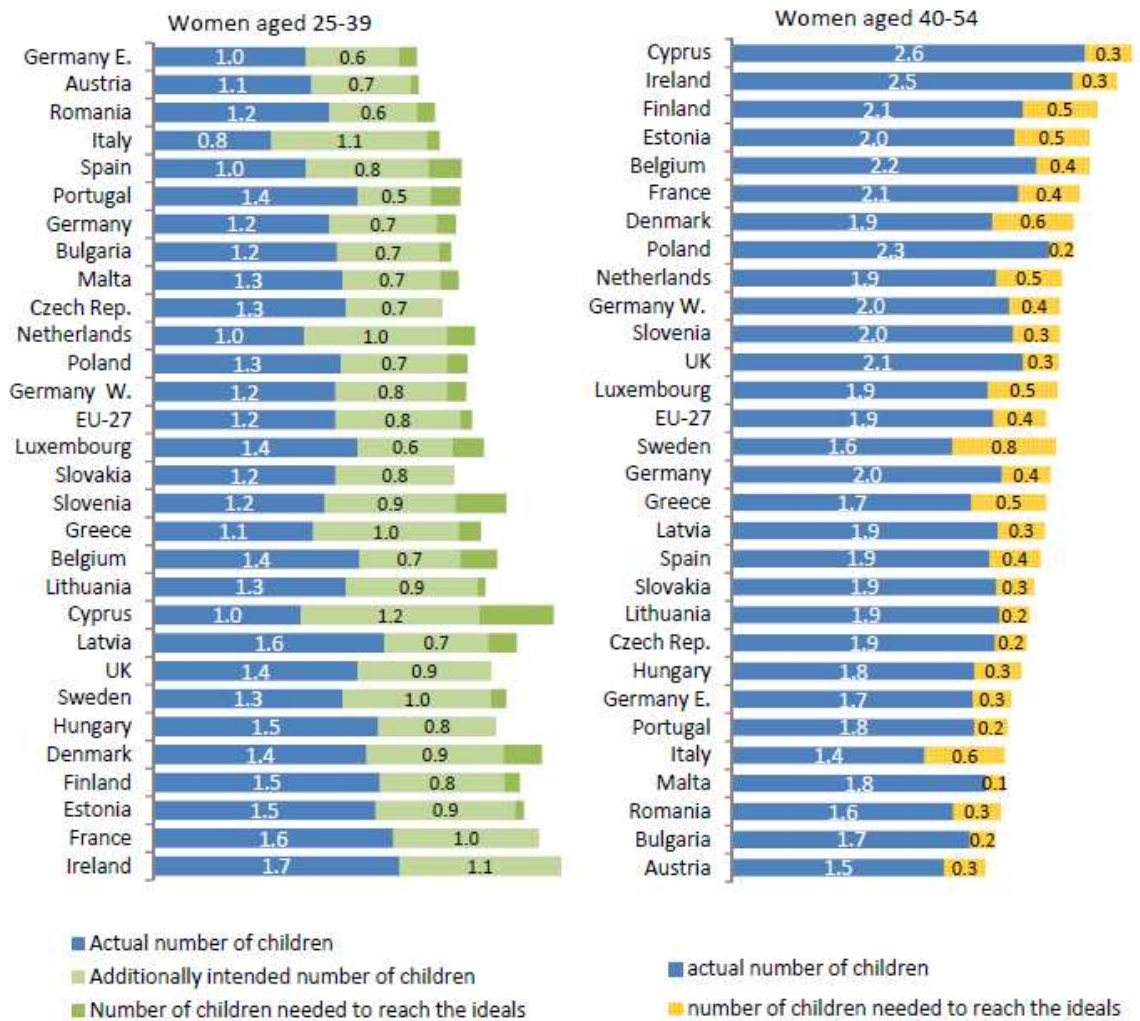
Classement par ordre décroissant à partir des souhaits des femmes

	Femmes	Hommes
Nouvelle Zélande	2,78	2,88
Mexique	2,75	
Suède	2,66	2,22
Chypre *	2,65	2,87
France	2,58	2,50
Finlande *	2,51	2,48
Australie	2,50	2,40
Danemark *	2,48	2,37
Japon	2,48	2,48
Irlande *	2,47	2,18
Royaume-Uni	2,42	2,45
Belgique	2,41	2,06
Croatie	2,34	2,32
Pays-Bas	2,32	2,10
Corée	2,30	
Slovénie	2,30	2,19
Grèce	2,28	2,33
Turquie	2,28	2,26
République Tchèque	2,21	1,75
Lituanie	2,20	2,07
Estonie	2,12	2,21
Italie	2,12	2,04
Luxembourg	2,10	2,03
Espagne	2,09	2,26
Pologne	2,05	2,41
Lettonie	2,04	1,98
Bulgarie	1,99	2,06
Hongrie	1,99	2,13
Allemagne	1,96	2,17
Slovaquie	1,95	1,92
Roumanie	1,92	1,76
Malte	1,90	1,88
Portugal	1,71	2,00
Autriche	1,59	1,68
Moyenne de l'OCDE	2,28	2,22

Source : OCDE

<http://www.oecd.org/fr/els/famillesetenfants/labasededonneesdelocdesurlafamille.htm>

Nombre idéal personnel d'enfants dans l'Europe des 27



COUNTRIES	Personal ideal number of children							
	0	1	2	3+	0	1	2	3+
	Ages 15-39				Ages 55+			
Austria	9	15	45	13	4	13	43	24
Belgium	4	11	49	32	6	11	44	34
Bulgaria	0	11	70	10	0	11	72	11
Cyprus	1	3	48	44	1	0	15	83
Czech Rep.	2	19	57	12	2	7	64	22
Denmark	3	3	52	38	3	4	45	45
East Germany	9	13	56	19	2	9	66	21
Estonia	1	6	52	35	1	6	41	44
Finland	7	8	43	36	5	6	45	40
France	2	7	53	35	4	6	47	39
Germany	6	10	50	21	2	6	60	27
Greece	4	7	57	25	2	3	49	43
Hungary	4	11	58	21	2	10	52	32
Ireland	2	4	39	38	3	2	19	58
Italy	4	15	51	16	3	11	56	21
Latvia	1	9	52	34	2	6	48	37
Lithuania	2	8	64	20	1	5	44	38
Luxembourg	5	9	50	29	3	7	52	31
Malta	4	20	54	14	2	6	42	32
Netherlands	11	7	48	24	5	3	43	43
Poland	3	11	51	17	1	5	45	35
Portugal	2	17	57	16	2	9	52	30
Romania	2	15	59	10	2	7	59	21
Slovakia	2	18	55	14	3	5	54	32
Slovenia	2	7	50	31	2	5	55	27
Spain	5	9	59	20	2	3	51	36
Sweden	4	6	54	35	3	5	51	38
United Kingdom	6	9	50	26	4	4	59	27
West Germany	6	9	48	21	2	6	58	29
EU-27	4	10	58	22	3	6	53	31

ANNEXE N°6

LES IVG EN EUROPE

Pays	Taux pour 1000 femmes (2004 à 2006)	Taux pour les femmes de 15 à 19 ans (2006)
Grèce	6	
Allemagne	6,2	6,5
Pays-Bas	7,3	
Espagne	8,2	12,0
Belgique	8,2	
Italie	8,2	7,4
Finlande	9,1	
République Tchèque	10	
Lituanie	10,8	
Slovénie	11,3	
Danemark	12	
Royaume-Uni	13,7	23,1*
Slovaquie	14,3	
France	14,5	15,8
Suède	17,7	25,1
Hongrie	19,9	
Lettonie	20,2	
Bulgarie	25,8	
Roumanie	27,1	20,1
Estonie	28,1	

* en 2008

Sources :

- Pour l'ensemble - OMS – cité par Annick Vilan (2009) in Hassoun Danièle – L'interruption volontaire de grossesse en Europe – Revue Française des Affaires Sociales N°1 – janvier Mars 2011
- Pour les 15-19 ans - Eurostat in Moisy Muriel – Les IVG chez les mineures : une prise en charge satisfaisante mais une prévention insuffisante - Revue Française des Affaires Sociales N°1 – janvier Mars 2011

ANNEXE N°7

LES GROSSESSES PRECOCES

LA FECONDITE DES FEMMES DE 15 A 19 ANS DANS UNE SELECTION DE PAYS (en 2005 - 2010)

Nombre de naissances pour 1000 femmes

Lybie	3	Etats-Unis	41
Suisse	5	Haïti	46
Japon	5	Egypte	47
Pays-Bas	5	Afrique du Sud	59
Tunisie	6	Ethiopie	72
France	7	Brésil	76
Chine	8	Inde	86
Espagne	13	Venezuela	90
Koweït	14	République Dominicaine	109
Maroc	15	Afghanistan	119
Irlande	18	Madagascar	134
Royaume-Uni	30	Mali	186
Russie	30	Rep. démocratique du Congo	201

Source : Pison Gilles - Population et Sociétés, N° 490 - INED ; juin 2012
(à partir des données des Nations Unies - 2011).

ANNEXE N° 8

EVOLUTION DE L'AGE MOYEN A L'ACCOUCHEMENT ET DU NOMBRE DE
NAISSANCES PAR AGE

	Nombre de naissances pour 100 femmes					Indicateur conjoncturel de fécondité /100 femmes	Âge moyen à l'accouchement
	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus		
1994	3,4	12,9	9,4	3,8	0,4	168,3	28,8
1995	3,3	13,2	10,0	4,0	0,4	173,0	28,9
1996	3,2	13,1	10,4	4,2	0,4	175,0	29,0
1997	3,1	12,8	10,5	4,3	0,4	174,5	29,1
1998	3,1	12,9	10,9	4,6	0,5	177,9	29,3
1999	3,1	12,9	11,1	4,8	0,5	180,8	29,3
2000	3,3	13,4	11,7	5,0	0,5	189,3	29,3
2001	3,4	13,2	11,7	5,1	0,5	189,5	29,3
2002	3,3	13,0	11,6	5,2	0,6	188,1	29,4
2003	3,3	12,9	11,9	5,3	0,6	189,1	29,5
2004	3,3	12,9	12,0	5,4	0,6	191,5	29,5
2005	3,2	12,8	12,3	5,6	0,6	193,8	29,6
2006	3,3	13,1	12,7	6,0	0,7	199,7	29,7
2007	3,2	12,8	12,6	6,1	0,7	197,7	29,8
2008	3,3	12,9	12,9	6,2	0,7	200,7	29,8
2009 (p)	3,2	12,9	13,0	6,3	0,7	200,3	29,9
2010 (p)	3,2	12,9	13,3	6,4	0,7	202,7	30,0
2011 (p)	3,1	12,7	13,3	6,5	0,8	201,5	30,1

(p) résultats provisoires à fin
2011.

Champ : France

Source : Insee, estimation de population et statistiques de l'état civil.

ANNEXE N°9

DESCENDANCE FINALE EN FRANCE SELON LES GENERATIONS

Génération	Descendance atteinte pour 100 femmes (âge révolu)				Projection avec gel des taux*		Projection tendancielle**	
	24 ans	29 ans	34 ans	39 ans	Descendance finale	Âge moyen à la maternité	Descendance finale	Âge moyen à la maternité
1930	90	177	231	256	263	27,5	263	27,5
1935	89	181	233	254	258	27,1	258	27,1
1940	96	181	225	238	241	26,4	241	26,4
1945	99	174	206	219	222	26,0	222	26,0
1950	89	154	192	207	211	26,5	211	26,5
1955	77	148	190	209	213	27,0	213	27,0
1960	66	139	184	206	212	27,7	212	27,7
1961	63	135	181	203	209	27,9	209	27,9
1962	60	131	179	202	208	28,1	208	28,1
1963	56	127	176	200	207	28,3	207	28,3
1964	53	122	173	198	205	28,5	205	28,5
1965	49	118	170	196	203	28,7	204	28,7
1966	46	114	168	195	202	28,9	202	28,9
1967	44	111	167	194	202	29,1	202	29,1
1968	42	109	166	193	201	29,2	201	29,2
1969	39	105	163	192	200	29,4	200	29,4
1970	37	103	162	192	200	29,5	200	29,6
1971	35	100	160	191	199	29,7	200	29,7
1972	33	98	159		198	29,8	200	29,9
1973	32	97	159		199	29,9	201	30,0
1974	31	96	160		199	29,9	202	30,0
1975	30	96	161		201	30,0	204	30,1
1976	30	95	160		200	30,0	205	30,2
1977	31	96						
1978	31	95						
1979	31	96						
1980	31	95						
1981	32	96						
1982	32							
1983	31							
1984	32							
1985	31							
1986	31							

* Pour les générations 1930 à 1961, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés ; pour les générations suivantes, les taux non observés sont supposés égaux à ceux observés au même âge en 2010.
 ** Pour les générations 1930 à 1961, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés ; pour les générations suivantes, les taux non observés ont été estimés en prolongeant la tendance des 15 dernières années.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : Calculs et estimations à partir de données Insee, division des Enquêtes et études démographiques.

Tableau extrait de Mazuy Magali, Prioux France, Barbieri Magali - L'évolution démographique récente en France. Quelques différences entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine - INED - Population - 2011 - N°3-4.

ANNEXE N°10

**DESCENDANCE FINALE DE LA GENERATION 1960
DANS DIFFERENTS PAYS EUROPEENS
ET NOMBRE D 'ENFANTS PAR FEMME SELON LE RANG DE NAISSANCE**

(Nombre d'enfants par femme)

	Descendance finale	Rang 1	Rang 2	Rangs 3 et plus	% des naissances de rangs 3 et +
France	2,12	0,90	0,72	0,50	23,6
Norvège	2,09	0,88	0,74	0,47	22,6
Suède	2,04	0,87	0,72	0,45	22,2
Angleterre *	1,98	0,81	0,70	0,47	23,7
Finlande	1,97	0,83	0,67	0,47	23,7
Grèce	1,93	0,89	0,73	0,30	15,5
Danemark	1,90	0,88	0,69	0,33	17,4
Pays-Bas	1,85	0,82	0,67	0,36	19,4
Autriche **	1,77	0,84	0,61	0,33	18,4
Espagne	1,76	0,90	0,64	0,22	12,7
Italie	1,66	0,85	0,60	0,21	12,6

* et Pays de Galles

** Générations 1956-60

Source : Breton Didier et Prioux France (2006) « Deux ou trois enfants ? » Ined, *Population*

Angleterre-pays de Galles, Autriche, Danemark, Finlande et Norvège : calculs et estimations d'après les statistiques nationales; France : enquête EHF 1999; autres pays : Frejka et Sardon (2004).

ANNEXE N°11

TAUX DE NAISSANCES HORS MARIAGE EN EUROPE (*)

Estonie	59%
France	56%
Slovénie	55%
Bulgarie	54%
Suède	54%
Belgique	47%
Danemark	47%
Royaume-Uni	47%
Lettonie	44%
Pays-Bas	41%
Finlande	41%
Hongrie	41%
République tchèque	40%
Autriche	40%
Portugal	37%
Luxembourg	34%
Irlande	34%
Allemagne	33%
Espagne	33%
Slovaquie	33%
Lituanie	29%
Roumanie	28%
Italie	25%
Malte	25%
Pologne	21%
Grèce	7%

*Données non disponibles pour Chypre

Source : INED – Base des pays développés – année 2010

ANNEXE N°12

POUR UN JURISTE : QU'EST CE QUE LA FAMILLE ? ¹⁵⁶

Extrait de

**Dekeuwer Defossez Françoise – La filiation en question in « *Inventons la famille* »
Ouvrage collectif – 2001 – Les classiques des sciences sociales – Publication en ligne.**

« Pour un juriste, qu'est-ce que la famille ? De façon assez surprenante, la réponse à cette question n'est pas facile. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'existe pas vraiment de « droit de la famille ». Le Code civil contient des règles relatives au mariage, à la filiation, et, depuis la loi du 15 novembre 1999, au PACS et au concubinage. Mais il ne regroupe pas ces dispositions dans un chapitre ou un titre intitulé « droit de la famille ».

(...)

« Quant au « Code de la famille et de l'aide sociale », comme son nom l'indique, il comporte un ensemble de règles relatives à certaines prestations sociales, à l'Aide sociale à l'enfance, ou encore à la prise en charge des personnes âgées ou handicapées. Il faut ajouter que les règles relatives à la procréation médicalement assistée et à l'interruption volontaire de grossesse se trouvent dans le Code de la santé publique. »

(...)

« S'il faut cependant tenter d'appréhender cette entité, deux conceptions de la famille se présentent immédiatement, différentes et irréductibles l'une à l'autre.

- La famille, pour une majorité de nos concitoyens, c'est « vivre ensemble sous un même toit ». Peu importe que ce soit avec un époux, une compagne, des enfants communs, biologiques ou adoptifs, ou encore des enfants issus d'une précédente union, voire de la précédente union du partenaire. Le toit commun fait la famille. Cette conception n'est pas inconnue du système juridique. C'est globalement celle qui prévaut en droit social où l'on tient compte des « enfants à charge » sans se demander quelle est leur filiation

- La famille au sens du droit civil (...) est plutôt celle qui résulte d'un ensemble de liens verticaux et horizontaux, qui tissent un maillage dont l'ensemble s'étend à toute la société. Verticalement chacun est relié à un *avant* : les parents, grands-parents et aïeux, et à un *après* : les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Horizontalement, la parenté détermine les liens dits « collatéraux » : frères, sœurs, cousins, oncles et tantes, neveux et nièces. L'alliance relie à la famille du conjoint : beaux-frères, belles-sœurs, belles-mères et beaux-pères. On remarquera que l'emprise de la volonté individuelle sur cette famille est fort restreinte : on ne choisit ni ses parents ni ses enfants. Et ces liens que l'on n'a pas voulus sont indestructibles : on ne peut divorcer ni de ses parents ni de ses enfants ».

ANNEXE N°13

TRAVAILLEURS A TEMPS PARTIEL DANS L'EUROPE DES 27

EN % (2011)

	Travailleurs à temps partiel (en % de l'emploi total)		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Pays-Bas	76,5	24,3	48,5
Allemagne	45,1	9,0	25,7
Autriche	43,4	7,8	24,3
Belgique	43,3	9,2	24,7
Royaume-Uni	42,2	11,0	25,5
Suède	38,7	12,0	24,7
Danemark	37,0	14,2	25,1
Luxembourg	35,9	4,3	18,0
Irlande	35,1	12,2	22,9
Union européenne à 27	31,6	8,1	18,8
France	29,9	6,5	17,6
Italie	29,3	5,5	15,2
Malte	25,5	5,4	12,4
Espagne	23,4	5,9	13,7
Finlande	19,0	9,4	14,1
Portugal	13,7	7,0	10,1
Estonie	13,5	5,0	9,3
Slovénie	12,2	7,1	9,5
Chypre	12,1	5,9	8,7
Pologne	10,4	4,7	7,3
Lettonie	10,3	7,3	8,8
Roumanie	10,1	8,7	9,3
Grèce	10,0	4,2	6,6
Lituanie	9,8	6,5	8,2
Hongrie	8,8	4,4	6,4
République tchèque	8,5	1,8	4,7
Slovaquie	5,6	2,6	3,9
Bulgarie	2,4	2,0	2,2

(1) : personnes travaillant à temps complet.

Source : Eurostat (extraction du 27/07/2012).

LISTE DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

¹ **INSEE (2012)**, « Bilan démographique 2011 (Métropole et Dom) », *INSEE Première* N°1385, janvier.

² **Ibidem**

³ **Beaumel Catherine, Breuil-Genier Pascale (2011)** « De 55 à 65 millions d'habitants : pourquoi la population a-t-elle augmenté plus vite en France que dans les pays voisins » - Insee Références - France portrait social.

⁴ **EUROSTAT (2011)** – Statistiques sur la population et l'évolution de la population – Octobre 2011.

⁵ **INSEE (2012)** « Bilan démographique 2011 : la fécondité reste élevée » – *INSEE Première* N°1385 - janvier.

⁶ **INED (2009)** « France 2008 : pourquoi le nombre de naissances continue-t-il d'augmenter ? » *Population et société*, N°454 – mars.

⁷ **Blanpain N. et Chardon O. (2010)** « Projections de population à l'horizon 2060 » *Insee Premières* - octobre.

⁸ **Maria Rita Testa (2012)** - Family Sizes in Europe: Evidence from the 2011 Eurobarometer Survey.

⁹ **Idem**

¹⁰ **Régnier-Loilier Arnaud, Vignoli Danièle (2011)** « Intentions de fécondité et obstacles à leur réalisation en France et en Italie »- *Population* – F66.

¹¹ **CREDOC (2006)** – *Enquête conditions de vie et aspirations des français* – (Exploitation spécifique réalisée à la demande du CAS).

¹² **Régnier-Loilier Arnaud, Vignoli Danièle (2011)** « Intentions de fécondité et obstacles à leur réalisation en France et en Italie »- *Population* – F66.

¹³ **Ibidem**

¹⁴ **Ibidem**

¹⁵ **Rochebrochard Elise de La (2012)** « Impact sur la fécondité du contexte politique, sociodémographique, économique et médical en France et en Europe » - INED - n° P0311 janvier.

¹⁶ **Crépin Christiane (2006)**- « Compte rendu du 25^{ème} congrès international de la population » - *Recherches et prévisions*, N°85, septembre, p92.

¹⁷ **Breton Didier et Prioux France (2009)** – « Analyse de l'infécondité en France et en Allemagne : des lectures différentes d'un phénomène de plus en plus fréquent ? » – Communication XXVI IUSSP International conférence - INED - *Version provisoire mise en ligne*.

¹⁸ **Ibidem**

¹⁹ **Robert-Bobée Isabelle (2006)** « Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés » - INSEE - *France, portrait social*.

-
- ²⁰ **Breton Didier et Prioux France** - Enquêtes GGS in. Op.cit.
- ²¹ **Donati P. (2003)**, « La non-procréation : un écart à la norme », *Informations sociales*, Cnaf, n° 11.
- ²² **Robert-Bobée Isabelle (2006)** – « Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés » - INSEE - France, *Portrait social*.
- ²³ **Breton Didier et Prioux France** - Analyse de l'infécondité en France et en Allemagne : des lectures différentes d'un phénomène de plus en plus fréquent ? - INED – 2011 - Version provisoire mise en ligne.
- ²⁴ **Ibidem**
- ²⁵ **Agence de biomédecine (2008)** – Données mises en ligne
- ²⁶ **Ibidem**
- ²⁷ **Régnier-Loilier Arnaud et Solaz Anne (2010)** « La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contraintes » - *Politiques sociales et familiales* N°100 – juin.
- ²⁸ **Childbearing Preferences and Family Issues in Europe**
- ²⁹ **Régnier-Loilier Arnaud et Léridon Henri (2007)** - "Après la loi Neuwirth, pourquoi tant de grossesses imprévues ?" - *Population et Société* N° 439.
- ³⁰ **Ibidem.**
- ³¹ **INPES – Ministère du travail, de l'emploi et de la santé (2011)** – « Contraception : les françaises utilisent-elles un contraceptif adapté à leur mode de vie ? » – Dossier de presse d'Octobre – Source : Baromètre santé de l'INPES/
- ³² **Ibidem**
- ³³ **Hassoun Danièle (2011)** – « L'interruption volontaire de grossesse en Europe » – *Revue Française des Affaires Sociales* N°1 – janvier Mars. (Source : OMS – de 2004 à 2006 - cité par Vilain Annick 2009).
- ³⁴ **Mazuy Magali, Prioux France, Barbieri Magali (2011)** « L'évolution démographique récente en France : quelques différences entre les départements d'Outre-mer et la France métropolitaine » - INED – *Population*
- ³⁵ **Vilain Annick (2011)** – « Les femmes ayant recours à l'IVG : diversité des profils des femmes et des modalités de prise en charge » *Revue Française des Affaires Sociales* - N°1 - janvier-mars.
- ³⁶ **Moreau Caroline, Desfrères Julie et Bajos Nathalie (2011)** « Circonstances des échecs et prescriptions contraceptives post IVG ; analyse des trajectoires contraceptives autour de l'IVG » (Enquête IVG – 2007) - *Revue Française des Affaires Sociales* - N°1 - janvier-mars.
- ³⁷ **DREES (2007)** enquête IVG et **INSEE (2007)** enquête emploi.
- ³⁸ **Moisy Murielle (2011)** « Les IVG chez les mineures : une prise en charge satisfaisante mais une prévention insuffisante » - *Revue Française des Affaires Sociales* - N°1 - janvier-mars.

³⁹ **INSEE**, résultats provisoires à fin 2011.

⁴⁰ **Mazuy Magali, Prioux France, Barbieri Magali (2011)** « L'évolution démographique récente en France : quelques différences entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine » – INED – *Population-F*, 66 (3-4).

⁴¹ **INSEE (2010)** - *Données détaillées des statistiques d'état civil sur les naissances en 2010 (tableau 49)*.

⁴² **Pison Gilles (2012)** « Les maternités précoces en recul dans le monde » – INED – *Population et Société* – N°490 – juin.

⁴³ **Gynécologie sans frontières** - Colloque organisé à Paris en 2011

⁴⁴ **Davie Emma et Mazuy Magali (2010)** « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement » – INED. *Population-F*, 65 (3).

⁴⁵ **Ibidem.**

⁴⁶ **Insee.fr** http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF02162

⁴⁷ **Eurostat (2010)**.

⁴⁸ **Breuil-Genier Pascale, Borrel Catherine, Lhommeau Bertrand (2012)** « Les immigrés, les descendants d'immigrés et leurs enfants » – INSEE – *Portrait de la population* –pp. 33 et suiv.

⁴⁹ **Ministère de l'Intérieur (2010)**- Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) – Données mises en ligne.

⁵⁰ **INSEE (2010)** Données mises en ligne

⁵¹ **INSEE (2012)**, « Bilan démographique 2011 (Métropole et Dom) », *INSEE Première* N°1385, janvier ; **Héran François et Pison Gilles (2007)** « Deux enfants par femme dans la France de 2006 : la faute aux immigrées ? » – INED – *Population et société* N°432 – mars

⁵² **Dekeuwer Defossez Françoise (2001)**– La filiation en question in « *Inventons la famille* » ouvrage collectif – Les classiques des sciences sociales – Publication en ligne -

⁵³ **INSEE RP 2009**

⁵⁴ **Ibidem**

⁵⁵ **Breton Didier et Prioux France (2006)** « Deux ou trois enfants ? » Ined, *Population* (Des données plus récentes ne seront disponibles que sur la base de l'enquête familles 2011).

⁵⁶ **Toulemon Laurent (2001)** - "Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis 100 ans ?" - *Population et Société* N°374.

⁵⁷ **INSEE (2012)**, Recensements de la population – France métropolitaine (in PQE familles, Données de cadrage Indicateur N°3).

⁵⁸ **Breton Didier et Prioux France (2006)** « Deux ou trois enfants ? » Ined, *Population* (Des données plus récentes ne seront disponibles que sur la base de l'enquête familles 2011).

⁵⁹ **Ibidem**

⁶⁰ **INSEE - INSERM-CépiDc (Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès) (2008)** - France métropolitaine.

⁶¹ **INSEE (2004)**. *Insee première*, N°956 (Des données plus récentes ne seront disponibles que sur la base de l'enquête Familles de 2011).

⁶² **Breton Didier et Prioux France (2006)** « Deux ou trois enfants ? » Ined, *Population* (Des données plus récentes ne seront disponibles que sur la base de l'enquête familles 2011).

⁶³ **INSEE (2012)** « Bilan démographique 2011 – La fécondité reste élevée » – *Insee Première* N°1385 - janvier

⁶⁴ **INSEE (2001)** « Douze millions et demi de grands-parents » - *INSEE Première* N°776 - mai (sur la base de l'enquête histoire familiale de 1999).

⁶⁵ **Ibidem.**

⁶⁶ **Centre d'analyse stratégique (2010)** « La grand-parentalité active » - *Note d'analyse du CAS* – N°199.

⁶⁷ **Bourgeois Anne et Mégaré Jacques (2009)** « Comment la démographie façonne la population des grands-parents » in *INED – Portraits de familles* (sous la direction d'Arnaud Régnier-Loillier) – 2009.

⁶⁸ **INSEE (2011)** « Hypothèse intermédiaire élaborée dans le cadre des projections de population 2007 – 2060 » – *Contribution aux travaux du groupe de travail sur la prospective démographique et financière de la dépendance*.

⁶⁹ **INED (2012)** - Les dernières données sur l'espérance de vie en bonne santé dans les 27 pays de l'Union européenne - Communiqué de presse du 17 avril 2012.

⁷⁰ **DREES (2010)** – Enquête APA – 2007 – annexe à *Etudes et résultats* °724.

⁷¹ **DREES (2012)**.

⁷² **CNSA (2011)** Rapport annuel - page 21.

⁷³ **HCF (2011)** « *La place des familles dans la prise en charge de la dépendance des personnes âgées* » - en ligne sur le site du HCF.

⁷⁴ **Mazuy Magali, Prioux France et Barbieri Magali (2011)** « L'évolution démographique récente en France : quelques différences entre les départements d'outre mer et la France métropolitaine » in *INED – Population* N°66.

⁷⁵ **INSEE (2009)** « Bilan démographique 2008 ».

⁷⁶ **INSEE (2012)** - Tableaux de l'économie française – Fiche 3.3.

⁷⁷ **INSEE (2012)**- « Bilan démographique 2011 » - *Insee Première* N°1385.

⁷⁸ **INSEE (2011)** « Un million de pacsés début 2010 » (France métropolitaine) – *Insee Première* N°1336.

-
- ⁷⁹ **INSEE (2012)** - Données en ligne sur INSEE Mobile.
- ⁸⁰ **INSEE (2012)** - Données en ligne sur INSEE Mobile.
- ⁸¹ **INSEE (2006)** "Reconnaitre son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus anticipée" *INSEE Première N°1105*.
- ⁸² **Charton Laurence (2009)** « Du désir d'enfant à la première et deuxième naissance » – in INED – *Portraits de familles* (sous la direction de Régnier-Loillier Arnaud).
- ⁸³ **INSEE (2011)** « Un million de pacsés début 2010 » (France métropolitaine) – *Insee Première N°1336*.
- ⁸⁴ **INED (2008)** A partir de l'enquête ERCV (enquête sur les revenus et les conditions de vie) 2004 actualisée à 2008.
- ⁸⁵ **Haut conseil de la famille (2010)** « Ruptures et discontinuités familiales » - Note en ligne sur le site du HCF (**INSEE** – Estimation à partir de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie 2004 actualisée à 2008).
- ⁸⁶ **INED (2003)** - « Trois pour cent des moins de 21 ans sont orphelins en France » - *Population et Société N°396(moins de 21 ans = 20 ans révolus)*.
- ⁸⁷ **Monnier Alain et Pennec Sophie (2003)**, « Trois pour cent des moins de 21 ans sont orphelins en France » - INED, *Population et Société N°396*.
- ⁸⁸ **CNAF (2012)**- Prestations légales au 31 décembre 2010 - Tableaux BE125 pour la métropole et les DOM (pp.62 et 82)
- ⁸⁹ **INED (2010)** « Estimation réalisée à la demande du HCF » dans le cadre des travaux réalisés « *Ruptures et discontinuités de la vie familiale* ».
- ⁹⁰ **Mazuy Magali, Prioux France, Barbieri Magali (2011)**. « L'évolution démographique récente en France : quelques différences entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine » – INED – *Population-F*, 66 (3-4) ;
- ⁹¹ **Ibidem** - page 524.
- ⁹² **Ministère de la Justice (2012)** – *Statistiques au 31 décembre 2011*
- ⁹³ **Ibidem**.
- ⁹⁴ **Ministère de la Justice (2007)** – Le pacte civil de solidarité : une forme d'union qui se banalise – *Infostat*.
- ⁹⁵ **Chaussebourg Laure, Carrasco Valérie, Lermenier Aurélie (2009)** – *Le divorce* – Ministère de la Justice.
- ⁹⁶ **Brunet F. (2008)** – « *Etude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés* » - FORS - CNAF - Dossier d'étude N°109.
- ⁹⁷ **Ministère de la Justice (2012)** - Réponse du à une question écrite - JO - Assemblée Nationale - 20 mars 2012.

⁹⁸ **Brunet Florence, Kertudo Pauline, Malsan Sylvie (2008)** – Etude sociologique sur la résidence en alternance de parents séparés – FORS – CNAF – Dossier d'étude N°109.

⁹⁹ **INSEE (2009)** « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales » *Insee Première* N°1216

¹⁰⁰ **INSEE (2012)** – *Tableaux de l'économie Française*.

¹⁰¹ **INED (2009)** - Portraits de Familles, pages 374-375.

¹⁰² **INSEE (2006)** – « Reconnaître son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus anticipée » - *INSEE Première* N°1105.

¹⁰³ **CNAOP et INED (2010)** « Etude sur les mères de naissance qui demandent le secret de leur identité lors de leur accouchement ».

¹⁰⁴ **INSEE (2006)** – « Reconnaître son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus anticipée » - *INSEE Première* N°1105.

¹⁰⁵ **Ministère de la Justice (2012)** - *Annuaire 2011-2012*.

¹⁰⁶ **A Eydoux, MT Letablier (2007)** « *Les familles monoparentales en France* », Rapport de recherche du centre d'études de l'emploi.

¹⁰⁷ **INSEE (2008)** « Recensement de la population 2008 – exploitations complémentaires » – en ligne sur le site de l'INSEE.

¹⁰⁸ **INSEE/INED (1999)**; Enquête histoire familiale.

¹⁰⁹ **INSEE (2008)** « Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger » *Insee Première* N°1195 et **INSEE (2009)** « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales » *Insee Première* – N°1216.

¹¹⁰ **INSEE (2008)** « Recensement de la population 2008 – exploitations complémentaires » – en ligne sur le site de l'INSEE

¹¹¹ **Damon Julien (2012)** – *Les familles recomposées* – Que Sais-je ?.

¹¹² **INSEE (2009)** – « 1,2 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée » *INSEE Première* N°1259.

¹¹³ **Haut conseil de la famille (2010)** – « *Ruptures et discontinuités de la vie familiale* »

¹¹⁴ **Idem**

¹¹⁵ **INSEE (2009)** – « 1,2 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée » *INSEE Première* N°1259.

¹¹⁶ **Damon Julien (2012)**– *Les familles recomposées* – Que sais-je ?

¹¹⁷ **Beaujouan Eva, Régnier-Loilier Arnaud, Villeneuve-Gokalp Catherine (2009)**– « Ni seuls ni en couple, les relations amoureuses non cohabitantes » in INED – *Portraits de familles* (sur la base de INED-INSEE – Enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) menée en 2005).

¹¹⁸ **INED (2003)** – Enquête HID-prisons.

¹¹⁹ **INSEE (2002)** – « Précocité et instabilité familiale des hommes détenus » – *INSEE Première* N°828 et **INSEE (2000)** – « L’histoire familiale des hommes détenus » – *INSEE Première* N°706.

¹²⁰ **Ministère de la Justice (2007)** - Enquête adoption.

¹²¹ **Digoix M., Festy P., Garnier B. (2004)** « What if same-sex couples exist after all ? » in Digoix M., Festy P. (éd.), *Same-sex couples, same-sex partnerships and homosexual marriages. A focus on cross national differentials*, Ined, coll. « Documents de travail » n° 124, p. 193-210.

¹²² **Festy P. (2006)** « Le recensement des familles homoparentales », in Cadoret A., Gross M., Mécary C., Perreau B. (dir.), *Homoparentalités. Approches scientifiques et politiques*, Paris, Puf, p. 109-116.

¹²³ **Duval Guillaume (2011)** - "Cinq constats pour un malaise" in *Alternatives économiques* N°305 - septembre 2011.

¹²⁴ **INED (2008)** « les politiques familiales des pays développés : des modèles contrastés » *Population et sociétés* N°448/

¹²⁵ **INSEE (2012)** – « Regards sur la parité » (Données 2010)– Fiche 5.1.

¹²⁶ **INSEE (2012)** – in Regards sur la parité (Enquête emploi 2010).

¹²⁷ **Haut Conseil de la Famille (2009)**– *Les aides apportées aux familles qui ont un enfant de moins de trois ans* et – 2009 et **Haut Conseil de la Famille (2010)**– *Problématiques et voies de réforme du complément de libre choix d’activité*.

¹²⁸ **Haut Conseil de la famille (2010)** – Avis sur le complément de libre choix d’activité et l’accueil des jeunes enfants.

¹²⁹ *Principales publications des résultats de ces deux enquêtes :*

Vanovermeir S. (2012), « Une majorité des bénéficiaires d’un CLCA à taux plein retravaillent quelques mois après être sortis du dispositif », Insee-Références "Femmes-Hommes - Regards sur la parité", Insee, édition 2012.

Boyer D., Nicolas M., (2012) « Les comportements d’activité des mères à la suite du CLCA à taux partiel », Politiques sociales et familiales, CNAF, n°108.

Legendre E., Vanovermeir S. (2011) « Situations professionnelles à l’entrée et à la sortie du complément de libre choix d’activité (CLCA), *Études et résultats*, DREES, n°750.

¹³⁰ **Vanovermeir Solveig (2012)** "Une majorité de bénéficiaires d'un CLCA à taux plein retravaillent quelques mois après leur sortir du dispositif" - INSEE - Regards sur la parité.

¹³¹ **Ibidem.** Page 65

¹³² **Vanovermeir Solveig (2012)** "Une majorité de bénéficiaires d'un CLCA à taux plein retravaillent quelques mois après leur sortir du dispositif" CNAF - *Politiques sociales et familiales* N°108 - juin 2012.

¹³³ **Zimmermann Marie-Jo (2011)** – *Rapport d’information à l’Assemblée Nationale sur le temps partiel* – N°3602 – page 9.

¹³⁴ **Albouy V. – Djider Z. – Mainguené A. (2012)** « Activité, emploi, salaires et retraites : la convergence des situations entre hommes et femmes s’opère mais parfois bien lentement » in *Regards sur la parité* – INSEE –.

¹³⁵ **INSEE (2012)** – *Tableaux de l’économie française* (Enquête emploi 2010).

¹³⁶ **INSEE (2009)** Insee Première, N°1226.

¹³⁷ **Gresy Brigitte (2009)** « Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » – IGAS.

¹³⁸ **DREES (2007)**. « la garde des enfants en dehors des plages horaires standard » - *Etudes et résultats* n°551.

¹³⁹ **Commission européenne- Direction générale pour l’emploi, les affaires sociales et l’égalité (2006)** – « Employment in Europe ».

¹⁴⁰ **Ibidem.**

¹⁴¹ **Leprince Frédérique (2008)** « Les modes d’accueil des jeunes enfants » - *Supplément ASH*.

¹⁴² **Lesnard Laurent (2009)** - *La famille désarticulée : les nouvelles contraintes de l’emploi du temps* - PUF - Collection Le lien social.

¹⁴³ **INSEE (2012)** « DADS et fichiers de paie des agents de l’Etat– 2009 » *Regards sur la parité*.

¹⁴⁴ **DARES (2012)** – « Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en 2009 » - *Analyses* N° 016.

¹⁴⁵ **INSEE (2012)** - "Activité, emploi, salaires et retraites : la convergence des situations entre hommes et femmes s'opère mais parfois bien lentement" in *Regards sur la parité*.

¹⁴⁶ **DARES (2012)** – « Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en 2009 » - *Analyses* N° 016.

¹⁴⁷ **INSEE (2012)** « Travailler à son compte »– *Regards sur la parité* . Fiche 3.9

¹⁴⁸ **INSEE (2012)** « Les retraités et les retraites en 2010 » - *Regards sur la parité* –et **DREES (2012)** *Collection études et statistiques*.

¹⁴⁹ **INSEE (2012)**- *Regards sur la parité*.

¹⁵⁰ **INSEE (2012)** « La mise en commun des revenus au sein des couples » *INSEE Première* N°1409 (Source : Enquête emploi du temps 2010 – Module « décisions dans les couples »).

¹⁵¹ **Ibidem**

¹⁵² **Ricroch Layla (2012)** « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l’écart de situation avec les hommes se réduit »– *Regards sur la parité*.

¹⁵³ **Roy Delphine (2009)** « l’évolution des temps sociaux à travers les enquêtes emploi du temps » in *Informations sociales*, N°153.

¹⁵⁴ **INSEE (2012)** « Articulier emploi et famille » - Fiche 5.1. in *Regards sur la parité* (Source : enquête Emploi et module complémentaire sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle – 2010).

¹⁵⁵ **Ricroch Layla (2012)** « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit »– *Regards sur la parité*.

¹⁵⁶ **Dekeuwer Defossez Françoise (2001)** – La filiation en question in « *Inventons la famille* » ouvrage collectif – Les classiques des sciences sociales – Publication en ligne –

BIBLIOGRAPHIE

Agence de biomédecine (2008) – Données mises en ligne
Albouy V. – Djider Z. – Mainguené A. (2012) « Activité, emploi, salaires et retraites : la convergence des situations entre hommes et femmes s’opère mais parfois bien lentement » in <i>Regards sur la parité</i> – INSEE –.
Beaujouan Eva, Régnier-Loilier Arnaud, Villeneuve-Gokalp Catherine (2009) – « Ni seuls ni en couple, les relations amoureuses non cohabitantes » in INED – <i>Portraits de familles</i>
Beaumel Catherine, Breuil-Genier Pascale (2011) « De 55 à 65 millions d’habitants : pourquoi la population a-t-elle augmenté plus vite en France que dans les pays voisins ? » - Insee Références - France portrait social.
Blanpain N. et Chardon O. (2010) « Projections de population à l’horizon 2060 » <i>Insee Premières</i>
Bourgeois Anne et Mégaré Jacques (2009) « Comment la démographie façonne la population des grands-parents » in INED – <i>Portraits de familles</i> (sous la direction d’Arnaud Régnier-Loillier) – 2009.
Boyer Danielle, Nicolas Muriel (2012) "Les comportements d'activité des mères à la suite du CLCA à taux partiel" - CNAF - <i>Politiques sociales et familiales</i> N°108.
Bressé Sophie, Le Bihan Blanche, Martin Claude (2007). « la garde des enfants en dehors des plages horaires standard » - DREES - <i>Etudes et résultats</i> n°551.
Breton Didier et Prioux France - Enquêtes GGS
Breton Didier et Prioux France (2006) « Deux ou trois enfants ? » INED, <i>Population</i>
Breton Didier et Prioux France (2009) – « Analyse de l’infécondité en France et en Allemagne : des lectures différentes d’un phénomène de plus en plus fréquent ? » – Communication XXVI IUSSP International conférence - INED - <i>Version provisoire mise en ligne.</i>
Breuil-Genier Pascale, Borrel Catherine, Lhommeau Bertrand (2012) « Les immigrés, les descendants d’immigrés et leurs enfants » – INSEE – <i>Portrait de la population</i>
Brunet Florence, Kertudo Pauline, Malsan Sylvie (2008) – Etude sociologique sur la résidence en alternance de parents séparés – FORS – CNAF – Dossier d’étude N°109.
Cassan Francine - Toulemon Laurent (2000) - "L'histoire familiale des hommes détenus" - <i>INSEE Première</i> N°706
Cassan Francine, Mary-Portas France-Line (2002) – « Précocité et instabilité familiale des hommes détenus » – <i>INSEE Première</i> N°828
Cassan Francine, Mazuy Magali, Toulemon Laurent (2001) « Douze millions et demi de grands-parents » - <i>INSEE Première</i> N°776

Centre d'analyse stratégique (2010) « La grand-parentalité active » - <i>Note d'analyse du CAS</i> – N°199.
Chardon Olivier, Daguet Fabienne (2008) « Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger » <i>INSEE Première</i> N°1195
Chardon Olivier, Daguet Fabienne (2009) « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales » <i>INSEE Première</i> N°1216
Charton Laurence (2009) « Du désir d'enfant à la première et deuxième naissance » – in INED – <i>Portraits de familles</i> (sous la direction de Régnier-Loillier Arnaud).
Chaussebourg Laure, Carrasco Valérie, Lermenier Aurélie (2009) – <i>Le divorce</i> – Ministère de la Justice.
CNAF (2012) - Prestations légales au 31 décembre 2010 - Tableaux BE125 pour la métropole et les DOM
CNAOP et INED (2010) « Etude sur les mères de naissance qui demandent le secret de leur identité lors de leur accouchement ».
CNSA (2011) Rapport annuel
Commission européenne- Direction générale pour l'emploi, les affaires sociales et l'égalité (2006) – « Employment in Europe ».
CREDOC (2006) – <i>Enquête conditions de vie et aspirations des français</i> – (Exploitation spécifique réalisée à la demande du CAS).
Crépin Christiane (2006) - « Compte rendu du 25ème congrès international de la population » - <i>Recherches et prévisions</i> , N°85
Damon Julien (2012) – <i>Les familles recomposées</i> – Que Sais-je ?.
DARES (2012) – « Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en 2009 » - <i>Analyses</i> N° 016.
Davie Emma (2011) « Un million de pacsés début 2010 » (France métropolitaine) – <i>INSEE Première</i> N°1336.
Davie Emma et Mazuy Magali (2010) « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement » – INED. <i>Population-F</i> , 65 (3).
Dekeuwer Defossez Françoise (2001) – La filiation en question in « <i>Inventons la famille</i> » ouvrage collectif – Les classiques des sciences sociales – Publication en ligne –
Digoix M., Festy P., Garnier B. (2004) « What if same-sex couples exist after all ? » in Digoix M., Festy P. (éd.), <i>Same-sex couples, same-sex partnerships and homosexual marriages. A focus on cross national differentials</i> , Ined, coll. « Documents de travail » n° 124
Donati P. (2003) , « La non-procréation : un écart à la norme », <i>Informations sociales</i> , Cnaf, n° 11.

DREES (2007) enquête IVG
DREES (2010) – Enquête APA – 2007 – annexe à <i>Etudes et résultats</i> °724.
Duval Guillaume (2011) - "Cinq constats pour un malaise" <i>Alternatives économiques</i> N°305 - septembre 2011.
EUROSTAT (2011) – Statistiques sur la population et l'évolution de la population – Octobre 2011.
Eydoux Anne, Letablier Marie-Thérèse(2007) « <i>Les familles monoparentales en France</i> », Rapport de recherche du centre d'études de l'emploi.
Festy P. (2006) « Le recensement des familles homoparentales », in Cadoret A., Gross M., Mécary C., Perreau B. (dir.), <i>Homoparentalités. Approches scientifiques et politiques</i> , Paris, Puf,
Germé Pascal, Richet-Mastain Lucile(2006) "Reconnaitre son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus anticipée" <i>INSEE Première</i> N°1105.
Gresy Brigitte (2009) « Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » – IGAS.
Gynécologie sans frontières - Colloque organisé à Paris en 2011
Hassoun Danièle (2011) – « L'interruption volontaire de grossesse en Europe » – <i>Revue Française des Affaires Sociales</i> N°1
Haut Conseil de la Famille (2009) – <i>Les aides apportées aux familles qui ont un enfant de moins de trois ans</i> - Note en ligne sur le site du HCF
Haut Conseil de la Famille (2010) – <i>Avis sur le complément de libre choix d'activité et l'accueil des jeunes enfants</i> .Note en ligne sur le site du HCF
Haut Conseil de la Famille (2010) « <i>Ruptures et discontinuités familiales</i> » - Note en ligne sur le site du HCF
Haut Conseil de la Famille (2010) – <i>Problématiques et voies de réforme du complément de libre choix d'activité</i> . Note en ligne sur le site du HCF
Haut Conseil de la Famille (2011) « <i>La place des familles dans la prise en charge de la dépendance des personnes âgées</i> » - Note en ligne sur le site du HCF.
Héran François et Pison Gilles (2007) "Deux enfants par femme dans la France de 2006 : la faute aux immigrées ?" - INED - <i>Population et société</i> N°432.
INED (2003) – Enquête HID-prisons.
INED (2008) - Enquête ERCV (enquête sur les revenus et les conditions de vie)
INED (2010) Estimation réalisée à la demande du HCF dans le cadre des travaux réalisés « <i>Ruptures et discontinuités de la vie familiale</i> » en ligne sur le site du HCF.

INED (2012) - Les dernières données sur l'espérance de vie en bonne santé dans les 27 pays de l'Union européenne - Communiqué de presse du 17 avril 2012.
INPES – Ministère du travail, de l'emploi et de la santé (2011) – « Contraception : les françaises utilisent-elles un contraceptif adapté à leur mode de vie ? » – Dossier de presse d'Octobre – Source : Baromètre santé de l'INPES/
INSEE - INSERM-CépiDc (Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès) (2008)
INSEE (2009) « Bilan démographique 2008 ».
INSEE (2011) « Hypothèse intermédiaire élaborée dans le cadre des projections de population 2007 – 2060 » – <i>Contribution aux travaux du groupe de travail sur la prospective démographique et financière de la dépendance.</i>
INSEE (2012) - "Activité, emploi, salaires et retraites : la convergence des situations entre hommes et femmes s'opère mais parfois bien lentement" - <i>Regards sur la parité.</i>
INSEE (2012) - Tableaux de l'économie française – Fiche 3.3.
INSEE (2012) « Articuler emploi et famille » - <i>Regards sur la parité</i>
INSEE (2012) « DADS et fichiers de paie des agents de l'Etat– 2009 » - <i>Regards sur la parité.</i>
INSEE (2012) « Les retraités et les retraites en 2010 » - <i>Regards sur la parité</i>
INSEE (2012) « Travailler à son compte » - <i>Regards sur la parité.</i>
INSEE/INED (1999) <i>Enquête histoire familiale.</i>
Leprince Frédérique (2008) « Les modes d'accueil des jeunes enfants » - <i>Supplément ASH.</i>
Lesnard Laurent (2009) - <i>La famille désarticulée : les nouvelles contraintes de l'emploi du temps</i> - PUF - Collection Le lien social.
Mazuy Magali, Prioux France, Barbieri Magali (2011) « L'évolution démographique récente en France : quelques différences entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine » – INED – <i>Population-F</i> , 66
Ministère de l'Intérieur (2010) - Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) – Données mises en ligne.
Ministère de la Justice (2007) - Enquête adoption.
Ministère de la Justice (2007) – Le pacte civil de solidarité : une forme d'union qui se banalise – <i>Infostat.</i>
Ministère de la Justice (2012) - <i>Annuaire 2011-2012.</i>
Ministère de la Justice (2012) - Réponse du Ministre de la Justice à une question écrite - JO - Assemblée Nationale - 20 mars 2012.

Moisy Murielle (2011) « Les IVG chez les mineures : une prise en charge satisfaisante mais une prévention insuffisante » - <i>Revue Française des Affaires Sociales</i> - N°1
Monnier Alain et Pennec Sophie (2003) , « Trois pour cent des moins de 21 ans sont orphelins en France » - INED, <i>Population et Société</i> N°396.
Moreau Caroline, Desfrères Julie et Bajos Nathalie (2011) « Circonstances des échecs et prescriptions contraceptives post IVG ; analyse des trajectoires contraceptives autour de l'IVG » Enquête IVG – 2007) - <i>Revue Française des Affaires Sociales</i> - N°1
Pison Gilles (2003) - « Trois pour cent des moins de 21 ans sont orphelins en France » - <i>Population et Société</i> N°396
Pison Gilles (2009) « France 2008 : pourquoi le nombre de naissances continue-t-il d'augmenter ? » <i>Population et société</i> , N°454
Pison Gilles (2012) « Les maternités précoces en recul dans le monde » – INED – <i>Population et Société</i> – N°490
Pla Anne, Beaumel Catherine (2012) « Bilan démographique 2011 : la fécondité reste élevée » – <i>INSEE Première</i> N°1385
Ponthieux Sophie (2012) « La mise en commun des revenus au sein des couples » <i>INSEE Première</i> N°1409
Régnier-Loilier Arnaud et Léridon Henri (2007) - "Après la loi Neuwirth, pourquoi tant de grossesses imprévues ?" - <i>Population et Société</i> N ° 439.
Régnier-Loilier Arnaud et Solaz Anne (2010) « La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contraintes » - <i>Politiques sociales et familiales</i> N°100
Régnier-Loilier Arnaud, Vignoli Danièle (2011) « Intentions de fécondité et obstacles à leur réalisation en France et en Italie »- <i>Population</i> – F66.
Ricroch Layla (2012) « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit »– <i>Regards sur la parité</i> .
Robert-Bobée Isabelle (2004) . "Les femmes les plus diplômées vivent plus souvent en couple avant d'avoir un enfant" <i>INSEE première</i> , N°956
Robert-Bobée Isabelle (2006) « Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés » - INSEE - <i>France, portrait social</i> .
Rochebrochard Elise de La (2012) « Impact sur la fécondité du contexte politique, sociodémographique, économique et médical en France et en Europe » - INED - n° P0311 janvier.
Roy Delphine (2009) « l'évolution des temps sociaux à travers les enquêtes emploi du temps » CNAF, <i>Informations sociales</i> , N°153.
Testa Maria Rita (2012) - Family Sizes in Europe: Evidence from the 2011 Eurobarometer Survey.

Thevenon Olivier (2008) « les politiques familiales des pays développés : des modèles contrastés » - INED - <i>Population et Société</i> N°448.
Toulemon Laurent (2001) - "Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis 100 ans ?" - <i>Population et Société</i> N°374.
Vanovermeir Solveig (2009) "Regards sur la parité : de l'emploi à la représentativité politique" - <i>INSEE Première</i> , N°1226.
Vanovermeir Solveig (2012) "Une majorité de bénéficiaires d'un CLCA à taux plein retravaillent quelques mois après leur sortir du dispositif" - INSEE - <i>Regards sur la parité</i> .
Vilain Annick (2011) – « Les femmes ayant recours à l'IVG : diversité des profils des femmes et des modalités de prise en charge » <i>Revue Française des Affaires Sociales</i>
Vivas Emilie (2009) – « 1,2 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée » <i>INSEE Première</i> N°1259.
Zimmermann Marie-Jo (2011) – <i>Rapport d'information à l'Assemblée Nationale sur le temps partiel</i> – N°3602

